

# AGORA

& des coopérations  
des solidarités internationales **8<sup>e</sup>**



**LES ACTES**

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR OCCITANIE COOPÉRATION - LE 18 OCTOBRE 2018

À TOULOUSE - HÔTEL DE RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE



# SOMMAIRE



Programme	<b>4</b>
Ouverture	<b>5</b>
Tribune des Projets	<b>8</b>
Ateliers dynamiques	<b>10</b>
— 1% eau, déchets, énergies	10
— Coopérer en « zone(s) à risque(s) »	16
— Savoir évaluer son projet	23
— Patrimoines, tourisme et coopération internationale	28
— Accueillir des volontaires internationaux	36
— Contribuer à l'entrepreneuriat en Afrique	44
Conversation ouverte	<b>49</b>
Clôture	<b>54</b>
Espace Forum	<b>55</b>

**09:45**

## Ouverture

**Henri Arévalo**, président d'Occitanie Coopération,

**Rémi Touron**, chargé de mission programme et coopération internationale de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

**Nicole Miquel-Belaud**, déléguée à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, à l'économie sociale et solidaire, à la promotion de l'égalité, à l'accès aux droits, à la lutte contre les discriminations - référente Loi Oudin, Toulouse Métropole.

**Guillaume Cros**, Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

**Michel Tarran**, délégué pour la relation avec la société civile et les partenariats/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

**10:30**

## Tribune des Projets

Présentation de 12 projets menés par les acteurs d'Occitanie à travers le monde en présence de leur financeur respectif : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Région Occitanie, Toulouse Métropole, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Fondation Pierre Fabre, Agence des micro-projets.

**14:00**

## Ateliers dynamiques

**a1**• 1% eau, déchets, énergies : impulser une nouvelle dynamique en région

**a2**• Coopérer en « zone(s) à risque(s) » : comment maintenir le lien ?

**a3**• Savoir évaluer son projet

**a4**• Patrimoines, tourisme et coopération internationale

**a5**• Accueillir des volontaires internationaux, un atout pour l'éducation à la citoyenneté mondiale

**a6**• Contribuer à l'entreprenariat en Afrique

**16:30**

## Conversation ouverte

**Coopération internationale : le point de vue des acteurs internationaux.**

avec la participation de :

**Julia Gony**, présidente de Terres en Mêlées Madagascar

**Robert Ansama Togo**, maire de Pel Maoudé, Mali

**Abdou Diomé**, enseignant, Sénégal

**en continu**

## Espace Forum

Espace d'échanges informels avec les structures d'appui régionales ou nationales et les collectifs d'association de solidarité internationale présents en Occitanie.

# OUVERTURE



**Nathalie Bathellier**, souhaite la bienvenue aux participants de la 8e Agora des coopérations et des solidarités internationales en rappelant les trois objectifs de la manifestation :

- permettre de faire découvrir les porteurs de projets et les actions menées en Occitanie dans le champ de la coopération et de la solidarité internationale ;
- donner des occasions de débats, de partages d'expériences et de concertation ;
- favoriser le contact avec les structures d'appui internationales et les têtes de réseau régionales.

Cinq personnalités assurent le lancement de cette journée :

- ▶ **Henri Arévalo**, président d'Occitanie Coopération, conseiller intercommunautaire de la Communauté d'agglomération du Sicoval,
- ▶ **Rémi Tournon**, chargé de mission programme et relations internationales de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- ▶ **Nicole Miquel-Belaud**, conseillère intercommunale de Toulouse Métropole,
- ▶ **Guillaume Cros**, vice-président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- ▶ **Michel Tarran**, délégué aux relations avec la société civile et les partenariats au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

...

**Henri Arévalo**, président d'Occitanie Coopération, conseiller intercommunautaire de la Communauté d'agglomération du Sicoval, souhaite à son tour la bienvenue et remercie les participants pour leur présence, ainsi que les partenaires de la manifestation, notamment la Région Occitanie et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'Agora des coopérations et des solidarités internationales a pour objet de soutenir tous les acteurs de la coopération basés en région Occitanie. Ce sujet s'affirme comme déterminant dans nos sociétés et devient une urgence dans un monde confronté à trois grands problèmes :

- ▶ **une économie mondiale inscrite dans une logique de croissance infinie, mais sur une planète finie,**
- ▶ **une croissance démographique encore très forte, notamment en Afrique,**
- ▶ **le changement climatique qui n'est plus controversé et qui résulte des deux premiers éléments énoncés.**

Il adresse une pensée au Département de l'Aude et à son président qui ne peut être représenté ce jour en raison des graves intempéries qui frappent le département.

Henri Arévalo souhaite que chacun soit porteur d'un message d'espoir car les consciences sont en train de s'éveiller notamment grâce à des journées comme celle-ci. Il remercie les équipes et les bénévoles qui ont aidé à la préparer, notamment les étudiants de l'IEP-Sciences Po Toulouse.

...

**Rémi Tournon**, chargé de mission programme et relations internationales de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, démarre son intervention en précisant qu'étant organisées en France par bassins versants, deux Agences de l'eau sont présentes en Occitanie : l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à laquelle il est rattaché.

Les Agences de l'eau interviennent auprès des collectivités sur ces deux bassins, mais aussi au plan international par le biais des mécanismes de la loi Oudin.

Jusqu'à 1% de la redevance eau est mobilisé pour soutenir des projets concernant l'eau, l'assainissement, l'accès à la santé et à l'hygiène dans les pays du Sud, en ligne avec les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies, sachant qu'**un quart de la population de la planète n'a pas accès à de l'eau potable de bonne qualité.**

L'Agence de l'eau n'intervient pas directement auprès des populations, elle mobilise des subventions au travers des collectivités territoriales qui mettent en place des projets de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales des pays du Sud. Quand un élu français décide de mobiliser un euro sur ces territoires, ce sont cinq euros qui sont affectés à de tels projets, directement auprès des populations, grâce à l'aide des Agences de l'eau.

L'Agence de l'eau est également présente de manière institutionnelle, en faisant valoir la notion de bassin versant dans la gestion de l'eau et développe des coopérations avec des États sur le bassin méditerranéen pour Rhône-Méditerranée-Corse et avec des États d'Amérique du Sud pour Adour-Garonne. Un des axes de cette coopération



est de partager des éléments scientifiques sur le changement climatique, car l'eau est la première lecture des populations de l'impact de ce changement climatique.

Nathalie Bathellier : **L'Agence de l'eau intervient-elle sur la maintenance des équipements ?**

Rémi Touron : La construction d'équipements d'assainissement se fait depuis plusieurs années. Ce qui semble important aujourd'hui est de renforcer la gouvernance mise en place autour de la gestion de l'eau. Un des éléments clés est la tarification du service de l'eau, c'est cela qui garantit la durabilité des projets (beaucoup d'argent a été consacré à creuser des puits qui ne sont plus fonctionnels aujourd'hui faute d'avoir pensé à cet aspect de tarifier l'acheminement de l'eau). Cet aspect est aujourd'hui, de loin, le plus important.

Nathalie Bathellier : **L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a signé une convention avec Occitanie Coopération l'an dernier ; qu'attendez vous de ce partenariat ?**

RT : cette convention avec Occitanie Coopération et avec d'autres acteurs du bassin Rhône-Méditerranée-Corse et du bassin Adour-Garonne permet d'apporter un appui technique fort aux collectivités territoriales et aux associations qui développent des projets de gestion de l'eau : celles-ci bénéficient de l'aide de techniciens pour monter ces projets, voire de financements auprès de l'Agence.

...

**Nicole Miquel-Belaud**, déléguée à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, référente Loi Oudin à Toulouse Métropole, souligne que Toulouse Métropole est fortement impliquée dans tout ce qui relève de la solidarité internationale. Le maire de Toulouse et président de la Métropole voulait qu'un élu soit spécifiquement en charge de cette thématique. Toulouse est aussi partie prenante dans Occitanie Coopération car il lui paraît important de s'impliquer dans un réseau, pour que les acteurs de ce réseau se connaissent mieux et soient plus efficaces.

Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse ne se cantonnent pas à l'octroi de subventions, elles sont aussi acteurs de terrain via les mécanismes de la loi Oudin. L'exemple de St-Louis du Sénégal, ville avec laquelle les liens sont anciens et historiques, illustre l'utilité de se rendre sur place, pour travailler avec la population qui doit être partie prenante et demandeuse du projet. La loi Oudin fut l'élément déclencheur de l'action. Par la suite, le Rectorat a été impliqué en proposant aux jeunes des formations dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'agroforesterie ; puis l'hôpital, et les acteurs culturels ont rejoint la dynamique. Ce qui est important dans ce

genre de projet, c'est la démarche de co-construction, qui permet de **prendre en compte les besoins de la population et ne rien imposer**. Les acteurs de Toulouse qui se rendent sur place apprennent des choses ; un médecin est revenu de son séjour au Sénégal en se félicitant d'avoir eu l'occasion d'une prise de recul sur l'exercice de son métier.

...

**Guillaume Cros**, vice-président de la Région Occitanie, en charge des Affaires européennes, des fonds structurels, de la coopération au développement, de l'évaluation et de la prospective, présente les excuses de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, qui n'a pas pu se libérer et qu'il représente.

La politique de coopération au développement et de solidarité internationale est **un véritable marqueur politique de la Région Occitanie**. Dans une région où l'extrême droite est très forte et vote systématiquement contre les budgets en lien avec la coopération et la solidarité, la Région souhaite jeter des ponts plutôt qu'ériger des frontières ou des murs, comme certains le font aujourd'hui en Europe. Elle développe fortement les échanges de jeunes.

Ce type de politique doit s'intégrer totalement dans les politiques de lutte contre le changement climatique. Il y a un véritable enjeu pour la planète. Pour les pays occidentaux, mais aussi pour l'Afrique et pour l'Asie où les conséquences du dérèglement climatique touchent de plein fouet les populations. Le partenariat avec Occitanie Coopération est extrêmement important pour la Région du point de vue de l'efficacité des politiques et de la mutualisation des moyens. Guillaume Cros souhaite aller encore plus loin. La Région, comme la Métropole, veut être véritablement acteur des projets de coopération qu'elle soutient, comme c'est le cas au Cambodge ou en Palestine. L'état d'esprit est le même.

...



**Michel Tarran**, délégué aux relations avec la société civile et les partenariats au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Michel Tarran remercie l'Agora pour son accueil et rappelle être déjà venu à Carcassonne en 2016.

C'est pour lui un plaisir de rencontrer les acteurs de terrain qui s'investissent dans la coopération internationale.

Les partenariats sont essentiels à la conduite d'une politique de coopération et de solidarité internationale, comme le souligne le rapport parlementaire remis par Henri Berville (député des Côtes-d'Armor) au Président de la République l'été dernier. La Région est à la croisée d'une double dynamique. D'une part, cette politique ne doit pas être initiée seulement au niveau de la capitale, mais aussi à partir des régions.

Le partenariat entre le Ministère et les Régions se renforce avec **la création du poste de conseiller diplomatique**, représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères auprès des Préfets de Région. Par ailleurs, l'été dernier, à la fin de leur Conférence annuelle ces nouveaux ambassadeurs se sont rendus dans les régions dont l'Occitanie.

La deuxième dynamique est **la mobilisation des acteurs de la société civile** au sens large, les associations, les ONG, mais aussi les acteurs économiques et académiques.

Cette journée montre que sont réunis autour de la table les collectivités territoriales au premier rang desquels la Région et la capitale régionale, le tissu associatif, quelques acteurs économiques, quelques acteurs académiques : le RRMA\* Occitanie Coopération est de ce point de vue exemplaire et c'est bien dans cet esprit-là que le ministère souhaite travailler.

\*RRMA : Réseau régional multi-acteurs

Nathalie Bathellier passe la parole à Majlis d'Aboville, coordonnatrice d'Occitanie Coopération, qui donne des informations pratiques sur le déroulement de cette journée. Elle précise que le Département de l'Aude ne pourra pas présenter son projet. Cette intervention sera remplacée par celle de l'association Terres en Mêlées, soutenue par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Pour clore ce temps d'introduction, Henri Arévalo souhaite que cette journée permette un temps d'échange et de réflexion fructueux pour tous ses participants.



# LA TRIBUNE DES PROJETS

PROJETS SOUTENUS PAR

**L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE** représentée par Rémi Touron

• **CDCD 66** (Comité départemental de la coopération décentralisée 66) **et entreprise ETE - présenté par Michel Barthès, CDCD 66**

Le projet consiste à assurer l'alimentation en eau potable de forages et autres puits non raccordés au réseau de distribution d'eau potable de la communauté rurale de N'Diagianiao au Sénégal. Un premier site - Daphthior - a été retenu pour être équipé d'un dispositif complet d'adduction d'eau potable fonctionnant au fil du soleil sans batterie et sans ajout de produit chimique, mis au point par un groupement d'entreprises de la région Occitanie (Synerg'eau) dont ETE, entreprise française basée à St-Laurent-de-la-Salanque dans les Pyrénées-Orientales.

• **CA Hérault-Méditerranée - présenté par Raffaella de Gennaro, Direction générale des services, Ville d'Agde.**

Présentation du programme de coopération décentralisée entre la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée et la Ville de Tata (Maroc).

PROJETS SOUTENUS PAR

**L'AGENCE DES MICRO-PROJETS** représentée par Clara Chepeau

• **OICD** (Organisation internationale pour la coopération et le développement) - **présenté par Odile Vairel, OICD**

Mise en culture de plantes médicinales en danger de disparition - Mali. Par tradition culturelle, 80% des Africains se soignent avec des plantes médicinales locales, mais surtout parce que les médicaments importés sont beaucoup trop chers pour eux. Le Mali a été précurseur pour la prise en compte de ces soins dans sa politique de santé. Entre la sur-cueillette prédatrice et le réchauffement climatique, les plantes les plus recherchées sont en voie de disparition. Les domestiquer et les cultiver est une solution que le projet met en pratique.

• **Mosaïque - Kononfla**

Développement de l'alphabétisation, dynamique citoyenne (Côte d'Ivoire).

**présenté par Pierre Mel, Mosaïque**

Kononfla est une petite ville rurale au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, d'environ 30 000 habitants. Le projet répond à un besoin exprimé par la population

locale qui est de lutter contre l'analphabétisation et l'isolement que cette situation provoque. L'association Presse locale de Kononfla, composée d'une quinzaine de membres, gère un centre d'alphabétisation depuis 2010 dans le village. Le projet porte sur l'autonomie et la pérennisation de ce Centre et s'articule autour de trois axes :

- la construction de locaux adaptés,
- la mobilisation de la population et des partenaires locaux autour du projet dans une dynamique de participation citoyenne,
- la diversification des actions : ouverture de classes enfants, formations, ateliers métiers, évènementiels, animations, mise en place d'une radio locale.

PROJETS SOUTENUS PAR

**LA FONDATION PIERRE FABRE**

représentée par Véronique Teyssié

• **Association Squiggle - présenté par Julie Jesson, épidémiologiste, Inserm-UT3 1027, Toulouse**

Guide des bonnes pratiques cliniques de l'annonce du statut d'infection chez les enfants et adolescents infectés par le VIH en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire).

• **Les Enfants de l'Air - présenté par le Dr François Charles, et Marie-Hélène Marty Charles, Enfants de l'Air.**

Appui à la coordination et la mutualisation des moyens nécessaires à la prise en charge des urgences (Niger). À Kankan, la deuxième ville de Guinée en termes de population, ce projet multi-acteurs vise à améliorer la prise en charge des accidentés de la route depuis le lieu de l'accident, jusque sur le lieu de soin.

PROJETS SOUTENUS PAR

**LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES** représenté par Michel Tarran

• **Terres en Mêlées**

La citoyenneté mondiale par le sport - **présenté par Pierre Gony, fondateur Terres en Mêlées**



Axes développés :

- le développement du projet Terres en Mêlées dans 6 pays (Burkina Faso, France, Madagascar, Ppté de Monaco, Togo, Maroc, ) en 7 ans d'existence,
- forte dynamique et importance du partenariat pluriel (sphères institutionnelle, sportive, privée),
- un tournant à gérer face au développement et à l'essor de l'association,
- la mobilité internationale et l'engagement des jeunes autour des actions de Terres en Mêlées,
- l'ODD 5 : égalité fille-garçon, un axe de travail central avec l'éducation en vue du développement durable.



• **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Renforcement de capacités des partenaires roumains en matière de formation professionnelle (Roumanie).



PROJETS SOUTENUS PAR

**LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

représentée par Christian Marquestaut, chargé de mission

• **CHU de Toulouse**

Accès aux soins des populations de Tubas et sa région (Palestine).

**présenté par Julie Cabanes, chargée de projets au CHU**

• **Groupe Irrijardin**

Projet IrriSahel - formation au maraîchage (Sénégal).

**présenté par Mylène Chaudoreille, responsable Qualité, sécurité, environnement et RSE**



PROJETS SOUTENUS PAR

**TOULOUSE MÉTROPOLÉ**

représentée par Nathalie Bedrune

• **Association Audace**

Travail auprès des enfants de la rue (Sénégal) -

**présenté par Julie Cabanes, Audace**

Grâce à un partenariat solide avec l'association sénégalaise Appes (Action pour la protection de l'enfance au Sénégal), Audace a ouvert un centre d'accueil de jour «Keur de cœur» destiné aux enfants talibés (5 à 13 ans) que les famille ont confiés à un marabout. L'objectif est d'encourager un programme de réinsertion de ces enfants dans un autre contexte que celui de la rue : les faire bénéficier de soins médicaux, de petits-déjeuners, de vêtements propres, leur apprendre le vivre ensemble, leur proposer des activités (jeux éducatifs, pratique artistique). En cours : un programme d'alphabétisation.

• **Mad Énergie**

Électrification d'un dispensaire (Madagascar) - **présenté par Michel Lavocat**

Mad' Énergie et son partenaire malgache Akamasoa ont mené en 2016 un projet visant à améliorer les conditions d'accueil dans les dispensaires existant en zone particulièrement isolée et à résoudre les problèmes engendrés par l'insuffisance et la vétusté des infrastructures sanitaires.

Objectifs spécifiques :

- améliorer les infrastructures du dispensaire et la qualité des soins par la desserte en énergie électrique des équipements (éclairage, conservateur à vaccins, dentisterie...),
- conduire un chantier-école en impliquant les bénéficiaires lors des différentes phases de mise en œuvre du générateur photovoltaïque et ce afin de garantir la pérennité des installations réalisées,
- ouvrir le dispensaire pour organiser des actions de sensibilisation à l'hygiène destinées à un large public d'adultes.



## 1 % EAU, DÉCHETS, ÉNERGIES : IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN RÉGION

animé par **Christophe Brossé**, pS-Eau.

### intervenants

**Hélène Bromblet**, chef de projet Gevalor

**Hervé Gouyet**, président Réseau Cicle

**Rémi Touron**, chargé de mission programme et coopération internationale, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Christophe Brossé souhaite la bienvenue aux participants et présente le déroulé de la séance autour des 1% de la loi Oudin.

### Le 1 % déchets

Hélène Bromblet présente le dispositif du 1% déchets et d'accompagnement PageDS.

#### Les enjeux de la gestion des déchets

- ▶ La production de déchets est en augmentation : **entre 3,5 et 4 milliards de tonnes de déchets ménagers sont produits chaque année dans le monde** ; +2,7% par an depuis 20 ans dans les pays du sud ;
- ▶ le service de gestion des déchets est encore limité : **2 à 3 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à un service de base** ;
- ▶ avec les lois de décentralisation, **la gestion des déchets relève des responsabilités des communes** ;
- ▶ **les coûts de gestion des déchets municipaux seront multipliés par cinq dans les pays à faibles revenus d'ici 2025.**

La problématique entraîne un coût de plus en plus important dans les pays à faible revenu.

- ▶ Les impacts sur la santé publique :
  - pollution des eaux,
  - pollution de l'air,
  - rongeurs, moustiques déclencheurs d'épidémies.
- ▶ Les impacts sur la ville :
  - blocage des systèmes de drainage, inondations,
  - dépôts sauvages en pleine ville, manque d'attractivité.
- ▶ Les impacts sur l'économie :
  - santé : moindre productivité au travail chez les adultes,
  - manque à gagner économique en l'absence de recyclage et de valorisation.

Issu de la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014, le dispositif 1% déchets stipule : *"Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes (...) peuvent mener, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de l'article L. 1115-1, des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages."*

#### Qu'est-ce que le 1% déchets ?

- ▶ un système volontaire,
- ▶ un champ d'application qui ne se limite pas aux pays en développement,
- ▶ un dispositif qui concerne uniquement les déchets ménagers.

**Le dispositif PageDS** vise à accompagner les collectivités territoriales françaises et leurs organisations partenaires du Nord et du Sud dans la mise en place de projets dans le secteur des déchets dans les pays en développement. La démarche est construite autour de trois axes principaux :

- ▶ **Accompagner les collectivités françaises pour la mise en place du 1% déchets**
  - informer collectivement ou en rendez-vous personnalisés,
  - appui la définition des actions à mener avec les collectivités partenaires au Sud,
  - appui à la compréhension du mécanisme 1% déchets,
  - appui au développement des argumentaires en interne sur l'utilisation du 1% déchets et à la préparation de la décision,
  - appui à l'identification de co-financements,
  - appui à la conception d'actions dans la collectivité française pour impliquer les agents, les citoyens et valoriser ces actions.

► **Accompagner les partenaires des collectivités françaises**

- Au Sud : formation des collectivités partenaires par la Plateforme Re-Sources ([www.plateforme-re-sources.org](http://www.plateforme-re-sources.org)) et accompagnement personnalisé de six collectivités pilotes au sud dans la définition de leur projet.
- Au Nord : organisation de journées d'études, webinaires et formations sur les enjeux et la conception de projets déchets (public : une majorité d'associations).

► **Favoriser le partage d'expériences**

- Production de quatre documents de capitalisation et de douze fiches techniques sur les solutions concrètes de gestion des déchets dans les pays en développement :
  - mettre en place des services fiables de pré-collecte, auprès des habitants,
  - planifier des solutions à bas coûts pour les petites villes,
  - quel appui à la maîtrise d'ouvrage communale ?
  - intégrer les acteurs informels dans les schémas de gestion des déchets.
- Mise en place d'une base de données documentaire.



En matière de solidarité internationale Gevalor travaille spécifiquement sur la question des déchets en partenariat avec des acteurs africains. Le travail porte notamment sur la valorisation des déchets par compostage, la planification et les systèmes de collecte.

QUESTIONS DE LA SALLE

**Combien de communes appliquent ce dispositif en France ?**

**Hélène Bromblet** - Le dispositif est récent, la loi ayant été votée en 2014. Le Syctom de Paris et la Ville de Paris lancent désormais plusieurs appels à projets par an. Depuis, une dizaine de collectivités ont souhaité rejoindre l'initiative.

**Les demandes de subvention doivent-elles passer par un appel à projets ?**

**Hélène Bromblet** - Cela dépend des cas : des collectivités peuvent bénéficier d'un partenariat déjà établi pour rebondir sur un autre projet, des associations peuvent solliciter des collectivités afin de financer un projet, etc. Les collectivités parisiennes de plus grande taille passent en revanche par des appels à projets.

**L'équivalent de l'Agence de l'eau comme partenaire technique et financier de la collectivités, existe-t-il dans le domaine des déchets ?**

**Hélène Bromblet** - L'Agence de l'eau permet d'obtenir des budgets plus importants. Le 1% déchets ne connaît pas d'équivalent de l'Agence de l'eau, mais offre la possibilité de s'adresser à des bailleurs institutionnels, à l'instar des fonds Ficol de l'AFD ou des financements du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Gevalor peut accompagner les collectivités afin d'identifier ce type de financements.

**Les collectivités qui rejoignent le dispositif sont-elles déjà impliquées dans le 1% eau ou peut-il s'agir de syndicats d'ordures ménagères qui n'ont pas souscrit à ce type de dispositif auparavant ?**

**Hélène Bromblet** - Les deux cas existent.

**Quel type de difficultés rencontrent les collectivités dans la mise en œuvre du dispositif ? Les associations peuvent-elles apporter leur aide ?**

**Hélène Bromblet** évoque les difficultés potentielles :

- Certaines collectivités ont des projets de coopération, mais celles qui détiennent la compétence de la solidarité internationale ne sont pas forcément les mêmes que celles qui détiennent la compétence déchets. Ceci peut donc nécessiter des échanges entre une commune et son agglomération mais des divergences politiques peuvent générer des ambitions différentes et constituer un point de blocage ;
- certaines collectivités voient leurs budgets revus à la baisse ;
- le dispositif est relativement méconnu ;
- appréhender ces nouvelles possibilités demande du temps et un travail supplémentaire de la part des agents territoriaux ;
- convaincre les élus peut s'avérer difficile.

**Rémi Tournon** évoque la dispersion des sachets utilisés en Afrique pour vendre l'eau et s'interroge sur la possibilité de mettre en place une base de données des projets subventionnés par le 1% déchets, ce qui permettrait de donner des idées à des opérateurs.

**Hélène Bromblet** - La capitalisation précédemment évoquée vise justement à répondre à cette problématique. En outre, la plateforme Re-Sources qui regroupe des acteurs de la gestion des déchets au sud, présente une base de données avec des fiches techniques sur différents types de valorisation ainsi que sur des questions transversales de financement, d'intégration des informels, etc.

## Le 1% énergie

**Hervé Gouyet** présente le dispositif 1% énergie et le réseau Électriciens sans frontières (ESF).

### Le contexte

**1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité.** La majorité d'entre elles se situe en Asie et en Afrique subsaharienne et vit sous le seuil de pauvreté. 80% de ces personnes vivent en milieu rural.

S'agissant de la question de la pérennisation des projets, Hervé Gouyet souligne l'importance de la notion de taille critique qui doit permettre :

- ▶ de former suffisamment de personnes,
- ▶ d'alimenter des activités économiques, des services collectifs et d'électrification domestique,
- ▶ de générer suffisamment de revenus pour équilibrer les écosystèmes de production de l'électricité qui sont mis en place.



### Chiffres-clés d'ESF

- 35 pays d'intervention en 2017,
- 124 projets,
- 2,9 M€ de ressources naturelles,
- 6,2 M€ de contributions en nature.

### Le 1% énergie, une étape dans une longue évolution législative

	Insécurité juridique
<b>26 déc. 2004</b>	Tsunami
<b>09 fév. 2005</b>	Loi Oudin-Santini 1% eau et assainissement
<b>07 déc. 2006</b>	Amendement Pintat 1% énergie
<b>02 fév. 2004</b>	Loi Thiollière-coopération décentralisée, compétence propre des collectivités
<b>07 juil. 2014</b>	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale : 1% déchets.

L'article L1115-1 est voisin du 1% déchets et du 1% eau mais présente quelques différences dans son application :

- ▶ il est porté par **un nombre de structures très important**: environ 200 structures départementales voire communales ;
- ▶ **l'assiette est inférieure à 100 M€** ce qui représente, pour 1%, 1 M€. À ce jour, il est constaté qu'à peu près les deux tiers des structures pouvant contribuer au 1% énergie l'ont déjà fait au moins une fois. En revanche, ils n'y contribuent pas très

régulièrement et ne donnent pas de montants très importants puisque sur le million d'euros potentiel, 30% à 40% sont réellement mobilisés.

Hervé Gouyet cite trois exemples d'intervention :

- électricité pour les structures médicales de Voka,
- électricité pour l'École de Mbourokh au Sénégal,
- intervention d'urgence à St Martin après le passage d'Irma en septembre 2017.

Il évoque également un chantier à Saint-Brieuc qui a permis de regrouper différents acteurs et différentes compétences.

### QUESTIONS DE LA SALLE

**Abdou Diome — Le travail d'ESF se cantonne-t-il à l'électricité ?** La gestion des ordures ou des déchets est généralement transférée aux collectivités sénégalaises. Or, les compétences ont été transférées sans que les moyens appropriés soient mis en œuvre. Ces questions ne sont pas suffisamment prises en charge par les gouvernants au Sénégal, notamment au niveau des villages. **ESF doit-elle travailler avec l'État, la mairie ou des associations communautaires qui veulent prendre en charge leur propre destinée au niveau de leur localité ?**

**Hervé Gouyet** — L'électricité seule est inutile ; ce sont les services qu'elle procure qui sont intéressants : lumière, eau, recharge de téléphone, etc. L'une des difficultés dans le domaine de l'électricité est d'identifier les acteurs qui l'utiliseront.

**En premier lieu, il convient de partir des besoins prioritaires à l'investissement, à l'entretien et à l'exploitation,** et de mettre en œuvre le mécanisme le plus pertinent pour la gestion de l'installation. Ce point dépend du pays et du contexte institutionnel et réglementaire.

Sans écosystème qui permette d'une part d'alimenter et de créer les activités économiques, et d'autre part d'électrifier les services collectifs et domestiques, aucun développement durable ne peut être généré. La question n'est pas spécialement technique, mais l'ingénierie sociale qu'elle impacte est plus complexe à mettre en œuvre.

**Abdou Diome** — Des structures régaliennes gèrent l'électricité au Sénégal. **Est-ce qu'ESF travaillera en coopération avec la structure qui gère la distribution de l'électricité ?**

**Hervé Gouyet** — ESF s'assure que la Senelec n'amènera pas le réseau faisant l'objet d'un aménagement avant 10 ou 15 ans. ESF doit aussi échanger avec l'Association rurale d'électrification ou l'Agence des énergies renouvelables, ces entités élaborant des programmes d'intervention qui nécessitent d'étudier leur articulation avec ceux d'ESF.

**Caroline Rundstadler** — **Le pS-Eau a-t-il élargi ses compétences aux déchets ?** Les collectivités qui seraient amenées à travailler sur du 1% eau et assainissement pourraient avoir envie d'étendre leur activité... L'assainissement et les déchets peuvent être très liés.

**Christophe Brossé** — Le pS-Eau n'a pas élargi ses compétences. Une réflexion se développe autour du 1% avec Gevalor, le Réseau Cicle et le pS-Eau afin d'étudier la façon de mutualiser les compétences pour répondre aux besoins des collectivités locales et des acteurs. **Les programmes de gestion du bois de chauffe peuvent-ils être pris en compte par le dispositif 1% énergie ?**

**Hervé Gouyet** — Le 1% énergie se limite à la distribution d'électricité.

## Le 1% eau

**Rémi Tournon** présente le dispositif 1% eau.

— Les Agences de l'eau ont été mises en fonction en France dans les années 60 avec une loi qui a cadré l'organisation territoriale de l'eau par grands bassins versants. Toulouse et ses environs dépendent ainsi de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Montpellier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

**Le Comité de Bassin** qui constitue un «parlement de l'eau», réunit tous les usagers de l'eau, les collectivités territoriales et les services de l'État pour échanger sur les usages et les conflits d'usage de l'eau. Il fixe les grandes directions sur l'aménagement et la gestion des eaux à travers un schéma d'aménagement.

L'Agence de l'eau est chargée de mettre en place le programme des mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs. Le Conseil d'administration, une émanation du Comité de Bassin, regroupe quelques élus et statue sur les taux de redevance, les taux d'aide et l'éligibilité de certains projets.

Au-delà de la création des Agences de l'eau, la loi s'est accompagnée de la mise en place du dispositif pollueur-payeur. Il consiste à verser aux Agences des redevances sur la pollution émise, elles-mêmes utilisées pour des aides visant à limiter la pollution et mieux connaître le fonctionnement des milieux. Certaines aides concernent l'action internationale sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

**La loi Oudin-Santini** (1% eau) vise les objectifs suivants :

- ▶ soutenir l'action extérieure des collectivités territoriales,
- ▶ mobiliser 1 % des ressources des Agences,
- ▶ développer la gestion intégrée de l'eau,
- ▶ soutenir des projets durables,
- ▶ rechercher des bénéfices réciproques.

En 2012, au Forum mondial de l'eau à Marseille, les présidents des Comités de Bassin se sont engagés à utiliser ce 1% dans leur entièreté.

L'Agence de l'eau ne s'inscrit pas directement dans une démarche de coopération internationale. En ce sens elle ne monte pas elle-même de projets d'alimentation en eau. En revanche, lorsqu'un élu décide d'animer un projet d'alimentation en eau ou en assainissement, le Comité de Bassin décide d'une aide qui lui permet d'élargir son enveloppe budgétaire et de gagner en action territoriale. L'effet démultiplicateur est alors très important.

Le dispositif 1% porte fortement sur le matériel, ce qui l'inscrit dans **une logique d'équipement,**

**de ruralité et de proximité sans oublier pour autant les aspects de gouvernance**

qui sont fondamentaux.

Cette mécanique de fonctionnement permet de sortir du financement étatique qui peut poser problème dans certains pays pour des questions de détournement ou de corruption.

Un lien fort relie pS-Eau et le 1%. En

effet, pS-Eau est un vecteur important pour assurer le plaidoyer du 1% eau et l'accompagnement des porteurs de projets. Ainsi, l'Agence de l'eau s'appuie fortement sur le pS-Eau afin d'aller à la rencontre des élus, organiser des manifestations, faciliter l'émergence de projets structurés, etc.



### Perspectives du 11° programme 2019-2024.

- ▶ pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
  - budget annuel de 4 M€
  - subventions collectivités : 70% études et travaux
  - subventions associations : 50% études et travaux
  - plafond de 400 000 € par an et par projet
- ▶ pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne
  - budget annuel de 1,5 M€
  - subventions collectivités : 80% études et travaux
  - subventions associations : 50% études et travaux
  - plafond de 200 k€ par an et par projet

### QUESTIONS DE LA SALLE

**Hervé Gouyet** — Les collectivités territoriales sont soumises à une limitation de l'augmentation de leur budget. **Les subventions pourraient-elles limiter la dépose des dossiers ?** Peu de projets d'irrigation sont subventionnés par les Agences de l'eau. Or, dans les Comités de Bassin, de nombreux arbitrages concernent les usagers, dont les irrigants. Pour 800 millions de personnes qui se trouvent en insécurité alimentaire, l'irrigation pourrait constituer une source de progrès ; la circulaire de 2007 n'exclut pourtant pas ce processus.

**« Les financements mobilisés par les Agences dans le cadre de la coopération internationale ne sont pas dédiés au financement des collectivités, mais au financement des projets. »**

**Rémi Touron** — S'agissant des budgets des collectivités, pas d'inquiétude. Les financements mobilisés par les Agences dans le cadre de la coopération internationale ne visent pas le financement des collectivités, mais le financement des projets. La subvention de l'Agence constitue donc le co-financement d'un projet déjà financé par la collectivité.

S'agissant de l'irrigation, il renvoie aux fondations de la Loi Oudin qui traite de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les populations. L'eau agricole n'en fait donc pas partie et de ce fait, l'irrigation destinée au développement de l'agriculture n'entre pas dans les projets de l'Agence de l'eau.

En outre, le dispositif d'aide financière ne peut être débloqué que pour se diriger vers une irrigation raisonnée. L'Agence de l'eau pourrait par exemple accompagner une bascule technologique d'une irrigation massive par immersion vers un système de goutte-à-goutte parce qu'il permettrait d'économiser de l'eau qui serait utilisée par la population pour sa consommation.

Rémi Touron souligne l'importance de la contribution des agences dans le 1%. La contribution des six agences représentait en 2017 environ 17 M€. Il relève que ce n'est pas à la hauteur de ce que la coopération décentralisée devrait mobiliser de la part des collectivités territoriales françaises.

**Christophe Brossé** — 27 M€ ont été apportés par les collectivités territoriales. Le budget mobilisable réaliste pour le 1% eau est estimé à 65 M€. Sans le 1%, la partie apportée par les collectivités se limiterait à 5 M€. Ainsi, la Loi Oudin permet d'injecter 20 M€ de plus sur des projets de solidarité internationale. Il fait remarquer que rejoindre le projet 1% eau, énergie ou déchets constitue le fruit d'une volonté politique et donc pas une obligation pour les collectivités.

**Jacques Millot** — Le Festival Alimenterre vient de démarrer. Le film « Mexique, sous l'emprise de Coca », qui traite de la question de l'eau, est particulièrement marquant sur ce point.

**Lamine Sakho** — Le manque de coopération entre les collectivités et certains pays d'Afrique pose problème aux associations qui portent des projets autour de l'eau, l'énergie et les déchets. **Quelles mesures d'accompagnement sont apportées aux associations dans ces pays ?**

Sans accompagnement, les collectivités peinent à réaliser leurs projets.

**Rémi Touron** — La complexité à mobiliser les élus français pour qu'ils se lancent en coopération est prégnante. Ainsi, les projets associatifs se basent sur la demande des usagers sur place et non sur un concept réfléchi en amont, dans une étude, en France. Les associations de migrants comme le Cosim peuvent constituer un relais important pour établir ce lien. S'agissant du manque de coopération entre les collectivités, concernant l'eau, la seule opportunité en France consiste à aider les collectivités françaises. Cela signifie qu'une collectivité française peut, si elle le souhaite, dans son programme de coopération, s'appuyer sur un opérateur, ce dernier pouvant être Français comme Guinéen. Toutefois, c'est la collectivité française qui sera bénéficiaire du co-financement mobilisé par l'Agence. Ainsi, l'Agence n'entretient pas de contact direct avec l'association et ne peut pas mobiliser des fonds à l'extérieur du territoire national.

**Lamine Sakho** — Effectivement, le Cosim accompagne les migrants porteurs de projet. Toutefois, si une association mène un projet et que les collectivités ne s'impliquent pas, la demande reste sans suite.

**Rémi Touron** — Si l'association n'a pas l'appui d'une collectivité, alors elle n'est pas éligible aux aides. La Loi Oudin porte justement sur la coopération décentralisée et la capacité publique nationale à gérer l'eau. Ainsi, une association isolée ne peut pas bénéficier des aides au titre de la Loi Oudin.

**Hervé Gouyet** — D'autres mécanismes de financement de l'accès à l'eau peuvent être sollicités, par exemple l'Agence française de Développement (AFD) ou le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

**Raffaella Vimont-Vicary** — Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place des bourses à projets qui permettent aux associations d'aller voir des représentants de leurs communes dans les pays concernés et de se mettre en relation avec l'Ambassade de France. Les diasporas constituent également des leviers intéressants pour mobiliser leurs collectivités locales.

**Christophe Brossé** — Les réseaux Cicle, pS-Eau et Gevalor proposent un accompagnement aux porteurs de projet mais n'apportent pas un appui direct aux collectivités locales au sud. Ils peuvent toutefois, accompagner une association dans ses échanges avec une collectivité locale, à condition que le projet soit un minimum construit. Le pS-Eau peut développer des partenariats spécifiques dans certains pays.

**Rémi Touron** — L'échange de compétences requis par la coopération décentralisée est très important. Des



outils de financement peuvent être développés et s'assimiler plutôt à de la solidarité internationale. Les Agences de l'eau cherchent à développer ces outils de cofinancement avec les grosses agglomérations de leur bassin. Ces métropoles sont capables d'accompagner financièrement des projets pilotés par des associations, à condition qu'ils soient structurés.

**Yvette Suzuki** — Nous avons répondu à un appel d'offres de la Ville de Paris pour un projet d'assainissement, mais cette démarche nécessitait de trouver un co-financeur. **Comment solliciter l'Agence de l'eau pour un accompagnement dans ce projet ?**

**Rémi Touron** — Lorsqu'un projet est présenté, l'Agence de l'eau demande qu'une collectivité territoriale lui soit associée. En ce qui concerne les appels à projets de la métropole de Toulouse ou de la métropole de Lyon, le cofinancement est déjà encadré en amont dans le cadre du travail que l'Agence de l'eau mène avec ces métropoles (enveloppe financière, type de projet, résultats attendus...). Une fois le projet présenté à la Métropole, elle se charge elle-même de son instruction avec ses co-financeurs et en assure le suivi.

**Yvette Suzuki** — Notre projet « L'eau du désert » consiste à réaliser l'assainissement d'un village pour réutiliser l'eau de l'irrigation. **Ce sujet constitue-t-il un avantage ou un frein pour l'Agence de l'eau, faut-il le mentionner ?**

**Rémi Touron** — Cette précision est importante, car l'objectif prioritaire est de réaliser de l'assainissement. Le fait de se retrouver avec de l'eau traitée et d'envisager de la réutiliser est positif car elle constitue une ressource en eau d'une qualité suffisante pour des usages déterminés. Ceci fait partie des mesures pouvant être proposées pour l'accompagnement dans le cadre d'un changement climatique.

**Yvette Suzuki** — Le coût du traitement de l'eau sera élevé.

**Rémi Touron** — Les normes de l'OMS sont très sévères en matière de réutilisation d'eaux usées. Toutefois, des procédés tels que les filtres plantés permettent déjà de recycler de l'eau pour l'irrigation avec succès.

**Nathalie Bedrune, Toulouse Métropole** — Pour votre information, Toulouse Métropole souhaite lancer un appel à projets pour 2019 sur la base d'une note de concept. Une journée d'information sera programmée au début de l'appel à projets et qui sera ouvert aux porteurs de projets de la Métropole.

**Hervé Gouyet** — Le regroupement de différents acteurs constitue un atout important car la multiplicité des guichets constitue un facteur de surcoût pour

les porteurs de projets comme pour ceux qui les financent.

L'appel à projets de la Ville de Paris constitue en réalité un triple appel à projets avec les volets 1% eau, 1% déchets et 1% énergie. Les porteurs de projet peuvent postuler pour un montant relatif à l'eau, et également pour un montant relatif à chaque catégorie.

**Christophe Brossé** — Ce point est particulièrement important en coopération décentralisée. Les associations tout comme les collectivités locales sont des acteurs de territoire et interviennent rarement sur des durées de l'ordre d'un an. L'approche territoriale est intéressante et peut être envisagée via la question de l'eau. Alors qu'à une époque, les différents sujets ont été très sectorisés pour des questions de facilité, une synergie se met en place sur ces questions.

**Caroline Rundstadler** revient sur le financement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne de projets basés sur des budgets hors taxes. Elle **demande des précisions sur le recours au hors taxe ou au TTC.**

**Rémi Touron** — Le montant hors taxes constitue la base des règles de financement des Agences de l'eau. Depuis plusieurs programmes, toutes les Agences ont mis en place des financements possibles TTC lorsque les interlocuteurs qui sollicitent une aide publique ne récupèrent pas la TVA. La décision qui a été prise par l'Agence d'Adour-Garonne concerne l'intégralité des projets dans un souci de simplification.

**Christophe Brossé** préconise aux participants qui souhaiteraient évoquer des projets relatifs à l'eau, l'énergie ou les déchets de solliciter pS-Eau, Cicle ou Gevalor pour un accompagnement.

**Hélène Bromblet** — Gevalor, basé à Lyon, reste disponible à distance ou peut éventuellement se déplacer.

**Hervé Gouyet** — Le site internet de Cicle intègre une base de données assez riche qui permet de répondre à certaines questions.

**Christophe Brossé** remercie les participants et clôt l'atelier.

**Gevalor** : [www.gevalor.org](http://www.gevalor.org)

**Réseau Cicle** : [www.reseau-cicle.org](http://www.reseau-cicle.org)

**pS-Eau** : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

**Ag. de l'eau Adour-Garonne** : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

**Ag. de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse** : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

## COOPÉRER EN ZONE À RISQUE, COMMENT MAINTENIR LE LIEN ?

**ANIMÉ PAR Charles Simon**, chargé de l'action internationale des collectivités territoriales et de la formation, Occitanie Coopération

### INTERVENANTS

**Robert Ansama Togo**, maire de Pel Maoudé, Mali

**Éric Doucier**, maire du Vigan et Yvette de Peyer, conseillère municipale déléguée à la coopération, Le Vigan

**Michel Tarran**, délégué aux relations avec la société civile et les partenariats, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

**Véronique Teysié**, responsable des programmes, Fondation Pierre Fabre.

**Charles Simon** ouvre l'atelier consacré aux coopérations dans les zones à risques, classées rouge ou orange par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il s'agit de voir de quelle manière maintenir le lien dans ces conditions.

L'atelier s'est donné trois objectifs.

- ▶ **Comment réagir** vis-à-vis de ses partenaires et de la société civile lorsque le lieu d'un projet de coopération est classé en zone à risques ?
- ▶ **Quels moyens et quelles alternatives** mettre en place pour maintenir le lien de coopération ?
- ▶ **Où trouver des financements** pour monter des projets de coopération dans des zones à risques, sachant que les bailleurs de fonds sont hésitants dans de telles conditions ?

Dans un premier temps, différents témoignages seront apportés afin d'illustrer ces problématiques. Ces échanges permettront ensuite de partager les différentes expériences des participants et de lister les alternatives possibles dans ce genre de situation.

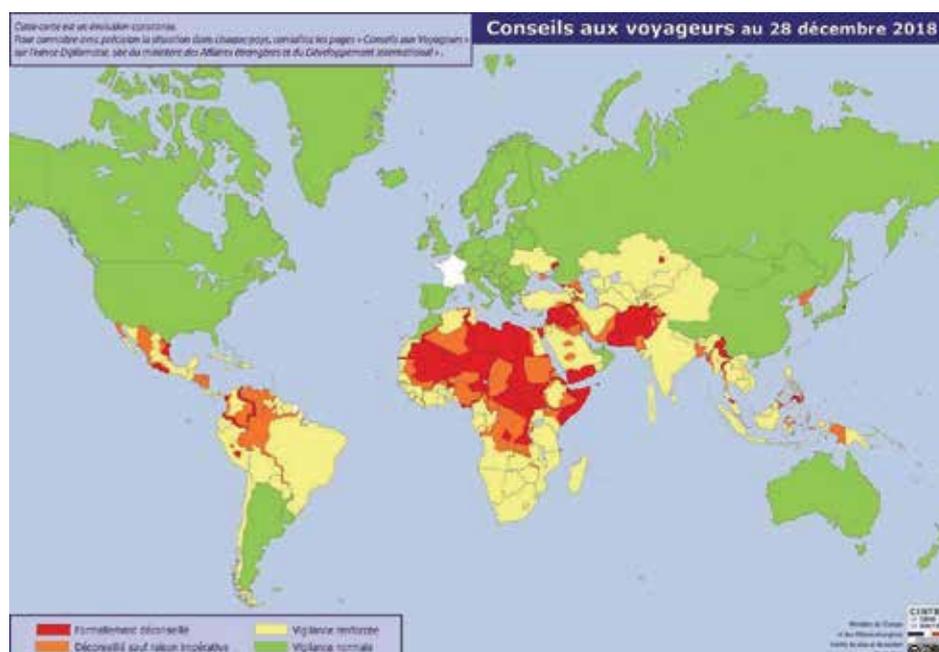
### Préambule

**Michel Tarran** introduit le sujet en expliquant ce que sont les zones rouges ou oranges.

— Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a établi cette classification à destination des voyageurs. Le site dédié à cette classification - [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) - est le site public le plus fréquenté par les personnes qui se rendent à l'étranger, que ce soit dans un cadre touristique, dans le cadre d'un projet de coopération ou pour leurs activités professionnelles.

Les zones cartographiées en orange et en rouge correspondent à des zones que le Ministère déconseille fortement de visiter.

Cette cartographie est établie par le Centre de crise et de soutien qui dispose de données extrêmement précises n'ayant pas vocation à être rendues publiques. Ces cartes ne sont pas faites au doigt levé et elles évoluent régulièrement en fonction de l'actualité.



La classification des zones à risques est établie pour les ressortissants français. Les cartographies qui en découlent ne sont pas les mêmes en France et dans les autres pays comme cela est souvent invoqué par des voyageurs qui ne comprennent pas que tel pays soit en zone à risque du point de vue de la France alors qu'il ne l'est pas sur d'autres sites d'information.



Il y a des raisons historiques ou politiques qui font qu'un ressortissant français est exposé dans un pays, alors qu'un ressortissant hongrois ne l'est pas. Les comparaisons entre les cartographies n'ont donc pas lieu d'être pour penser que les cartographies du MEAE n'ont pas de valeur. Il est par exemple recommandé à un citoyen américain de ne pas se rendre en France, considérée comme une zone à risques par Washington.

Cette mise au point devait être faite avant d'ouvrir l'atelier proprement dit.

...

La première chose à faire en cas d'évolution politique d'un territoire déclenchant son classement en zone à risque est de **respecter les consignes** :

- ▶ Les volontaires en coopération dans le cadre du service civique n'ont pas à être envoyés dans des zones rouges. Il peut y avoir des exceptions au cas par cas, en concertation avec les ambassadeurs en poste dans les pays en question et avec des conditions restrictives.
- ▶ D'une manière générale, tous les acteurs ayant vocation à se rendre dans ces zones pour des courts séjours doivent s'inscrire sur le fil d'Ariane afin d'être connus et de rester en contact. Au-delà de six mois, l'inscription sur le registre des Français établis hors de France est obligatoire.
- ▶ Il faut évidemment enregistrer le numéro d'urgence du Ministère et respecter les recommandations préconisées en fonction du pays (tenue vestimentaire par exemple).
- ▶ Concernant les organisations, celles-ci doivent prendre les assurances appropriées lorsqu'elles envoient des représentants sur le terrain et vérifier que le partenaire local est une institution sérieuse. Il y a trop souvent des cas où ces institutions s'avèrent non fiables.

Dans une zone où une coopération est déjà en œuvre et qui devient rouge, il y a d'autres moyens de travailler que d'envoyer des volontaires ou des expatriés. Il arrive parfois que les partenaires locaux

soient davantage responsabilisés et se voient confier des missions plus valorisantes : on accélère ainsi le processus d'autonomisation des projets de coopération et de développement, qui ont par nature vocation à prendre fin.

Un ressortissant malien n'encourt pas les mêmes risques dans son pays qu'un ressortissant français.

**Charles Simon** propose de se tourner vers l'exemple de coopération entre Le Vigan et Pel Maoudé.

*« Cette situation s'est presque transformée en opportunité. »*

**Éric Doucier**, maire du Vigan — Ce projet est né d'une rencontre en 2012, entre le maire de l'époque et Yvette de Peyer, conseillère municipale du Vigan, qui a su entraîner dans le projet l'ensemble du Conseil municipal.

Pel Maoudé a ensuite été classée zone rouge mais le Conseil municipal a décidé de poursuivre le projet. Des moyens de communication ont été mis en place dans le respect des consignes du MEAE et le projet s'est lancé et se poursuit. Ce n'est d'ailleurs pas la frontière du Mali qui pose problème mais le soutien financier ici, en France, devenu compliqué...

Cette situation s'est presque transformée en opportunité. D'une part, parce qu'elle a contraint à travailler en impliquant plus étroitement les populations, d'autre part parce qu'elle nous a obligé, ici, à réfléchir autrement.

Plutôt que de financer l'accueil de mineurs réfugiés venus d'Afrique, les Départements sont incités à réfléchir à des projets permettant à ces jeunes de se construire un avenir dans leur pays. Les Départements doivent soutenir les initiatives de développement dès lors qu'elles sont sérieuses et permettent de s'appuyer sur des équipes territoriales engagées et qui rendent compte du travail réalisé, comme le font les représentants de Pel Maoudé aujourd'hui.

#### TÉMOIGNAGES

**Yvette de Peyer** présente le projet de coopération décentralisée portant sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans l'objectif d'une gestion durable de l'eau sur la commune de Pel Maoudé d'une superficie de 283 km<sup>2</sup> pour 18 000 habitants.

— La problématique de l'eau a été soulevée par un groupe de 120 femmes qui voulaient créer un périmètre maraîcher. Étant moi-même maraîchère, je me rendais souvent au Mali et j'ai présenté le projet au Conseil municipal. Très rapidement, il est apparu qu'il fallait traiter l'eau de manière globale et durable afin de ne pas créer de conflits entre les différentes utilisations (eau potable et maraîchage). La commune de Pel Maoudé disposait des compétences techniques et administratives, mais il manquait le financement.

La crise est arrivée au Mali. Il était impensable d'abandonner un projet qui avait suscité des espoirs sur place. La convention entre les deux communes a été signée en 2014 et une expertise des ressources a été faite sur le terrain. La stratégie du projet a été arrêtée avec le Maire de Pel Maoudé et le secrétaire général des services, en partenariat avec leurs homologues du Vigan, au terme d'une semaine de travail.

**La co-élaboration du plan de financement a pris un an.**

Les demandes de financement ont été présentées aux partenaires : l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a octroyé 183 k€ et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères 85 k€. Il manque encore un peu d'argent, mais cela n'a pas empêché le lancement concret du projet.

**Ni les bailleurs de fonds, ni la commune du Vigan ne se sont découragés**

du fait du classement de la région de Pel Maoudé en zone rouge et ce, malgré les difficultés engendrées par une telle situation.

Une antenne satellite a été mise en place afin de permettre la communication, sachant qu'il était impossible de se rendre sur place : un appel à candidatures a été lancé pour recruter un chef de projet, en la personne de Dieudonné Arama, présent aujourd'hui.

Le projet a été lancé officiellement sur place en 2017, lors d'une manifestation à laquelle les personnes du Vigan n'ont malheureusement pas pu assister.

Un technicien en assainissement a été recruté par la suite afin d'assurer la gestion durable de l'eau.

**Un Comité de l'eau et de l'assainissement a été créé**, composé de 14 villageois élus, dont 9 femmes qui assure l'interface entre tous les utilisateurs.

Les services de l'État ont des compétences sur place pour animer des formations et contribuer à la mise en place d'une gouvernance.

Quatre puits à grands diamètres ont été construits ainsi que des aires d'assainissement et une adduction d'eau pour un village de 3000 personnes.

**L'enseignement à retenir** est qu'un projet demande du temps, de l'énergie, mais qu'il ne faut pas se décourager face aux risques : les partenaires ont le temps de se connaître, de travailler ensemble sur la durée, ce qui finalement est la base d'un projet de développement durable.

Le classement en zone rouge est un écueil et génère une certaine frustration puisqu'il n'est pas possible de se rendre sur place. Il faut l'accepter afin de ne pas mettre en danger les populations locales. En outre,



on peut penser que si les compétences françaises avaient pu se rendre sur place, elles auraient fait beaucoup plus de choses à la place des intervenants locaux.

**La situation a obligé à trouver sur place les bonnes compétences, à créer un terrain d'entente et de confiance.** Il aurait été dommage de renoncer à cause de la zone rouge.

**Robert Ansama Togo** (maire de Pel Maoudé) —

Après la signature de la convention à Bamako, je suis retourné au village pour organiser une assemblée avec les neuf chefs de village, les conseillers, l'association des femmes, l'association des jeunes, les leaders religieux, les sous-préfets et l'administration, les acteurs de la santé et de l'école, tous impliqués dans le lancement du projet. Ce fut l'occasion d'une grande fête. Depuis longtemps chacun attendait l'eau et voyait là un projet qui le concernait, élaboré d'un commun accord, avec et pour les villageois.

Une seconde assemblée a été organisée avec plus de 300 personnes, chacun voulant défendre son puits. **Chacun a exprimé ses besoins ; le choix d'implantation a été laissé aux participants, en fonction de critères concrets.** Les conditions étant posées, chaque village a décidé des priorités : quatre puits ont été priorisés et deux ont été mis en attente. Un délai de trois mois a été donné pour accéder à l'eau à chacun des villages retenus, assistés par les villages environnants sous la forme de main d'œuvre ou de nourriture. Aucun chantier n'a excédé un délai de deux mois.

S'agissant du chantier d'adduction d'eau potable, tous les gros villages voulaient l'obtenir dont certains disposaient déjà de ce type d'installation. Ils ont décidé entre eux et le chantier a été attribué à un village déjà équipé.

La quote-part financière était de 1 M CFA (1500 €). Le village avait économisé pendant trois ans et disposait de la somme nécessaire ; il dépassait le critère de population fixé à 2 300 habitants. Il a été retenu à l'unanimité des autres villages et l'appel d'offres a été lancé auprès des entrepreneurs locaux. Il y avait six à sept postulants. Les travaux sont suivis par des agents hydrauliques des services de l'État.

L'eau est payante, au prix de 10 CFA pour 20 litres, afin de pouvoir acheter les pièces nécessaires à l'entretien et à la maintenance des puits. Des formations ont été données gratuitement en matière d'hygiène et d'assainissement par des agents de l'État (les formations dispensées par les ONG sont payantes).

Sur les puits à grand diamètre, l'eau n'est pas payante, mais des comités font des collectes annuelles pour leur entretien. Cette eau est potable pour la

consommation humaine et sert aussi à l'abreuvement des animaux, puisque le territoire est un lieu d'agriculture et d'élevage. Les éleveurs font boire leurs animaux, et dans le même temps, ils fertilisent les champs.

**Charles Simon** — Ce projet est très riche techniquement et en termes d'implication des élus de part et d'autre. **C'est une vraie construction partenariale, intéressante du point de vue des solutions mises en place pour surmonter le classement en zone rouge et avancer.**

Les alternatives telles que les visites de délégations en France et de rendez-vous à Bamako dans la capitale, Bamako, permettent d'éviter de se rendre en zone rouge. L'intégration dans le projet, du financement d'un système de communication permettant de suivre le projet de façon constante et sur la durée et l'implication d'un partenaire local, Caritas Mopti, permettent de faire le lien technique avec les acteurs locaux.

Dans ce type de projets, les acteurs intègrent de plus en plus de telles pratiques face à la multiplication des zones de conflit afin de contourner les difficultés sans enfreindre les règles de sécurité. Ces solutions alternatives sont un moyen de maintenir le lien et de continuer à travailler, sans avoir à solliciter la protection de l'État français lors de déplacements physiques dans les zones rouges.

#### QUESTIONS DE LA SALLE

**Serait-il possible de lever les non-dits au niveau des consignes données par l'État sur les financements accordés ou pas au Sahel ?** Il s'agit de savoir si la France continue à intervenir dans cette zone, mais aussi s'il n'y a pas localement une présence métropolitaine dans ces pays (ambassade, AFD...) de nature à accompagner et à protéger les porteurs de projets en déplacement dans cette zone.

Par ailleurs, **la Région finance-t-elle les projets situés en zone orange ou rouge ?**

**Michel Tarran** — Sur le premier point, je ne peux qu'encourager les responsables de projets de coopération et les représentants associatifs à entrer en contact avec l'Ambassade de France et l'Agence française de Développement, a fortiori dans les pays à risques où les problèmes de sécurité s'ajoutent à l'intérêt de mener des projets en bonne intelligence. Il est impératif de se faire connaître auprès des instances consulaires lorsqu'on se rend dans un pays en crise. Il y a une évolution et une prise en compte du rôle des acteurs de la société civile et des ONG par le MEAE et les pouvoirs publics d'une manière générale. Certaines ambassades sont peut-être moins disponibles et ouvertes que d'autres, mais cela a beaucoup évolué ces dernières années. À leur

décharge, dans certains pays, l'ambassade est modeste, l'ambassadeur assure tout seul, avec une secrétaire, toutes les fonctions : diplomatiques, culturelles, économiques, etc. En revanche, dans les ambassades disposant d'un poste d'attaché aux affaires culturelles et à la coopération, les porteurs de projets ont toutes les raisons d'être bien reçus car leurs actions vont dans le sens souhaité par l'État français.

Les consignes données par Paris aux ambassadeurs sont d'être ouverts aux ONG et aux associations françaises désireuses d'être présentes sur le terrain. Ils ont aussi pour consigne d'être attentifs aux évolutions de la société civile locale, qui peut de son côté développer des programmes et compléter l'action des pouvoirs publics, sachant que dans de nombreux pays, non seulement la situation ne s'améliore pas, mais elle a tendance à se dégrader du point de vue des conditions d'action de cette société civile.

Dans le cas d'un projet au Mali, il vaut mieux en informer à l'avance l'Ambassade de France à Bamako. Un projet de la qualité de celui qui vient d'être exposé intéresse au premier chef l'Ambassadeur. La marche à suivre est de l'informer en amont et de lui rendre compte de façon suivie, dans l'intérêt du projet et des partenaires locaux.

**Christian Marquestaut**, chargé de mission Coopération européenne, solidarité et relations internationales de la Région Occitanie, répond sur l'aspect régional de la question.

— J'ai été intégré aux équipes du Conseil régional en février 2018 et suis issu du monde associatif. Je sais ce qu'attendent les associations.

En prenant mes fonctions, je me suis rendu compte que le règlement intérieur des appels à projets interdisait pratiquement de retenir des projets dans les zones à risques. Compte tenu du nombre de projets de qualité déposés, les projets « zones à risques » étaient mis de côté. Ces projets ont sans doute davantage de mérite à être soutenus.

Il reste à déterminer des critères permettant à des dossiers portant sur des zones à risques d'être étudiés de façon spécifique. L'enjeu étant de prendre appui sur des acteurs locaux fiables et reconnus : il s'agira donc de démontrer la rigueur, le sérieux et la fiabilité du partenaire local.

En second lieu, la Région Occitanie ne finance pas de déplacements de Français dans ces zones : les acteurs mauritaniens, nigériens, maliens peuvent effectuer le voyage en France autant qu'ils le souhaitent, mais la réciproque n'est pas possible. Il s'agit de formaliser cela dans les dossiers.



La procédure des appels à projets est en train d'évoluer afin de prendre en compte des projets dans les zones à risque. Le financement par l'État est possible, comme le montre le projet présenté ; le frein au niveau régional est sans doute dû à un manque d'information.

**Christian Marquestaut** — **La grande crainte des jurys porte sur la garantie que les porteurs de projets ne se rendent pas sur place**, par crainte d'un kidnapping par exemple. Il est possible de travailler sur les modalités pratiques des dossiers déposés afin de donner cette garantie lors des appels à projets. Le souhait des élus régionaux est de faire évoluer cette réflexion pour 2019.

**Charles Simon** — Chacun l'a bien noté dans la perspective de l'année prochaine. L'aspect « sécurité » a été bien pris en compte dans le projet de coopération avec Pel Maoudé. C'est le cas dans d'autres projets qui associent des partenaires rodés aux interventions dans ces zones.

#### TÉMOIGNAGES

**Véronique Teyssié**, responsable des programmes de la Fondation Pierre Fabre.

**«L'important est de continuer à accompagner les partenaires afin de ne pas infliger la double peine aux populations déjà confrontées à l'isolement.»**

— **La mission de la Fondation Pierre Fabre est de permettre l'accès aux médicaments dans les pays du Sud.** Nous intervenons dans une quinzaine de pays, et développons près de 35 programmes et avons été confrontés à ce problème de zones à risques, en raison du terrorisme pour certains pays, de conflits armés dans d'autres (République démocratique du Congo par exemple).

Le positionnement de la Fondation par rapport à ces difficultés est bien entendu de poursuivre et de renforcer son activité lorsque des projets ont déjà été mis en œuvre, notamment au Mali où la Fondation est présente depuis 12 ans. L'important est de continuer à accompagner les partenaires afin de ne pas infliger la double peine à ces populations déjà confrontées à l'isolement. Le domaine d'intervention : l'accès aux soins, donne encore plus de légitimité à poursuivre les projets dans de telles zones.

Cela a forcément amené à **repenser la méthodologie et l'approche des projets**. L'avantage est que la Fondation a développé ses propres programmes, ce qui lui donne financièrement la capacité d'assurer elle-même le suivi de ses projets sans avoir à justifier de devoir envoyer des représentants sur place.

**La méthodologie de fonctionnement est basée sur le partenariat** : la Fondation Pierre Fabre n'intervient que si un acteur local le lui demande en exposant sa problématique. Nous travaillons systématiquement avec des partenaires locaux solides qui sont en première ligne sur les projets. Des postes de volontaires de solidarité internationale ont été mis en place. L'un d'eux est en place à Bamako depuis janvier. L'Ambassade de France à Bamako est effectivement très disponible et la conseillère tout à fait disposée à recevoir les associations qui la sollicitent. Les intervenants de la Fondation respectent scrupuleusement toutes les recommandations qui leur sont données par l'Ambassade et les volontaires ne se déplacent pas dans les zones à risques.

En revanche, les partenaires locaux au Mali et au Burkina se déplacent. Les réunions sont souvent organisées dans la capitale du pays. Il est possible de travailler à distance, mais il est vrai que le contact humain est irremplaçable.

Afin de permettre aux populations d'avoir accès à la santé, la Fondation Pierre Fabre travaille sur le développement d'outils de e-Santé : un système de télédermatologie fonctionne déjà au Mali et sera ouvert bientôt en Mauritanie. Il s'agit de former les agents de santé et les médecins à reconnaître les signes de base de certaines affections. Ils ont été équipés d'un appareil photo, d'un ordinateur et d'une clé 3G leur permettant d'échanger sur les cas qui leur posent problème avec une plateforme de dermatologues basés à Bamako. Il faut capitaliser sur ces outils-là pour économiser aux familles des déplacements coûteux.

Il faut continuer à soutenir les populations de zones à risque. La Fondation a aménagé certains de ses projets en fonction du contexte : au Liban, où elle soutient un dispensaire, une unité médicale mobile a été aménagée, qui sillonne la plaine de la Bekaa à destination des populations de réfugiés basées au Liban.

**Charles Simon** — Des solutions alternatives sont proposées pour maintenir l'action de la Fondation. Véronique Teyssié, pourriez-vous apporter des précisions sur l'appel à projets que la Fondation Pierre Fabre lance annuellement, notamment sur les critères appliqués pour s'assurer de la bonne réalisation du projet dans les zones à risques.

**Véronique Teyssié** — Peu de projets de cet ordre ont été soumis, hormis un projet dans la région de Mopti. En décembre, la Fondation Pierre Fabre lancera un appel à projets à destination des associations



basées en Occitanie qui développent des actions de coopération et de développement en santé dans les pays du Sud.

Il est demandé aux associations de s'appuyer sur des partenaires locaux dont elles devront justifier de la fiabilité et d'une inscription dans une politique régionale en cohérence avec les programmes mis en place. Effectivement, les associations ayant l'intention d'envoyer des intervenants sur place ne seront sans doute pas favorisées dans ce contexte.

**« Lorsqu'il n'est plus possible d'aller dans le village et d'entretenir des relations humaines directes, le projet est mis en péril. »**

**Mireille Murawski**, déléguée générale de l'Acad (Association de coopération entre acteurs du développement) basée à Toulouse — Il faut distinguer les coopérations décentralisées et les actions menées par des associations, parfois depuis longtemps, sur la base souvent de relations interpersonnelles. Lorsqu'il n'est plus possible d'aller dans le village et d'entretenir des relations humaines directes, le projet est mis en péril. Le problème de la zone à risque se pose donc différemment dans les deux cas.

Les Ambassades au Mali et au Burkina sont très ouvertes, mais ce n'est pas leur rôle d'aider les associations qui sont sur place à monter et à développer leurs projets. L'Ambassade dédie prioritairement le peu budget dont elle dispose à de petits acteurs locaux, pour des projets très localisés.

En réponse à Christian Marquestaut, Mireille Murawski estime qu'il n'est pas sérieux d'arrêter tous les financements de déplacements dans les zones à risque et d'en faire un critère. Les pays « non à risques » sont de moins en moins nombreux et le travail dans les pays à risques est en augmentation. Le message envoyé par le Ministère aux associations qui y interviennent est de ne pas lâcher prise. Certes, il faut respecter les critères en vigueur comme la réalité du partenariat local, mais il faut savoir les adapter aux circonstances. Par exemple, l'Acad a abandonné les appels à projets publics ; elle s'appuie sur la gouvernance municipale et sur les mêmes bureaux d'études et les mêmes entreprises afin d'être certaine de la qualité du travail. D'une manière générale, il est important que les délégations viennent sur place, mais les populations ont besoin de ne pas se sentir abandonnées sous prétexte qu'on ne finance plus de billets d'avion. Il y a moyen d'organiser des rencontres dans les capitales afin de maintenir le lien humain inhérent à toute opération de coopération.



**Charles Simon** — Dans tous les propos qui viennent d'être tenus, la relation humaine est moteur des actions de coopération. Les réflexions de la Région Occitanie portent sur la manière de maintenir ce lien dans des situations données. L'exemple présenté par la commune du Vigan montre qu'il est possible de le maintenir sans se mettre dans des situations de risque et en respectant les consignes.

L'objectif de l'atelier est aussi de réfléchir aux solutions à mettre en œuvre pour maintenir ce lien humain.

**Hélène Millot** — Notre soutien un projet à Selengué dans le sud du Mali. J'ai séjourné sur place d'octobre 2013 à février 2014, période durant laquelle deux journalistes ont été tués. Je me suis trouvée en situation de panique dans les premiers temps, mais lorsque les liens se créent sur place, le bouche-à-oreille fonctionne très vite et on se sent protégé par la population. À mes yeux, le danger sanitaire est beaucoup plus important que le danger terroriste.

**Un participant** — Le thème de l'atelier porte sur la manière de maintenir les liens ; or, on ne maintient pas ce lien en le brisant. Dans le code moral des Maliens, le contact humain est primordial. Une association qui apporterait de l'argent sans nouer de contact humain susciterait des questionnements. Lorsque les représentants du village rencontrent leurs « amis », c'est la fête, mais lorsqu'il n'y a plus de contact, ce n'est plus de la coopération.

Par ailleurs, les Maliens du village qui vivent en France sont beaucoup plus sensibles aux dangers que les populations sur place qui se demandent ce qui peut bien se passer pour qu'on donne des consignes de ne pas se rendre dans la région. Les groupes armés qui ont intérêt à isoler certaines zones pour en prendre le contrôle savent d'ailleurs très bien mener des incursions pour créer le problème et aboutir au classement du territoire qu'ils convoitent en zone rouge. C'est important, mais cela reste marginal.

Si un seul étranger est présent dans le village ou dans le quartier tout le monde le sait. S'il y a un suspect, tout le monde le sait aussi.

Le vrai danger c'est l'absence d'eau potable et le risque sanitaire. Si les critères font que les coopérants susceptibles de résoudre ces questions ne peuvent plus venir, c'est ouvrir la porte aux groupes mal intentionnés.

**Charles Simon** — On peut retenir de ces témoignages que ce sont les populations locales qui ont la meilleure connaissance du terrain et que c'est le partenaire local qui peut apporter le meilleur appui. L'information la plus fiable ne peut venir que de ce partenaire, ce qui met l'accent sur l'importance d'une bonne relation partenariale qu'il est nécessaire d'entretenir.

**Robert Ansama Togo** — Nous sommes touchés par ce sujet. Que deviendraient les populations de ces

territoires si elles étaient abandonnées par leurs partenaires ? Le besoin est là et les zones rouges doivent être ciblées. S'il y a une alerte, les habitants sont tout de suite au courant et peuvent défendre les coopérants présents. Si un coopérant vient, les habitants savent que la coopération est là. Le chef de village se met tout de suite au travail.

Il se peut que des personnes circulent et n'obéissent pas aux règles, mais elles repartent saines et sauves malgré tout. Il faudrait que les coopérants du Vigan témoignent souvent de leur expérience.

**M. le Maire de Duguwolowila** — Si des étrangers prennent la peine de venir, tout le monde suit et les projets avancent. Je peux en témoigner et en profite pour remercier ici nos partenaires.

**Charles Simon** — Tout le propos de l'atelier est de proposer des solutions de contournement, technologiques ou autres, afin de maintenir le lien et de recréer très rapidement le contact direct dès que la zone rouge ou orange repasse au vert. Il est important d'avoir cette notion en tête dès la construction des projets, sachant qu'il existe des bailleurs, comme la Fondation Pierre Fabre, prêts à suivre financièrement ces projets. Le Ministère est là aussi en appui, la Région peut-être prochainement. Ce sont les éléments qui ressortent de cet échange d'aujourd'hui.

**Michel Tarran** — Il n'existe pas d'ambiguïté sur le fait qu'il faut continuer à coopérer avec les territoires passés en zone rouge, mais **personne n'encouragera les coopérants à aller et venir comme bon leur semble sur ces territoires considérés comme des zones à risques.**

Les critères appliqués pour obtenir ce classement sont toujours contestables à un endroit ou à un autre de ces pays. Les services qui établissent cette cartographie sont attendus sur le sujet ; il y a une forte attente et ces cartes correspondent à un besoin. Toute désignation d'un territoire comme zone à risque peut être contestée : la France est bien classée en zone rouge aux États-Unis.

Cela étant, **les formulations « zone formellement déconseillée », ou « zone déconseillée sauf impératif »** signifient, d'un point de vue juridique, que le Ministère n'est pas en capacité de donner des ordres à un ressortissant français. Si un Français souhaite se promener à Mopti, il n'a pas autorité à le lui interdire, mais ce ressortissant français doit avoir à l'esprit que s'il lui arrive quelque chose, son assurance prendra en compte le fait qu'il n'a pas respecté les recommandations. Cela mérite considération dans une société de plus en plus judiciaire.

Les volontaires ne peuvent pas être positionnés dans une zone à risques sauf autorisation exceptionnelle de l'Ambassade. Il existe de telles dérogations et on peut imaginer que pour une inauguration bien

préparée longtemps à l'avance, les consignes soient aménagées. Il faudra un contexte particulièrement sécurisé pour permettre un déplacement de ressortissants français.

Cela semble possible au cas par cas.

Enfin, ces conseils aux voyageurs concernent tout le monde, sans distinction de statut. Il est toujours possible de prévoir un accompagnement particulier offrant plus de garanties qu'un voyage en autostop.

La bonne formule reste de prévoir des rencontres à proximité de la capitale ou dans un pays frontalier proche de la zone concernée.

**Charles Simon** remercie les participants et clôt l'atelier. **Gaël Clabecq** souhaite la bienvenue aux participants et précise les objectifs de l'atelier :

- ▶ **s'interroger sur l'intérêt et les principes de l'évaluation,**
- ▶ **identifier les étapes et outils à mettre en place,**
- ▶ **maîtriser le langage de la démarche évaluative.**



## SAVOIR ÉVALUER SON PROJET

animé par **Gaël Clabecq**, So Coopération

### intervenants

**François-Frantz Cadet**, président de la Fondation Max Cadet Haïti

**Clara Chépeau**, responsable de l'observatoire des micro-projets, Agence des micro-projets

**Xavier Serry**, président de Sport-is.

En préambule, Gaël Clabecq rappelle la professionnalisation relativement récente du secteur de la coopération qui se traduit par une technicisation de l'action internationale et l'utilisation d'un langage spécifique : diagnostic, indicateurs, objectifs, résultats, impacts, évaluation...

La notion de « faire savoir » est désormais devenue un enjeu important de l'évaluation. De ce fait, **les acteurs de la coopération sont dans l'obligation de piloter le projet, de gérer l'action et de mettre en place un système de suivi-évaluation.**

Ce dernier peut être perçu comme une contrainte.

Gaël Clabecq propose de dépasser ce prisme de la contrainte et de s'interroger sur les intérêts de la démarche évaluative. Il demande aux participants s'ils se retrouvent dans ce discours et s'ils souhaitent apporter des informations complémentaires.

### TÉMOIGNAGES

**François-Frantz Cadet**, président du Relais français de la Fondation Max Cadet d'Haïti

—À la mort de mon père, dentiste et fondateur d'une École dentaire en Haïti, nous avons créé une Fondation afin de poursuivre son œuvre dans le but de maintenir les dentistes haïtiens au pays et développer l'accès aux soins à des prix acceptables par la population. La Fondation a instauré la notion de « zéro gratuité » favorisant ainsi une nécessaire prise de conscience des Haïtiens de la nécessité de prendre soin de sa santé et de mieux s'organiser.

La Fondation a fêté en décembre 2017 son 25<sup>e</sup> anniversaire. Actuellement, dix fauteuils de dentiste sont installés, le Centre de soin dentaire est le plus grand du pays. Il emploie 35 salariés et soigne 150 patients par jour.

Malheureusement de nombreux projets en Haïti n'ont pas vu le jour. Les Haïtiens ne sont pas intégrés aux projets, se cantonnant à des rôles d'observateurs.

Cette démarche les entraîne dans une situation dévastatrice d'assistantat.

La Fondation Max Cadet a donc **inscrit sa démarche d'évaluation dans une logique d'implication** des Haïtiens. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur les compétences d'un professeur dentaire de Nanterre. Une méthode d'auto-évaluation a été développée dans ce cadre. De nombreux bailleurs ont participé à la reconstruction de la Clinique après le séisme de 2010. La démarche d'évaluation permet de justifier du bon usage et de l'utilité de leur soutien financier.

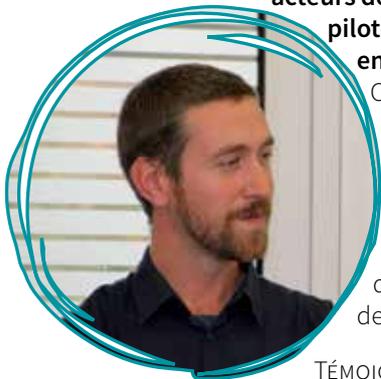
**Gaël Clabecq** — La Fondation a sans doute conclu que plutôt que d'opter pour une évaluation extérieure, il était intéressant d'accompagner ses partenaires pour qu'ils soient en capacité de procéder par eux-mêmes, à une démarche auto-évaluative. N'oublions pas que les financeurs sont en attente d'évaluation des résultats afin de s'assurer que les fonds publics sont utilisés à bon escient.

**François-Frantz Cadet** — Les Haïtiens constituent la valeur prégnante de ce qui a été mis en place par la Fondation qui ne souhaite pas confier un fauteuil de dentiste à un dentiste qui ne serait pas haïtien, ce qui ne l'empêche pas de collaborer étroitement avec les dentistes en provenance d'autres pays.

La première action des techniciens a consisté à revoir les évaluations. Les responsables ont considéré qu'il était important d'amener les gens à s'auto-évaluer. Désormais, chaque catégorie s'auto-évalue ce qui permet de responsabiliser les personnes.

**Gaël Clabecq** remercie François-Frantz Cadet et demande aux participants les évaluations qu'ils ont eu l'occasion de mettre en place ont été perçues comme un contrôle par les partenaires.

**Une participante** (association Dina) — Souvent, les personnes travaillant sur des projets internationaux réfléchissent à la place des locaux, ce qui entraîne une situation d'assistantat. Il vaudrait mieux commencer



par demander aux gens de quoi ils ont réellement besoin.

S'agissant de l'évaluation et du suivi, je conseille d'impliquer les locaux sur place. Par exemple, construire une conduite d'eau nécessite, au-delà de l'apport des matériaux, de les amener à participer afin qu'ils respectent et fasse respecter le travail mis en œuvre.

**Un participant**— J'ai participé à des évaluations pour l'Union européenne en 1988 dans le cadre d'un important projet portant sur la foresterie et l'aménagement du terroir de la zone subsaharienne. **L'évaluation participative** qui consiste à associer les différentes parties prenantes au processus d'évaluation a entraîné un classement des projets en trois catégories :

- ▶ projets conçus de l'extérieur, résultats et moyens fixés en avance à partir d'un diagnostic réalisé en début de projet ;
- ▶ projets réfléchis avec des outils, avec une participation partielle des personnes concernées. La participation démarre à la conception et se poursuit jusqu'à la conception finale ;
- ▶ projets qui trouvent leur origine dans l'évaluation des populations.

**Gaël Clabecq**— Cette dernière démarche est sans doute la plus qualitative. Je propose maintenant d'écouter le témoignage de Sport-is.

**Xavier Serry**— La démarche de Sport-is a démarré en 2011, dans le cadre d'un projet sportif dans un village rural du Maroc. L'Association se concentrait sur un projet beaucoup plus modeste que ce qu'elle a ensuite été amenée à réaliser et s'inscrivait dans une démarche de coopération. À cette époque, de simples échanges avec les Marocains autour d'un café permettaient de procéder à une évaluation permanente de ce qui s'y passait.

Plus tard, une étudiante en Master 2 d'anthropologie a souhaité réaliser un stage permettant de mesurer l'impact d'un projet de solidarité internationale. L'étudiante a dû dépasser le problème de langue auquel elle était confrontée avec l'aide d'une professeure. Ce stage a été facile à mettre en œuvre, et bien appréhendé par les Marocains, qui ont contribué à la démarche en facilitant les échanges.

Le travail d'évaluation a permis aux partenaires marocains de mieux comprendre les objectifs de l'Association. L'avantage fut double puisque Sport-is a également bénéficié de la neutralité du regard de l'étudiante.

**Gaël Clabecq** — **Peut-on parler d'une réelle neutralité, l'association ayant financé le déplacement de l'étudiante ?**

**Xavier Serry** — Une totale neutralité des participants est impossible ne serait-ce que du fait de leur origine. À son retour, l'étudiante a pointé les difficultés liées au projet, ce qui a permis d'éclaircir la démarche et de mieux se positionner, pour les locaux comme pour l'association.

**Gaël Clabecq** propose à Clara Chépeau de présenter l'Agence des micro-projets et de réagir aux témoignages présentés.

**Clara Chépeau** — L'Agence des micro-projets est un programme de La Guilde qui se positionne comme bailleur et comme accompagnant des associations agissant à un niveau international.

Les méthodes d'évaluation sont multiples et la détermination de l'objectif de l'évaluation est essentiel.

Sans le savoir, Sport-is disposait d'un dispositif de suivi puisqu'elle étudiait régulièrement certaines informations. L'évaluation de la stagiaire a permis de s'interroger sur certains points. L'association est en mesure de partager des informations en expliquant ce qui a fonctionné ou pas. Il est alors intéressant de savoir que faire de ces informations.

Il y a différentes méthodes d'évaluation :

- ▶ l'évaluation externe,
- ▶ l'auto-évaluation,
- ▶ l'évaluation mixte qui intègre des membres externes et des personnes de l'association.

Alors que l'auto-évaluation peut sembler logique, dans un deuxième temps **l'évaluation mixte permet d'obtenir un regard plus complet**. Chaque cas est différent, il faut opter pour la méthode la plus appropriée.

**Isabelle Valade**— Mon expérience de nombreuses missions de consulting réalisées pour des bureaux d'études et des bailleurs de fonds m'a confrontée à la problématique des évaluations *ex ante*.

**Gaël Clabecq** — Une évaluation *ex ante* est liée à un diagnostic établi avant la mise en œuvre le projet. Une évaluation *ex post* a lieu une fois le projet terminé ou avancé.

**Isabelle Valade** — Je me suis heurtée à une exigence accrue des bailleurs de fonds en termes d'indicateurs, de pertinence, etc.

De ce fait, moins de temps peut être consacré aux actions sur le terrain.

**Gaël Clabecq** — La temporalité d'un projet peut être incompatible avec le temps nécessaire à la démarche qualitative du projet.



**Isabelle Valade** — L'évaluation mixte est effectivement la plus efficace.

**François-Frantz Cadet** témoigne en sa qualité de président du Collectif Haïti Occitanie qui regroupe douze associations créées après le séisme de 2010.

— Le Collectif Haïti Occitanie a récemment calculé que suite à ses appels à projets, il a obtenu 1,6 M€. François-Frantz Cadet avait en effet encouragé toutes les associations à répondre à des appels à projets. Cependant, elles ne renseignaient jamais la partie «suivi», ne donnaient pas les indicateurs et ne prévoyaient pas d'évaluation.

Il s'est donc chargé de ces démarches, et les dossiers ont abouti. Selon lui, l'auto-évaluation a réellement permis d'impliquer des acteurs du terrain.

**Clara Chépeau** — François-Frantz Cadet a adapté le principe même d'un suivi de projet et d'évaluation.

**Il est inutile de répertorier une multiplicité d'indicateurs si l'on ne peut pas les renseigner ensuite.**

**François-Frantz Cadet** — Une évaluation doit être pensée en amont d'un projet afin d'être efficace.

**Gaël Clabecq** propose un rappel des étapes-clés d'un projet :

- ▶ constat d'une réalité initiale
- ▶ établissement d'un diagnostic
- ▶ conception et programmation du projet
- ▶ mise en œuvre
- ▶ analyse des impacts des résultats sur la réalité initiale
- ▶ suivi évaluation (porte sur l'ensemble du cycle du projet).



**François-Frantz Cadet** — L'étape liée à la recherche des compétences des ressources humaines permet également au projet d'aboutir.

**Gaël Clabecq** — Je propose d'intégrer cette étape dans le diagnostic.

**Clara Chépeau** — Le diagnostic constitue un état des lieux de l'environnement de l'action, de la situation économique, mais également des ressources humaines.

**Un participant** — Plusieurs personnes s'engagent dans le diagnostic sans avoir identifié les compétences adéquates. Il relève que ce problème d'identification des compétences se retrouve dans beaucoup d'associations.

**Gaël Clabecq** met en garde contre cette forme de généralisation.

**Isabelle Darrieu** — Il peut être compliqué de disposer des compétences adéquates permettant d'évaluer ce

dont le terrain a besoin. Souvent, les partenaires de terrain disposent, eux, des compétences nécessaires.

**Gaël Clabecq** — Tout le monde s'accorde à souligner l'importance de la mobilisation des compétences. Comment renforcer la démarche d'évaluation ?

**Clara Chépeau** revenons un instant sur la liste des questions à se poser :

- ▶ pour qui évalue-t-on ?
- ▶ de quelles données a-t-on besoin ?
- ▶ comment les collecter ?
- ▶ comment les analyser ?
- ▶ que faut-il en faire ?

— L'évaluation se retrouve dans toutes les dimensions d'un projet. Lors du constat initial, on dispose de certains éléments, et au terme du projet, on veut savoir s'ils ont changé — ce dernier point est traité par l'évaluation finale.

**Gaël Clabecq** — Il est impossible de mesurer un changement si l'on ne sait pas évaluer la situation au départ.

**Un participant** — Un projet intitulé «Chômage Dakar», a été mis en place de 1984 à 1986 par une équipe décentralisée sénégalaise du développement social. Celle-ci avait établi un diagnostic des causes du chômage, de la pauvreté et des mesures à mettre en œuvre. Un volet portait sur la situation des femmes qui manquaient d'argent pour développer leur activité.

Des aides ont été mises en place afin de financer des micro-projets. Un sociologue a réalisé une évaluation externe et s'est aperçu que la mesure n'avait aucun impact. L'équipe a donc décidé d'analyser les pratiques des femmes, a mené une enquête et proposé aux femmes de se mobiliser pour créer une mutuelle d'épargne et de crédit.

L'Association a apporté un financement de la moitié du capital en demandant le remboursement de l'apport deux ans après. Un an plus tard, l'évaluation participative a permis d'ajuster le fonctionnement.

La deuxième année, la démarche a connu un important succès et a amené d'autres femmes à créer leur propre mutuelle d'épargne et de crédit. À ce jour, leur nombre se porte à 27 et plus de 100 000 femmes ont rejoint le dispositif.

**Gaël Clabecq** — Ce témoignage illustre que l'auto-évaluation permet parfois de se rendre compte de ses erreurs et de donner une nouvelle inflexion au projet.

**Clara Chépeau** demande à Xavier Serry ce qui s'est passé suite à l'évaluation menée dans son association.

**Xavier Serry** — Cette évaluation a été partagée avec des collaborateurs partis porter le projet au Maroc.

Elle a permis de redynamiser le projet. La plupart des jeunes formés dans le cadre du projet ont quitté le Maroc ce qui a amené un autre public. Cette crise migratoire pose la question de la professionnalisation, à terme, vers un métier local.

**Gaël Clabecq** — Souvent, les bailleurs financent la mise en œuvre du projet. La phase de diagnostic, d'écriture du projet ou d'évaluation finale peut donc poser problème. Y a-t-il des gens parmi vous qui ont été confrontés à ces difficultés ? De quelle manière y faites-vous face ?

**Isabelle Darrieu** — Je suis engagée dans un projet de création d'un atelier documentaire. Les personnes impliquées ont créé un Centre de formation pour jeunes apprentis. Elles aimeraient désormais évaluer les impacts de ce Centre de formation. Ainsi, l'association monte actuellement un projet pour faire financer une capitalisation. Une fondation suisse a créé un fonds d'aide à la capitalisation.

**Isabelle Darrieu** — Dans ce contexte capitalisation signifie évaluation.

**Gaël Clabecq** — Ces deux termes peuvent faire l'objet de nuances. L'évaluation doit répondre à la question de l'atteinte des objectifs. La capitalisation revient à organiser la connaissance pour la rendre transmissible.

**Isabelle Darrieu** — Se contenter de rendre des comptes à des bailleurs constitue une contrainte sans réel intérêt. Tandis que l'évaluation menée en continu, permet de se demander où en est le projet, si l'on respecte bien les objectifs fixés, comment permettre à d'autres acteurs de s'approprier certaines démarches, etc.

**Gaël Clabecq** — Il est important de **conserver un historique du projet** et il est impossible de capitaliser sur l'expérience acquise si préalablement on n'est pas passé par une démarche évaluative.

**Un participant** — J'ai vu une demande rejetée parce que l'association n'avait pas fourni d'études préalables. Or, il est difficile pour une jeune association de financer ce type d'études. **Est-il possible de les inclure dans le projet global ?**

**Un participant** — Les bailleurs acceptent dorénavant d'inscrire dans les projets les obligations légales des associations, à l'instar du recours aux experts-comptables. Ainsi, tout le circuit de construction de projet en amont est intégré par un coefficient dans la dépense.

**Gaël Clabecq** — Il s'agit de deux sujets différents. Effectivement, les associations peuvent être

contraintes de passer par un expert-comptable, voire un commissaire aux comptes. La question portait sur la façon de se faire accompagner par des bailleurs pour la phase de diagnostic qui précède la mise en œuvre du projet, ou pour la phase d'évaluation qui suit sa mise en œuvre. Généralement, il est très difficile de trouver des financements pour cette partie-là.

**Clara Chépeau** — **Les études préalables n'entrent pas dans les éléments financés** parce qu'il a été considéré que lorsqu'une association présente une demande, elle a déjà étudié le contexte qui lui permet de présenter sa demande. Ceci n'empêche pas que ces études occasionnent des frais.

**Xavier Serry** — Au-delà de la mise en œuvre du projet, les associations peuvent commencer à convaincre les bailleurs. Ces derniers peuvent entendre que les associations auront besoin d'évaluer leur projet et de le restituer plus largement. Il revient donc aussi aux associations de faire preuve de pédagogie et d'expliquer leurs contraintes, d'autant que certains bailleurs peuvent manquer d'expérience. Le diagnostic restera à la charge de ceux qui portent le projet.

**Clara Chépeau** — La situation évolue.

**François-Frantz Cadet** — Nous avons sollicité un expert au sein du collectif dans une logique d'échange.

**Gaël Clabecq** — Ceci est possible grâce à la force du collectif. **Le Réseau, à l'instar de celui d'Occitanie Coopération, peut permettre d'identifier les partenaires adéquats, par exemple pour envisager des évaluations croisées.**

**Un participant** — Des ONG élaborent une politique éditoriale qui permet de mettre en œuvre la capitalisation. J'ai été rémunéré pour réaliser deux capitalisations, une ayant porté sur un programme de protection de la nature, l'autre ayant porté sur le mode urbain. Chaque capitalisation a demandé six semaines de travail avec déplacements sur le terrain. La capitalisation constitue une étape du processus qui permet de passer à la programmation.

**Un participant** — J'ai appris que les bailleurs effectuent les derniers versements après la réalisation du projet.

**Gaël Clabecq** — Les subventions sont fractionnées et le solde est conditionné à la présentation du rapport d'activité et/ou du bilan financier. Ceci oblige l'association à **déterminer un plan de trésorerie** qui permette d'encaisser les écarts dus au fractionnement des subventions. L'évaluation doit permettre de déterminer sa capacité financière avant de s'engager dans un projet, ce qui peut s'avérer complexe.

**François-Frantz Cadet** — Il ne faut pas oublier d'identifier la part que ne financera pas le bailleur. Deux, voire trois ou quatre bailleurs peuvent être



nécessaires. Et il ne faut pas s'attendre à ce que les bailleurs soutiennent financièrement un projet sans justification de son emploi.

**Xavier Serry**—Le projet de Sport-is entre dans sa troisième année de financement grâce à une aide de la Région qui aura versé 15 000 € au total. Cependant, l'Association a dû vivre pendant trois ans avec 7500 € avant de toucher le solde au terme des trois ans. La Région ne demande pas d'évaluation. De ce fait, on peut s'interroger sur l'utilité de mener une évaluation qui n'est pas obligatoire et qui ponctionne une part d'un budget déjà insuffisant. Les concepts d'évaluations croisées ou d'appels à un expert pourraient répondre à cette difficulté de financement.

**Gaël Clabecq**—Les projets de coopération existent depuis plus de 50 ans et se concentrent parfois sur certains pays. Il pourrait donc être intéressant de disposer de l'analyse et de l'évaluation de projets similaires qui ont déjà été portés par le passé. L'évaluation peut servir d'autres acteurs que les parties prenantes du projet.

**Isabelle Valade**—Les évaluations sont trop souvent confinées dans les locaux des bailleurs alors qu'il serait intéressant de les mutualiser.

**Clara Chépeau**—Il est important d'anticiper dès le début du projet, les éléments nécessaires à la conduite d'une évaluation. Des outils simples et le travail en commun peuvent aider à structurer la démarche.

**Gaël Clabecq**—**Les critères qualité** classiques tels que la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pérennité ou la viabilité, permettent d'évaluer, au-delà du résultat, tout le processus. D'autres critères qualité plus spécifiques au porteur de projet ou à la nature du projet peuvent être élaborés à partir de la question « qu'est-ce qui constitue un bon projet ? »

**Xavier Serry** évoque la question des bénéficiaires. Il relève que ceux-ci sont finalement très nombreux.

**Gaël Clabecq**—L'intérêt local de l'action internationale concerne d'autres bénéficiaires que les locaux qui bénéficient des effets de l'association sur le terrain.

**Xavier Serry**—Ce thème mériterait de faire l'objet d'un groupe de travail dédié.

**Une participante** souligne l'importance des critères évoqués car sans eux l'évaluation serait laxiste et passerait peut-être à côté d'éléments déterminants.

**Gaël Clabecq**—Un projet en Haïti n'avait pas fait l'objet d'un nombre suffisant d'évaluations. Après le séisme

de 2011, une ONG de construction a élaboré un rapide diagnostic qui l'a amenée à construire des maisons en s'appuyant sur le droit foncier. L'ONG s'est ensuite aperçue que le droit coutumier avait été oublié, ce qui a généré de nombreux conflits quant à l'appartenance des terrains. Cet exemple illustre l'importance de se poser des questions en amont.

**Clara Chépeau**—L'évaluation ne se résume pas à dire que tout se passe bien. Elle permet d'analyser les échecs pour les surmonter et ne pas les reproduire.

Gaël Clabecq remercie les participants et clôt la séance.

## PATRIMOINES, TOURISME ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

animé par Estelle Cadat, CTC

### intervenants

**Jonathan Fedy**, chargé de mission Coopération internationale et mise en valeur des patrimoines, Sites et cités remarquables  
**Nelly Pousthomis**, professeur d'histoire de l'art archéologie médiévale, Université Jean-Jaurès Toulouse 2.

**Estelle Cadat** ouvre l'atelier en invitant les participants à se présenter à la manière d'un portrait chinois.

- **ALAIN ARGILIER**, chargé de la communication au sein du site Causses et Cévennes, inscrit au patrimoine de l'Unesco. S'il était un pays, ce serait le Maroc et la ville de Meknès dont sa femme est originaire.
- **BÉNÉDICTE BAYARD**, représentante de la Délégation catholique pour la coopération (Toulouse) serait le Cameroun où elle a passé deux ans en coopération.
- **GILLES BEZARD**, délégué régional du Siad Midi-Pyrénées, président de l'association Moliba Makasi. S'il était un site, il serait la ville de Boulmane du Dadès au Maroc, dans le Moyen Atlas.
- **ESTELLE CADAT**, consultante et formatrice dans les domaines touchant au développement durable, serait un fromage.
- **MICHÈLE CARLIER**, responsable de l'agence Pro-Script, serait l'Espagne pour sa diversité de paysage.
- **VICTORIA CUJIVES** termine ses études de commerce équitable et économie solidaire. Elle serait le Guatemala et plus précisément une communauté indigène maya au sein de laquelle elle a vécu.
- **PATRICIA CUTAT** représente Chili Culture et Solidarité. Si elle était un site, elle serait les Pyramides d'Égypte.
- **ALICE DE LA TAILLE**, qui travaille pour la Région Occitanie sur l'inventaire du patrimoine serait la Syrie, qu'elle a eu la chance de visiter avant qu'elle soit en guerre.
- **CÉLIA DUCLOS**, étudiante en BTS à Beaulieu à Auch, serait l'Écosse dont elle est originaire.
- **AUGUSTIN FORESTIER** – étudiant à IEP-Sciences Po Toulouse en master développement économique et coopération internationale. S'il était un pays, il serait le Kirghizistan où il a passé six mois en stage l'année dernière.
- **SOFIA HADAG**, consultante internationale pour l'Agence Akomca. Si elle était une ville, elle serait Istanbul, qui s'est aussi appelée Byzance et Constantinople.
- **ALICE HAUG**, étudiante à IEP-Sciences Po Toulouse.

Si elle était une ville, elle serait Houston (Texas) où elle a passé un an.

- **SARAH HOUWILI**, étudiante en BTS développement à Auch serait la Nouvelle Calédonie dont elle est originaire.
- **JONATHAN FEDY**, chargé de mission Patrimoine et coopération internationale à Sites et cités remarquables. S'il était un élément de patrimoine, il serait du rhum de Cuba.
- **KARINE HANEVY** travaille au service des relations extérieures de la Ville d'Albi. Si elle était un pays, elle serait l'Irlande où elle a vécu près de dix ans.
- **MATHILDE LACAVALERIE**, service valorisation du patrimoine à Sites et Cités remarquables. Si elle était un pays, elle serait le Brésil.
- **PIERRE MEL** représente l'association Mosaïque. S'il était un site, il serait la plage de Monogaga (Côte d'Ivoire), la plus belle plage d'Afrique de l'Ouest.
- **NELLY POUSTHOMIS** est professeur d'histoire de l'art archéologie médiévale à Jean-Jaurès. Si elle était un pays, elle serait le Cambodge et si elle était une ville, elle serait Dublin (Irlande).
- **STEPHANIE REDELBERGER** représente la Ville de Lourdes (service du développement touristique et international). Si elle était un lieu, elle serait les Calanques de Piana en Corse.
- **MAURICE SALLES** travaille au sein de la Région Occitanie, au service de la Connaissance du patrimoine. S'il était un « pays » il serait l'Auvergne et la ville de Clermont-Ferrand, parce qu'il ne connaît pas cette ville.
- **LISA SANTON**, étudiante en BTS développement des Territoires ruraux au Lycée Beaulieu à Auch, serait l'Italie, un pays qui l'attire.
- **ÉLISE VERNON**, assistante de projet européen à la Maison de l'Europe de Toulouse. Si elle était un pays, elle serait l'Italie et particulièrement la Sicile où elle a vécu un an en service volontaire européen.

**Estelle Cadat** – L'objectif de l'atelier vise à regarder comment favoriser la pérennisation des projets de coopération internationale en lien avec le tourisme et le patrimoine. Un focus sera fait sur les partenaires

financiers et les parties prenantes de ce type de projets, dont il s'agit aussi d'identifier les retombées et les apports. L'idée est aussi de partager les bonnes pratiques et les expériences, y compris sur ce qui a moins bien fonctionné.

Dans un premier temps, il sera question de définir ce qu'on entend par « patrimoine » et comment il peut être associé à celui de coopération internationale.

**Le patrimoine : ensemble des biens matériels ou immatériels culturels transmis par les générations précédentes et qui revêtent un sens, une importance particulière pour une communauté, voire pour un pays entier, pour l'Europe ou pour le monde.**

**Jonathan Fedy**, chargé de mission à Sites et Cités remarquables.

— Il n'y a jamais de définition arrêtée du terme « patrimoine » et du terme « tourisme ». Jusqu'il y a cinquante ans, le patrimoine faisait référence aux « vieilles pierres ». La notion s'est élargie et chacun peut avoir désormais sa propre acception du terme. Il recouvre aujourd'hui ce qui ressort des patrimoines naturel et culturel, depuis la préhistoire jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc l'ensemble des biens culturels, matériels ou immatériels, qui ont été transmis par les générations précédentes et qui revêtent un sens particulier pour une communauté, une région, un pays, un continent ou pour le monde, comme le reflètent bien les notions de patrimoine européen et de patrimoine mondial.

- ▶ **La notion de partage est essentielle** et fait le lien avec la coopération internationale au sens où le patrimoine est au cœur des civilisations et qu'il est aisé à faire partager aux autres.
- ▶ Le patrimoine n'est pas envisagé seulement comme quelque chose de joli à voir, mais comme **un moteur du développement des territoires**. Il s'agit de développement durable, puisque c'est une ressource non délocalisable, facteur de qualité de vie.
- ▶ Le patrimoine doit faire l'objet d'**une approche décroisée**, qui aborde toute une chaîne depuis la connaissance jusqu'à la gestion du patrimoine, en passant par le développement économique, le développement social et humain, le développement durable.

**Pierre Mel**—**Qui décide de cette notion de patrimoine et donne de la valeur à un site, à un lieu ou à une activité ? Est-ce la communauté à laquelle il appartient ou bien une tierce communauté, comme une instance dirigeante qui aurait le pouvoir de décision ?**

**Jonathan Fedy**—Dès qu'un « objet » est reconnu comme un patrimoine par une communauté, il devient un patrimoine à part entière. **A contrario**, certains patrimoines très marqués n'apparaissent pas comme tels pour les populations, et il a fallu l'intervention d'observateurs tiers pour faire prendre conscience de l'intérêt d'un patrimoine et générer une appropriation. Le processus n'est donc pas figé.

**Pierre Mel**—À propos de patrimoine, on parle de quelque chose de « reconnu ».

**Maurice Salles** —Ne pourrait-on pas définir le patrimoine non par sa reconnaissance, mais comme quelque chose qui est transmis. Le fait qu'il soit reconnu par un groupe est différent, comme le montrent les exemples récents de désindustrialisation en France. Le traumatisme causé par cette désindustrialisation faisait que les populations ne pouvaient pas voir qu'il s'agissait d'un patrimoine. C'est le regard d'autres personnes qui a permis un retournement de situation et une réappropriation, voire une valorisation ce qui est en lien avec le tourisme.

**Nelly Pousthomis**—Il ne faut pas donner une valeur particulière à l'esthétique. Il y a beaucoup de « petits » patrimoines qui méritent d'être étudiés – sachant qu'il n'est pas possible de tout conserver non plus – et dont les populations n'ont pas conscience de l'intérêt, parce qu'elles y habitent, parce qu'elles s'en servent. Pourtant cela fait partie de leur identité historique, culturelle, sociale, économique.

Il faut proposer autre chose au tourisme, notamment international, tout en permettant aux habitants d'en profiter aussi : le meilleur exemple est celui du Cambodge où les touristes ne voient rien d'autre du pays qu'Angkor.

**Estelle Cadat**—Il s'agirait d'associer le tourisme au fait d'aller visiter ou voir du patrimoine ?

**Nelly Pousthomis**—De fait, c'est souvent le cas.

**Jonathan Fédy**—L'ancien président de la Région Midi-Pyrénées, Martin Malvy, avait initié une mission Patrimoine et tourisme. Il s'agissait de voir comment améliorer la fréquentation touristique à partir du patrimoine régional.

La France est certes la première destination mondiale, mais c'est surtout Paris, le Mont-Saint-Michel, la Côte d'Azur et les métropoles qui sont visés. Sur les territoires, il n'y a pas beaucoup de tourisme en dépit de l'existence d'un patrimoine très qualitatif qui pourrait être moteur de développement touristique.

50% des touristes qui viennent en France choisissent cette destination pour un motif culturel ou patrimonial.

Le tourisme est le fait de voyager, mais c'est aussi une activité économique en soi. Au lieu de s'intéresser au terme « tourisme », il vaudrait mieux examiner

celui de « touriste » qui comporte de nombreuses contradictions.

Officiellement, le touriste est la personne qui passe au moins une nuit en dehors de chez soi pour visiter un lieu. Le chauffeur-routier espagnol qui se rend aux Pays-Bas et qui passe la nuit en France est comptabilisé comme un touriste, mais se considère-t-il lui-même comme tel ? Ce n'est pas sûr.

Un touriste va visiter un musée : dans ce musée, il n'est pas considéré comme un touriste, mais comme un « visiteur ». S'il traverse la rue pour consommer au café d'en face, il sera en revanche considéré comme un client et un touriste.

Autre contradiction : certains touristes peuvent se plaindre de la surfréquentation d'un lieu, alors que ce sont eux-mêmes qui alimentent ce phénomène. Le terme de « touriste » a donc un grand besoin de définition.

**Estelle Cadat** — L'image du chauffeur-routier est assez parlante. Y a-t-il des enjeux et des modalités différents s'agissant de projets s'inscrivant dans la coopération internationale ? En d'autres termes, est-ce la même chose de monter un projet de coopération sur l'eau et un projet sur le tourisme ?

**Pierre Mel** — Le tourisme, comme toutes les autres problématiques qui engendrent des projets de solidarité et de coopération (eau, santé, etc.), peut générer la même approche en tant qu'activité créatrice de revenus. C'est une activité économique, même si les ingrédients feront davantage appel aux notions de préservation du milieu, c'est donc la même approche.

**Alain Argilier** — Pour l'Unesco, patrimoine et tourisme sont deux choses différentes. Les deux notions ne sont pas associées. Il existe un gros souci toutefois qui tient à la surfréquentation touristique de certains sites qui joue sur leur préservation.

**Maurice Salles** — Le patrimoine devient un moteur économique du développement du tourisme. D'où le conflit naissant au Cambodge, pour lequel il s'agit de faire en sorte que les touristes ne se cantonnent pas à Angkor, mais se répartissent sur l'ensemble du territoire afin de générer un apport économique aux autres provinces tout en désengorgeant Angkor si c'est possible.

La France a le même problème avec le Mont St-Michel ; l'enjeu est de parvenir à un tourisme diffus. En termes de coopération avec les pays du Sud, il faudrait éviter de commettre les mêmes erreurs que celles commises en France. Le problème se pose aussi à Barcelone.

**Estelle Cadat** — Il serait intéressant de tirer les enseignements en termes de bonnes pratiques sur certaines villes pour prévenir la surfréquentation en France. Les apports peuvent se faire dans les deux

sens. Le tourisme a ce côté transversal qui permet, en cas de surfréquentation, d'interroger les impacts environnementaux et sociétaux.

**Pierre Mel** — C'est important de ne pas reproduire les mêmes erreurs qui risquent d'aboutir à détruire ce qu'on veut sauver. Les projets touristiques ont de ce point de vue une spécificité par rapport aux projets de santé ou aux projets agricoles et comportent une notion d'échange avec les autres partenaires.

**Bénédicte Bayard** — L'important est de ne pas imposer ces projets et de comprendre les populations locales, de comprendre leur passé et leur présent pour comprendre leur futur. J'ai rencontré un producteur de cacao en Afrique de l'Ouest qui disait : "ce que tu fais pour moi, mais sans moi, tu le fais contre moi" Il faut vraiment chercher à comprendre les populations locales et ce qu'elles ont vécu.

**Estelle Cadat** — Cela rejoint le sujet de la méthodologie de projet de coopération : comment créer un partenariat équilibré de coopération et comment s'inspirer de problématiques ou de solutions du Sud pour en tenir compte en termes de patrimoine ?

**Sofia Hadag** — Cela entre dans le diagnostic de territoire, qui est obligatoire.

**Patricia Cutat** — En Amérique latine, il existe beaucoup de sites patrimoniaux qui permettraient de développer l'éco-tourisme, mais les États ne le veulent pas, car ils ont découvert qu'il existe d'autres ressources, comme des centrales hydroélectriques dont l'exploitation est confiée à des entreprises étrangères. Il n'y a pas cette conscience que l'Amérique latine est en danger du point de vue de la biodiversité, car peu de monde porte un intérêt à protéger le patrimoine. La destruction de zones inscrites au patrimoine de la biodiversité aura un impact non seulement au Chili dans cet exemple, mais sur toute la planète et c'est grave.

Par ailleurs, on se rend compte que l'Unesco, lorsqu'elle classe un site en patrimoine, ne sait pas ce qui s'y passe. Ce n'est pas toujours le tourisme qui cause du tort, mais l'intérêt de l'État ou d'une entreprise.

**Alain Argilier** — Lorsque l'Unesco inscrit un site sur sa liste du patrimoine mondial, c'est l'État qui est responsable de la gestion de ce site. Ce n'est pas l'Unesco. C'est donc à l'État de se soucier de l'avenir de ce territoire et de mener le plan de gestion du site. En France, un préfet coordonnateur est nommé pour gérer un tel site.

**Maurice Salles** — Est-ce que l'Unesco retire son label en cas de défaillance de l'État ?

**Alain Argilier** — Il y a eu deux cas de cet ordre, concernant le Sultanat d'Oman à propos d'une gazelle qui était préservée et qui a disparu, et en Allemagne,

où une autoroute a été construite à côté d'un site inscrit. C'est donc très rare. Il existe par ailleurs les sites en danger, comme Palmyre et Alep en Syrie.

**Maurice Salles**— Est-ce que l'Unesco utilise publiquement la menace de retrait de son label ?

**Alain Argilier**— Effectivement, elle s'y emploie, mais par la suite, c'est aux États gestionnaires des sites de savoir ce qu'ils veulent faire.

**Estelle Cadat**— L'État peut par exemple choisir entre une autoroute et la classification au patrimoine mondial de l'Unesco.

**Jonathan Fédy**— La spécificité des projets de coopération sur le patrimoine et le tourisme, se situe au niveau de la prise en compte du patrimoine dans les politiques de développement qui, historiquement, portaient sur des urgences (accès à l'eau par exemple). Toutefois, le patrimoine est une composante, mais sans constituer les projets à part entière. Il intervient par le prisme du développement durable ou de l'éducation à la culture. C'est un sujet transversal, mais par forcément identifié en tant que tel. Il peut être une porte d'entrée pour travailler sur différents sujets comme l'urbanisme ou l'habitat. En Albanie par exemple, traversée par une rivière inscrite sur la liste du patrimoine de l'Unesco, un projet de reconstruction du patrimoine bâti est mené en partenariat avec une Agence de l'eau afin de prévenir les risques liés aux inondations. Il semble cohérent de ne pas saucissonner des enjeux reliés par un même territoire.



**Nelly Pousthomis**— Cela est pris en compte plus récemment et de manière moins importante en termes de financement. Cette notion commence à prendre de l'importance par l'idée de développement durable par le biais du patrimoine et de valorisation par un tourisme large, qu'il soit local ou international. Il n'y a pas de spécificité particulière, hormis le fait que les intervenants ont peut-être l'impression de travailler sur du plus long terme que dans le cadre d'un projet sur la santé ou autre. Il y a parfois des choses plus urgentes à faire, mais ce travail sur le moyen et long terme est aussi indispensable. Dans le cas du Cambodge, avec la pression foncière et l'urbanisation galopante, il est nécessaire de sensibiliser la population, et surtout les gouvernements, à la préservation de ce patrimoine.

**ANIMATION WORLD CAFÉ DE 14H55 À 15H26**

Estelle Cadat explique en quoi consiste le World café et ses modalités et indique qu'il portera sur quatre

thèmes :

1. Comment mettre en place des projets de coopération internationale sur ces thématiques (quelle méthodologie de projet) ?
2. Quelles sont les principales parties prenantes (expertise, financement) ?
3. Comment assurer la pérennité de ces projets ?
4. Quels sont les apports et les retombées pour les deux parties ?

**1• Comment mettre en place des projets de coopération internationale sur ces thématiques ? Quelle méthodologie adoptée ?**

Pierre Mel restitue le travail du premier groupe.

- ▶ première étape : la demande, qui peut venir aussi bien du Nord que du Sud.
- ▶ identification du partenaire,
- ▶ identification d'une convergence d'intérêts,
- ▶ diagnostic de territoire (s'assurer que les besoins primaires des habitants soient pris en compte et de la stabilité de la zone d'intervention.),
- ▶ détermination des objectifs,
- ▶ suivi et accompagnement du projet, avec le bilan des retombées, afin d'aboutir au cadre logique du projet qui permet au bailleur de fonds d'en avoir une lecture fiable,
- ▶ recherche de financement du projet,
- ▶ recherche des ressources humaines nécessaires,
- ▶ confirmation du consentement des acteurs locaux,
- ▶ communication constante entre les partenaires, afin de s'assurer que la convergence d'intérêts du départ continue à exister,
- ▶ rendre le projet autonome.

**Mireille Sels-Cazaux (Occitanie Coopération) — Le consentement des acteurs locaux n'arrive-t-il pas un peu tard dans le processus qui vient d'être énoncé ?**

**Pierre Mel**— Il intervient dès l'étape de la convergence d'intérêts.

**Estelle Cadat**— **Comment être sûr de l'existence d'une réelle convergence d'intérêts ?** Il peut y avoir des choses communes sans que cela représente une convergence d'intérêts. On peut conclure que la pluralité d'intérêts est essentielle pour traduire le fait qu'ils peuvent être différents de part et d'autre, mais peuvent converger à l'occasion d'un projet vers un même objectif.

**Pierre Mel**— Si on prend l'exemple d'une très belle plage très belle d'un point de vue esthétique et touristique, elle peut faire l'objet d'un projet d'assainissement soutenu par une agence de l'eau. Si l'assainissement n'est pas réalisé, elle ne restera pas

belle très longtemps. C'est une convergence d'intérêts entre un projet sanitaire et un projet touristique.

**Un participant** — Il est important de pouvoir s'appuyer sur un interprète, quelqu'un ayant la connaissance des deux cultures et des deux contextes. Par exemple, l'intérêt porté au patrimoine n'est pas du tout le même en Chine qu'en France.

## 2• Quelles sont les parties prenantes ?

Le travail du groupe est restitué sous forme d'inventaire : institutions publiques, ambassades, autorités locales, universités, acteurs économiques, professionnel du bâtiment, archéologues, urbanistes, ingénieurs, populations locales, bénévoles locaux, volontaires internationaux, associations locales, entreprises et associations du pays émetteur, bailleurs de fonds, chercheurs, étudiants, institutions religieuses, syndicats professionnels, offices de tourisme, media, recherches de financement : mécénat, dons ; fondations, expertises locales, fundraisers. Il convient de hiérarchiser les éléments de cette liste et de les classer par type d'intervention (institutionnelle, économique, logistique, etc.).

**Estelle Cadat** — Il s'agit également d'identifier les modalités d'intervention de chacun ou chacune.

## 3• Comment assurer la pérennité des projets ?

Nelly Pousthomis effectue le retour du groupe de travail, qui a envisagé la pérennité sous deux angles :

- ▶ la pérennité du projet lui-même,
- ▶ la pérennité des actions entreprises pour le réaliser, une fois le projet terminé.

Une des réponses à la question de la pérennité dans le domaine du patrimoine immatériel (pratique artistique, artisanale, agricole, linguistique...) est **la formation à des techniques anciennes ou nouvelles**. Elle pose toutefois celle des débouchés, qui nécessitent une volonté politique locale.

Les autres leviers sont **la promotion et communication** sur le projet, en s'appuyant sur des relais locaux susceptibles de contrebalancer un non-engagement politique. Ce sont des interrogations, dont la réponse peut varier en fonction des projets.

**La durée des conventions** a été évoquée à l'échelle des projets avec l'idée qu'il serait plus efficace de tabler sur des projets à moyen terme, au moins sur six ans, quitte à faire des tranches de trois ans, la première d'entre elle prenant valeur de test.

S'agissant de la pérennité du projet, plusieurs conditions ont été identifiées :

- ▶ disposer de bons indicateurs dès le départ du projet et pouvoir les adapter ;

- ▶ prendre en compte le risque de non-pérennité ;
- ▶ garder en tête que la pérennité repose aussi sur des personnes et s'assurer que les relais soient pris en cas de départ d'une personne ;
- ▶ associer le projet à des actions de prévention (risque de guerre, problème climatique),
- ▶ en d'autres termes mieux intégrer le patrimoine à d'autres activités pour favoriser la pérennité du patrimoine lui-même.

**Estelle Cadat** — Il serait intéressant de creuser la notion de « bons indicateurs ». Dans la méthode, plus le diagnostic sera pluridisciplinaire, plus il sera partagé, plus le projet prendra un bon départ.

**Nelly Pousthomis** — Une mission exploratoire avec un bon interprète permet également que le projet ne tombe pas en désuétude une fois achevé et les partenaires partis. Il se peut qu'à l'usage, certaines actions n'aient pas la pérennité qu'on leur supposait au départ et il faut donc aussi une part de pragmatisme.

**Pierre Mel** — **Est-il possible d'associer à cette étape du projet (la question de sa pérennité) la notion de son autonomie ?**

**Mireille Sels-Cazaux** — La question de l'autonomie est centrale, et doit être considérée comme une des finalités majeures des projets.

## 4. Quels sont les apports, les retombées pour les deux parties ?

**Jonathan Fedy** — Cette question concerne la thématique du patrimoine et du tourisme dans le cadre de la coopération internationale. Le groupe de travail s'est imposé la plus grande "honnêteté" en établissant les « plus » et les « moins » pour chacun des partenaires engagés, pour les pays du Nord et pour les pays du Sud.

Les projets concernés développent l'adaptabilité des territoires, une connaissance plus approfondie des pratiques et valorisent l'expertise des collectivités.

La France est reconnue pour ses compétences en termes d'inventaire et de valorisation du patrimoine. Le fait de travailler à l'international est aussi un élément de fierté.

En termes de retombées positives, la notion de retour sur soi-même est beaucoup revenue, sous les mots d'interculturalité, d'échanges d'expériences, d'ouverture d'esprit, d'enrichissement inter-générationnel (par exemple, l'intervention de jeunes internationaux pour la réfection d'un lavoir dans une commune rurale vieillissante). Concrètement, c'est une façon de revoir la notion du patrimoine et du tourisme. Ce peut être un facteur de développement et d'attractivité sur le territoire.



Enfin, la notion de sensibilisation des acteurs du projet et de la population a été mise en avant.

Dans les « plus » on identifie :

- ▶ **une composante humaine**, liée aux compétences, permettant d'avoir des acteurs mieux formés et plus réflexifs sur leurs propres pratiques ;
- ▶ **une composante liée au territoire**, de nature économique ou culturelle, par exemple par l'incitation à mettre en place d'autres projets avec les villes partenaires (cela vaut pour les pays du Nord comme pour les pays du Sud).

Dans la colonne des « moins » :

- ▶ il peut y avoir une certaine primauté du modèle occidental, calqué parfois sans prendre en compte les spécificités du terrain et **sans s'assurer du suivi** et de la pérennité du projet ;
- ▶ un possible manque de transparence, consistant à occulter les détails négatifs si bien que les partenaires n'auront pas connaissance de tous les sujets ;
- ▶ une distance, liée à **l'éloignement** géographique ou temporel (par exemple, ne plus pouvoir se rendre dans une zone en conflit).
- ▶ si le patrimoine est vu d'une façon **passéiste**, il peut représenter un frein au développement ou un facteur d'immobilisme,
- ▶ il peut se produire un **manque d'harmonisation de l'aide**, lorsque plusieurs acteurs sont impliqués, ce qui peut poser problème au projet et au pays,
- ▶ le tourisme et le patrimoine sont aussi porteurs d'une notion d'identité, laquelle mérite d'être valorisée, mais qui peut avoir aussi une connotation péjorative. Il y a un risque de récupération ou de **détournement politique**.

**Maurice Salles**—Un point essentiel a été oublié : toutes les actions de coopération sont placées dans un contexte de développement de la francophonie, de valorisation des élites avec lesquelles travaille la France, pour des raisons qui sont aussi stratégiques. Ce n'est pas nécessairement négatif, mais il ne faut pas l'oublier. La région a aussi des intérêts économiques à développer des projets de coopération. C'est évident.

**Pierre Mel**—À ce propos, la notion de diplomatie économique est à prendre en compte dans la plupart des projets menés. C'est « l'interprète » qui est en capacité de décoder tous ces « pièges ».

**Maurice Salles**—Prenons l'exemple concret de la Chine, très présente dans le Sud-Est asiatique. Les jeux sont complexes et il n'est pas toujours facile de bien repérer les conséquences. Le patrimoine, par son inscription dans les documents d'urbanisme, a des conséquences économiques importantes et touche, dans les villes en reconstruction, à de gros

financements. Les conflits peuvent être d'autant plus durs.

Phnom Penh ne sera pas sur la liste des villes coloniales inscrites au patrimoine de l'Unesco par exemple.

**Jonathan Fédy**—La notion de diplomatie économique doit être inscrite dès le départ dans le projet. Il faut dire clairement ce qu'on veut pour éviter certains paradoxes : par exemple, la restauration d'un bâtiment patrimonial dans une approche de développement durable implique de faire travailler des artisans locaux, mais le ministère des Affaires étrangères exprimera tôt ou tard sa volonté d'une coopération économique faisant intervenir de grandes entreprises françaises à l'autre bout du monde.

**Estelle Cadat**—L'essentiel est que ces paradoxes soient repérés : cela peut faire partie de la construction du projet que de déterminer qui décide du contenu du projet.



Fin du World café. Les participants sont invités à prolonger l'échange autour de la présentation de deux projets.

Nelly Pousthomis présente le projet « **Connaissance, conservation et mise en valeur touristique du patrimoine cambodgien de la province de Battambang** »

Le projet, précédé de deux missions exploratoires en 2013 et 2015, a démarré en 2016. Il a abouti à un programme annuel sur trois actions de formation en partant du constat que le niveau de formation des personnels en charge du patrimoine était faible, dans un contexte de lourdes menaces de destruction liées au développement économique et touristique de la région de Battambang (région partenaire de la Région Occitanie dans le cadre de la coopération internationale).

**Estelle Cadat**—Les partenaires sont nombreux, une dizaine au total.

**Nelly Pousthomis**—L'Unesco est aussi dans la boucle, bien que non citée dans la liste. Les actions de formation sont complétées par la constitution d'une documentation inédite, des conférences à l'Université de Battambang et des échanges réguliers avec différentes institutions de la province.

Le projet vise aussi à créer un master Patrimoine dans cette université en lien avec l'Inalco et à mettre en place une base de données pour l'étude et l'archivage d'une documentation scientifique sur le patrimoine et sa diffusion. Ces projets se poursuivent et se consolideront sur la période 2019-2021. La Région

Occitanie semble assez satisfaite de l'ensemble des coopérations sur le Cambodge et devrait renouveler ses financements pour les trois prochaines années.

Ce projet nécessite un phasage pluriannuel, car il ne sera pas autonome en six ans : former des cadres demande du temps.

**Maurice Salles** — C'est par l'Université Jean-Jaurès que le Service Connaissance du patrimoine de la Région Occitanie a été mis dans la boucle. L'un des rôles fondamentaux de ce service est d'étudier non seulement les bâtiments, mais la totalité du patrimoine, sans limites.

L'un des volets est la notion d'archivage : si une documentation n'est pas archivée, elle disparaît inéluctablement. La fonction du service est donc la recherche, mais aussi l'archivage. Nous avons conçu et proposé l'utilisation d'un logiciel de gestion documentaire adapté, extrêmement généraliste.

**Estelle Cadat** — Cela apporte un élément à la notion de pérennité que nous n'avions pas évoquée.

**Maurice Salles** — C'est sur ce point que ça coïncide : une maquette d'une version bilingue du logiciel a été esquissée, mais aucune demande officielle n'est arrivée et le projet a été mis en sommeil. Au printemps dernier, grâce au montage d'un autre projet (création d'un master), il a été possible d'envisager de le reprendre.

Un projet d'archivage implique du personnel pérenne, car il faut des personnes dont c'est le métier pour assurer le suivi permanent de la documentation. Il faut aussi que le niveau technologique du pays soit suffisant. On sait que cela demandera une dizaine d'années compte tenu de l'état du Cambodge et de ses structures publiques. Parfois, des programmes de coopération sont engagés avec des incertitudes de départ : la mise en place du master a donné lieu à des rencontres avec l'Université des Beaux-Arts. En décembre, la situation devrait se débloquer avec la visite du Directeur général du Patrimoine, c'est-à-dire l'échelon situé juste en dessous du ministre lui-même.

**Estelle Cadat** — Cet éclairage est intéressant car il montre que la pérennité d'un projet peut être remise en cause s'il n'existe pas les ressources sur place, humaines, technologiques, ainsi que la volonté politique.

**Maurice Salles** — Il ne faut pas insister lorsque la demande du terrain, quand elle existe, n'a pas de relais véritables pour assurer le minimum de suivi. Dans le domaine des projets agricoles, le relais peut être assuré par le privé. Mais lorsque la décision doit être prise au niveau d'un ministère, c'est beaucoup plus difficile.

**Une participante** — Les partenaires de ce projet sont toutes de grosses structures. Quelle place peut être faite à de petites associations ? Est-ce que le projet est transposable ?

**Maurice Salles** — Il s'agit d'un travail qui représente un investissement de long terme. La Région Occitanie a noué de nombreux partenariats mais il a fallu dix ans pour que l'équipe s'installe, qu'elle soit reconnue et que d'autres porteurs de projets viennent s'adresser à elle pour utiliser la ressource que représente ce service.

...

**Jonathan Fédy** présente les projets de coopération Sites et Cités remarquables au Mali et en Albanie.

L'Association Sites et Cités remarquables est un réseau d'échanges et d'appui qui compte plus de 240 villes et pays d'art et d'histoire et de sites patrimoniaux.

### Ville de Ségou au Mali

Au début des années 2000, la Ville d'Angoulême avait développé des projets avec Ségou sur des problématiques d'eau, d'assainissement, de santé, etc. L'association étant basée à Angoulême, elle a souhaité, de même que la Ville d'Angoulême, développer un axe patrimonial avec la ville de Ségou sous forme d'un projet concret sur plusieurs axes :

Un programme de restauration du bâti en terre dans le quartier de Somono, le plus pauvre de la ville, situé au bord du fleuve Niger. Ce programme est articulé autour des concessions (lieu d'habitat d'une même famille, soit jusqu'à 20 ou 30 personnes). Le projet a démarré en 2007 :

- ▶ Un projet de formation des guides touristiques locaux capables d'intervenir sur l'ensemble du bâti, et pas seulement sur le patrimoine colonial
- ▶ Un volet urbain sous forme d'un inventaire du patrimoine destiné à servir de base aux documents d'urbanisme de la Ville.

Ce projet a été mené avec plusieurs partenaires : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, avec l'appui de l'Ambassade de France et de la Ville de Ségou.

En France, le travail a associé des partenaires techniques (le Cratère et l'École d'architecture de la Ville de Grenoble). Au Mali, sont intervenus les organismes touristiques de la région de Ségou et l'Association des municipalités du Mali. Le pilotage été assuré sur place, notamment par les femmes, très impliquées sur le projet.

Aujourd'hui, le plan d'urbanisme prend en compte le patrimoine du quartier Somono, dont les caractéristiques (volumétrie, couleurs) sont devenues un modèle pour les projets de construction. 82 concessions ont été restaurées, abritant un millier d'habitants. En raison du conflit des dernières années,



des populations venues du Nord du Mali sont venues s'installer dans ces concessions restaurées, qui ont donc rempli un rôle social très important.

L'ambition est de développer les bonnes pratiques des opérations de restauration (main-d'œuvre locale, chaque année 50 à 90 personnes pendant trois mois) dans d'autres villes du pays.

Au niveau national, le quartier de Somono a été inscrit en 2016 à l'inventaire national du patrimoine. C'est le premier ensemble de bâti en terre du Mali à être protégé.

Depuis la crise, Sites et cités remarquables n'a plus la possibilité de se rendre au Mali, mais un chef de projet chargé de coordonner la restauration a été nommé sur place, ce qui va dans le sens d'une pérennité du projet à distance.

### Deux projets en Albanie avec les villes de Berat et d'Elbasan

**L'urbanisme patrimonial à Elbasan.** Il s'agit d'inventorier le patrimoine urbain soit pour adapter le bâti, soit pour construire de nouvelles formes urbaines en cohérence avec l'existant. Ce travail a associé la municipalité et des étudiants, en privilégiant des regards croisés au travers de deux ateliers.

**Signalétique du patrimoine, efficacité énergétique du bâti ancien et paysage de l'urbanisme patrimonial à Berat,** appelée la Ville aux mille fenêtres, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

**Pierre Mel** — Qui est le porteur du projet au Mali ?

**Jonathan Fédy** — Sites et Cités remarquables porte le projet, tout comme en Albanie où les habitants ont découvert depuis très peu de temps la notion de propriété privée et envisagent difficilement une intervention sur leur propre habitat.

**Un participant** — Dans ce cas, qui étaient les demandeurs ?

**Jonathan Fédy** — Le ministère de la Culture albanais et ses services déconcentrés qui sont un peu l'équivalent des Drac en France.

Les deux villes ont exprimé des problématiques très différentes bien qu'elles soient peu éloignées l'une de l'autre. À Berat, la notion de confort du bâti pour les habitants était importante, alors qu'elle n'a pas été soulevée à Elbasan. Il faut toujours répondre à une demande et ne pas intervenir pour se faire plaisir à soi.

**Estelle Cadat** — On peut mesurer au travers de ces exemples l'étendue des retombées de ces projets : sociales, économiques, environnementales...

**Jonathan Fédy** — Sites et cités remarquables intervient beaucoup dans des zones d'Europe centrale

et orientale, ainsi qu'en Europe méditerranéenne.

En Europe centrale, elle intervient dans des pays en post-conflit ou traversés par de fortes tensions (Bosnie, Serbie, Kosovo...).

Le fait d'aborder le patrimoine à l'échelle régionale participe du dialogue interculturel et d'un dialogue entre les peuples qui peut prévenir des conflits : tout ce qui peut favoriser le bien-être des populations est bon à prendre.

### Pour conclure...

**Estelle Cadat** interroge les participants sur ce que leur a apporté cet atelier en termes de bonnes pratiques.

Une participante retient le fait d'avoir travaillé ensemble. Un autre ajoute que le fait de travailler ensemble permet de mieux connaître les personnes qu'une intervention *ex cathedra*.

Pierre Mel a apprécié de rencontrer des interlocuteurs ayant les mêmes problématiques.

Estelle Cadat a de son côté trouvé très riches et très intéressants les retours des participants, qu'elle remercie pour ces apports et les exemples concrets sur des projets très complets.

Elle leur demande d'apposer une gommette de couleur pour exprimer leur sentiment par rapport à la coopération internationale par le tourisme et patrimoine.

On obtient les résultats suivants :

Motivé : 7 pastilles - Confiant : 6 pastilles

Optimiste : 4 pastilles - Dubitatif : 2 pastilles

Pessimiste : 1 pastille - Enthousiaste : 1 pastille

## ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX, UN ATOUT POUR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE

**animé par Aurélie Bouniort**, chargée de mission Jeunesse et Engagement solidaire, Occitanie Coopération et **Pierre Revel**, France Volontaires

### intervenants

**Medhi Achour**, rédacteur volontariat - programmes Jeunesse, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

**Rodolphe Berneise**, directeur régional, Agence du service civique

**Emmanuel Clero**, directeur régional, Fédération régionale des Maisons familiales et rurales d'Occitanie

**Vincent Rousval**, Enseignement agricole, coordinateur réseau Red

**Marie-Agnès Sablayrolles**, responsable des actions de mobilité internationale, Mission locale de Montpellier

### témoignages

**Désiré Adadé**, volontaire togolais en service civique auprès de France Volontaires

**Charbel Chidiac**, volontaire libanais en service civique auprès du Département de l'Aude

**Georges Mephisto Homeky**, étudiant béninois en master à Montpellier, ancien volontaire en service civique auprès de la Mission locale de Montpellier

**Wendyiida Ouedraogo**, volontaire burkinabè en service civique auprès du Département de l'Aude

### excusée

**Valérie Dumontet**, vice-présidente du Département de l'Aude.

**Aurélie Bouniort** annonce que l'atelier se concentrera sur le service civique à l'international et l'accueil en réciprocity ; elle présente son déroulement.

Les objectifs de l'atelier sont de mieux cerner les avantages présentés par l'accueil de volontaires internationaux et de connaître les conditions d'accueil et d'accompagnement de ces volontaires.

Elle présente les intervenants et passe la parole au représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

**Medhi Achour** explique sa mission au ministère sur les questions de volontariat. Étant rattaché à la Délégation aux relations avec la société civile, il précise être directement avec des associations impliquées dans des projets de développement.

**L'appel au volontariat est un élément essentiel de l'action du MEAE au titre de la coopération et du développement.** Sa délégation finance de nombreux dispositifs de volontariat (VSI, France volontaires) y compris de volontariat sénior d'échange de compétences. Elle travaille avec :

- ▶ l'AFD,
- ▶ l'Agence du service civique, notamment pour s'assurer de la sécurité des volontaires,
- ▶ le Fonjep,
- ▶ certains réseaux tels qu'Éducasol.

Le financement du volontariat représente un budget de 18 M€ par an.

**Le rapport parlementaire Berville** déposé cet été propose un programme Pass-Engagement-Solidarité qui permettrait de verser des fonds sur des projets reposant sur trois volets :

- ▶ le volontariat international,
- ▶ l'éducation au développement
- ▶ le développement de la mobilité des jeunes étrangers en France, autrement dit la réciprocity.

Ces recommandations vont être étudiées dans le cadre de la révision de la loi sur le développement et la solidarité internationale.

En termes de volontariat, les chantiers-jeunes financés par le MEAE permettent de faire venir des groupes de jeunes en France dans le cadre des dispositifs JSI-VW-SI. Le MEAE souhaiterait voir davantage de projets se monter en France permettant d'accueillir des volontaires d'autres pays.

La Délégation sensibilise les ambassades à l'accord de visas. L'autre problème est celui du coût, ce qui implique de pouvoir travailler avec l'ensemble des acteurs locaux afin d'assurer un accueil de ces volontaires dans les meilleures conditions.

**Rodolphe Berneise** indique qu'il a pour mission de développer le service civique en Occitanie. Il précise ne pas être un expert du service civique à l'international bien que le développement du service civique à l'international et de la réciprocity soit une des priorités pour 2019 dans le cadre du plan

de développement régional signé par le Préfet de Région. Son rôle est celui de facilitateur de projet, sachant que l'envoi d'un jeune volontaire à l'étranger nécessite forcément un agrément.

**En Occitanie**, le service civique concerne chaque année 8000 nouveaux jeunes et 13000 jeunes depuis 2010. Une des priorités est la mobilité des jeunes. Son service se doit de garantir le respect des principes fondamentaux du service civique et s'engage à ce titre dans une montée en charge qualitative.

Les participants à cette journée peuvent d'ailleurs tous suivre des sessions d'information et de sensibilisation au service civique, ainsi que des formations de tuteur. Un des enjeux est de **ne pas se substituer à d'autres missions comme la recherche d'emploi**. L'objectif est aussi d'installer le service civique dans le paysage des jeunes. C'est de plus en plus le cas, mais il y a encore des progrès à faire.

S'agissant du profil des jeunes d'Occitanie effectuant un service civique à l'international, ils ont entre 23 et 25 ans et sont étudiants à 46%. Beaucoup partent sur des agréments nationaux, mais l'un des objectifs est de développer les agréments locaux.

En premier lieu il s'agit de répondre à la forte demande des jeunes, donc de développer l'offre actuellement insuffisante et rendre les offres nationales accessibles aux jeunes d'Occitanie. Le gros enjeu est de faire en sorte que les missions proposées soient accessibles à tous les jeunes, ce qui n'est pas une évidence alors que c'est le cœur du dispositif de service civique.

**Le service civique à l'international** consiste en une mission qui se déroule pendant plus de trois mois à l'étranger. Il est possible de le faire dans les neuf domaines de mission, sachant qu'une mission à l'international doit à huit principes.

**Les 9 domaines de mission du service civique**

- Solidarité
- Santé
- Éducation pour tous
- Culture et loisirs
- Sport
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté
- Développement international et action humanitaire
- Intervention d'urgence en temps de crise

La DRJSCS travaille en étroite relation avec France Volontaires. Depuis septembre 2018, la procédure d'agrément peut se faire de manière dématérialisée via le site internet de l'Agence du service civique.

L'accueil des volontaires étrangers fait l'objet de quelques points de vigilance, notamment sur les titres de séjour.

Le service civique en France est accessible aux jeunes ressortissants européens sans aucune condition, à la différence des pays hors espace européen, avec une condition de séjour d'au moins un an en France. Des accords bilatéraux avec certains pays peuvent assouplir les conditions de mobilité.

Plusieurs éléments juridiques doivent être vérifiés. S'agissant de la réciprocité, les points de vigilance portent sur le financement du transport et de l'hébergement, ce qui demande un petit travail d'ingénierie financière.

Le visa exigé est celui du long séjour temporaire ; l'idée d'un visa « volontariat » a été lancée.

**Emmanuel Clero** dirige la Fédération régionale des Maisons familiales et rurales (MFR) qui regroupe vingt associations d'éducation populaire et de formation professionnelle en Occitanie.

— Les MFR relèvent en grande partie de l'enseignement agricole. Elles s'adressent aux jeunes (à partir de 14 ans) des territoires ruraux en privilégiant des formations en alternance.

Au plan national, elles représentent quelques 60 000 jeunes apprentis en France. Les quatre cent trente associations qui la composent fonctionnent en réseau, dont des réseaux à l'international qui se sont développés dans les années 60, dans une vingtaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine et dans de nombreux secteurs professionnels (agriculture, commerce, services...).

Depuis les années 60, l'expérience des MFR s'est diffusée à l'international, majoritairement dans

**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous

**LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE**

- 1 Intérêt général**  
Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.
- 2 Citoyenneté**  
Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de citoyenneté et d'ouverture sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.
- 3 Mixité**  
Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une expérience de mixité aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires aux profils variés avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.
- 4 Accessibilité**  
Les missions de Service Civique doivent être accessibles à tous quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la motivation des jeunes à s'engager.
- 5 Complémentarité**  
Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des actions socialement innovantes et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.
- 6 Initiative**  
Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire preuve d'initiative tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.
- 7 Accompagnement bienveillant**  
L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de transmission entre chaque jeune engagé et son tuteur ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son projet d'avenir. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.
- 8 Respect du statut**  
Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un statut encadré fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le cadre doit être connu, reconnu et respecté par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.

les milieux ruraux. Des formules de MFR se sont développées dans les pays d'Afrique où l'activité agricole est très présente ; aujourd'hui on compte davantage de MFR à l'étranger qu'en France. Depuis 2014, MFR Occitanie est sollicitée par des associations haïtiennes pour les accompagner dans un projet de création de MFR. L'objectif de ce partenariat est d'aider deux associations, au nord et au sud de l'île, qui souhaitent mettre en place des formations professionnelles sur ce modèle. En retour, le fait d'être connecté à des partenaires internationaux sert l'objectif d'éducation de MFR d'Occitanie.

**Le projet d'éducation** s'intitule EMA (éducation au monde et aux autres). Les jeunes engagés dans le parcours de formation sont encouragés à une mobilité européenne et à l'implication dans le service civique. Le Comité Haïti de MFR s'est emparé de l'idée de mener une expérience d'accueil de jeunes haïtiens en service volontaire international pendant une année scolaire. Nous avons mis en place une mission d'accueil de deux jeunes sélectionnés à Port-au-Prince par les associations locales.

Ce processus prend du temps et demande anticipation et suivi soutenu. Il s'agit de **s'assurer que les jeunes ont le niveau d'autonomie requis** pour pouvoir s'engager. Le processus de sélection doit prendre en compte cette dimension. Il convient également de ne pas sous-estimer la gestion des aspects administratifs (assurance, compte bancaire, couverture sociale...).

**La première phase d'accueil et d'intégration est essentielle** pour un jeune confronté à une vie quotidienne différente de la sienne. Le suivi implique parfois de recadrer les objectifs de la mission et de lever des incompréhensions. Le bilan final fait l'objet d'un écrit, point d'appui pour une projection dans l'après-mission.

La mission des deux jeunes Haïtiens a été réalisée. Les objectifs ont dû être quelque peu aménagés en fonction des réalités mais la dynamique au sein du réseau MFR s'est révélée insuffisante. En revanche, l'objectif de découverte de la vie en France est parfaitement atteint. Ces deux jeunes gens ont encore une année universitaire à accomplir en Haïti Ils ont été intégrés au Comité de pilotage du dispositif de volontariat en tant que facilitateurs. Ils aident à la rédaction des éléments d'avancement des projets.

**Aurélié Bouniort**—Une association tarnaise s'est également impliquée dans un Tandem Solidaire avec un collège en Haïti. Un des jeunes est venu témoigner de la vie de son pays. Un autre a témoigné dans le Gers. Les bilans de ces Tandems solidaires ont montré que le moment fort pour les jeunes collégiens français a été la rencontre avec ces deux volontaires haïtiens.

**Emmanuel Clero**— La MFR réitérera cette expérience. Nous nous donnons un an pour définir et consolider les points d'amélioration à apporter.

**Aurélié Bouniort**— Nous devons excuser Valérie Dumontet représentante du Département de l'Aude, retenue en raison de l'épisode de fortes intempéries que traverse le territoire.

Deux des trois volontaires accueillis par ce Département cette année dans le cadre du projet Jeunesse IV participent à cet atelier.



**Mehdi Achour**—Le projet consiste à soutenir les collectivités territoriales dans leurs démarches d'ouverture au monde et de partenariat.

**«Ces projets sont mis en place par des collectivités, mais les associations peuvent en être partenaires ; elles peuvent aider les collectivités à se lancer»**

**Aurélié Bouniort**—Il s'est donc agi d'accueillir trois volontaires de service civique répartis par zone de coopération : Wendyia venue du Burkina Faso, Charbel qui vient du Liban, Yosra venue de Tunisie.

De son côté, le Département envoie deux volontaires en solidarité internationale en Tunisie et au Burkina Faso. Ces projets sont mis en place par des collectivités, mais les associations peuvent en être partenaires ; elles peuvent aider les collectivités à se lancer.

**Mehdi Achour**—**Ce sont souvent les associations qui informent les collectivités de ces appels à projets. Concernant l'appel à projets Jeunesse V, l'enveloppe totale sera de 800 000 €.**

Aurélié Bouniort passe la parole à Wendyia, volontaire arrivée en France il y a peu de temps.

**Wendyia Ouedraogo** est étudiante en master 2 Coopération et Développement au Burkina Faso.

— Pendant que je préparais ma soutenance, j'ai éprouvé le besoin de sortir un peu. À l'origine, je souhaitais partir dans une province du Burkina Faso dans le cadre d'un programme de volontariat, mais ayant déjà vécu ce type d'expérience, je me suis plutôt orienter vers cette mission. Mon intérêt s'est plus particulièrement porté sur deux points :

- ▶ interagir avec les jeunes et les moins jeunes ; j'ai moi-même des petites sœurs que j'aide à réaliser leur parcours ;
- ▶ contribuer à titre personnel à la solidarité internationale.

Je tiens d'ailleurs à remercier Occitanie Coopération de donner ainsi à des jeunes l'opportunité de voir ce qui se passe ailleurs dans le monde et de pouvoir

témoigner à leur tour auprès d'autres jeunes pour les inciter à s'engager. Je suis arrivée il y a deux semaines à Carcassonne, qui vient de subir un épisode de fortes inondations.

**Aurélie Bouniort** — Le Département suit 15 Tandems solidaires, qui vont des écoles primaires jusqu'aux lycées et au BTS. Les volontaires interviennent dans les écoles et participent à des événements destinés à faire connaître les différentes formes de solidarité mondiale. Je propose de recueillir les premières impressions des volontaires.

**Wendyiia Ouedraogo** — J'ai d'abord eu l'impression qu'en France tout était climatisé ; j'ai dû m'acheter quelques vêtements. Tout le monde est très gentil au Conseil départemental, même si en France les gens ne se saluent pas systématiquement très chaleureusement comme c'est le cas chez moi. Pour l'instant, ça va bien, je ne me sens pas trop dépaylée.

**Charbel Chidiac** — J'ai été chaleureusement accueilli au Conseil départemental et par Occitanie Coopération. Je n'aurais pas pu m'installer sans l'aide d'Occitanie Coopération (ouverture d'un compte bancaire, etc.). Je suis impatient de commencer les Tandems solidaires, qui sont très attendus dans les écoles au Liban.

**Georges Mephisto-Homeky** — J'ai deux casquettes, celle de volontaire et celle d'étudiant. Je suis un pur produit de la réciprocité.

J'ai été touché d'avoir été reconnu et interpellé dans la rue par un jeune qui avait assisté à une de mes interventions. Il n'y a rien de plus satisfaisant que d'être en contact avec des personnes qui sont accueillantes et qui ouvrent les bras. Ma mission de service civique a été un réel plaisir.

Issu de l'enseignement général et d'un master en anthropologie, j'ai été confronté à une réalité qui m'a fait prendre conscience que mon devenir ne résidait pas forcément dans un cadre basé sur l'enseignement général, mais plutôt dans une réorientation vers une formation capable de me donner des outils pour être en capacité de mener une mission de politique territoriale de développement. L'idée est de rentrer au pays et de mettre en place à mon tour des partenariats et des échanges entre le Togo et le Bénin, car il existe désormais une volonté de mettre en place des partenariats Sud-Sud. Je dois cela à mon expérience en France, et il est donc possible que je revienne l'an prochain pour témoigner avec une nouvelle casquette. S'agissant des démarches

administratives, je souhaiterais m'adresser au représentant du Ministère pour demander si une simplification concernant les visas pour les jeunes qui viennent en France est possible.

Concernant les difficultés que j'ai rencontrées, la première d'entre elles est **le climat**. Il fait froid en France, même si j'ai eu la chance d'arriver à Montpellier. C'est toujours un vrai défi de surmonter le froid.

La deuxième difficulté c'est les échanges. Au début de mon séjour, je n'arrivais pas à suivre le fil des conversations entre les jeunes Français qui parlaient trop rapidement. Désormais, c'est à moi qu'on reproche d'être trop rapide, ce qui veut peut-être dire que j'ai dépassé le stade de l'intégration.

Il faut aussi pouvoir s'adapter aux repas sans piment et sans épices ; en Afrique on mange très épicé et le fromage reste pour moi un aliment un peu "compliqué"...

**Aurélie Bouniort** passe la parole à Vincent Rousval. L'atelier prévoit le retour d'expérience des jeunes des lycées agricoles, pour donner à voir différentes manières d'accueillir des volontaires, comme le service volontaire européen qui va être transformé en Corps européen de solidarité.

**Vincent Rousval** enseignant de lycée agricole, en charge de projets internationaux dont l'accueil des volontaires. — J'interviens à mi-temps auprès d'autres enseignants pour les aider à monter des projets de cette nature. Le lycée accueille des jeunes étrangers depuis 15 ans. Il s'agissait au départ d'assistants linguistiques, puis des jeunes volontaires européens venus de Hongrie, d'Arménie, d'Ukraine, d'Espagne... Aujourd'hui, l'un d'eux vient d'Estonie et l'autre d'Espagne.

L'idée est que les jeunes puissent vivre des expériences interculturelles afin de **mieux comprendre le monde**.

Un gros effort est déployé pour faire partir des jeunes à l'étranger. 8 à 10% d'entre eux parviennent à faire un stage ou un voyage d'études à l'étranger.

Pour ceux qui restent, l'accueil de volontaires étrangers est un moyen de bénéficier de rencontres et d'échanges interculturelles. Ce qui leur plaît est d'accueillir des jeunes étrangers sur la durée, sous la forme d'une présence permanente dans l'établissement où il est habituel d'entendre parler des langues étrangères dans les couloirs, à la cantine, etc.

Les programmes élaborés par les jeunes volontaires européens sont bien conçus et permettent d'être bien accompagnés dès le départ. Je propose aux jeunes volontaires qui m'accompagnent de se présenter.

**Andra** — Je viens d'Estonie. J'ai vu dans ce programme une opportunité d'apprendre la culture et la langue



françaises. J'organise des animations dans le lycée ; c'est aussi une expérience de travail.

**Paola**—Je viens d'Espagne. Pour moi c'est une manière de découvrir la langue. Je suis là depuis un mois et demi ; tout est parfait. Je travaille au lycée comme assistante de langue et j'aide aussi les étudiants qui veulent faire un stage.

**«Tous ces projets amènent de la vie et servent l'objectif global d'éducation à la citoyenneté mondiale.»**

**Vincent Rousval**—Les missions se précisent au fur et à mesure ; il ne faut pas se lancer dès le départ dans des missions trop complexes. Ce peut être des projets sur l'environnement, le social, etc. Les missions intègrent un volet de soutien à l'enseignement des langues, mais aussi l'appui à des actions sur la notion de citoyenneté européenne et le développement de la mobilité. Ces rencontres sont des moments forts que les établissements ont envie de renouveler.

Dans la région, d'autres expériences concernent le Bénin, le Burkina, Haïti. Dans le Nord de la France, il y en a beaucoup avec le Brésil.

D'une manière générale, le public est constitué des élèves des lycées agricoles, sachant que les messages passent mieux quand ils sont transmis par des jeunes du même âge.

À Auzeville, un jeune Burkinabé animait le foyer de l'internat le soir et suivait une formation en apiculture. Il passait beaucoup de temps sur l'atelier apicole avec le salarié et a développé son propre projet d'installation comme apiculteur au Burkina Faso.

En termes d'apprentissage, il a fait le plein de compétences techniques. Ce sont de superbes expériences très bénéfiques aux jeunes.

L'installation du wifi dans le lycée est finalisée, car **les moyens de communication** sont importants pour ces jeunes. Des volontaires sont parfois arrivés dans des lycées un peu isolés, sans voiture pour se déplacer le soir ou le week-end.

Il faut faire des bilans afin d'améliorer l'accueil au fil de l'eau. Tous ces projets amènent de la vie et servent l'objectif global d'éducation à la citoyenneté mondiale.

**Aurélié Bouniort**—Il y a souvent plus d'apports pour ceux qui accueillent tant les échanges sont riches.

**Vincent Rousval**—Les apports de ces expériences pour ceux qui partent, résident surtout dans **l'apprentissage de l'autonomie, de la confiance en soi, dans l'acquisition de compétences**, dont les langues bien que cela dépende également de la personnalité du volontaire, s'il est curieux, s'il va vers les autres, etc.

**«Le but de ces missions est que le volontaire rayonne le plus possible sur le territoire d'accueil.»**

**Pierre Revel**—France Volontaires est la plateforme française chargée de promouvoir et soutenir les échanges et la solidarité internationale en orientant les candidats au volontariat vers les différentes formes de missions. Elle peut éventuellement encourager un volontariat Sud-Sud, mais elle est moins concernée directement. Elle est constituée de différents ministères (Europe et Affaires étrangères, Agriculture, Éducation nationale...), mais aussi de nombreuses associations et ONG.

Le temps libre des volontaires en mission doit aussi être préparé pour une meilleure réussite de l'expérience et une intégration du volontaire dans un réseau plus large. Le but de ces missions est que le volontaire rayonne le plus possible sur le territoire d'accueil. La clé de la réussite est une démarche partenariale, comme celle menée par le Département de l'Aude qui a noué des partenariats avec le Liban, la Tunisie et le Burkina Faso.

Occitanie Coopération est aussi un partenaire essentiel, au même titre que France Volontaires qui apporte son appui en aidant au recrutement de volontaires motivés.

Des instructions ont été données aux ambassades de faciliter la délivrance des visas longs séjours aux volontaires, afin de les dispenser de lourdes démarches administratives à leur arrivée en France.

Les espaces volontariat proposent une préparation au départ et un appui au retour, car **qui dit mission de service civique dit projet d'avenir**. Il faut vraiment avoir en tête cette question du retour des volontaires dans leur pays afin que la mission leur soit le plus bénéfique possible. Dans cette perspective France Volontaires a développé depuis peu un partenariat avec l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) qui s'engage dans l'aide au retour des volontaires hors Union européenne ayant eu une expérience en France. Ceux-ci peuvent bénéficier à leur retour d'une aide à la formation, d'une aide à la création d'une activité, ou dans certains cas, d'une contribution financière à leur salaire.

Il y a différents types de missions de volontariat en réciprocité. Au-delà de l'éducation à la citoyenneté, certains volontaires peuvent par leur présence, contribuer au développement de la mobilité internationale de jeunes français. France Volontaires accueille dans ce cadre, depuis deux semaines, Désiré Adadé venu du Togo.

Ces missions peuvent aussi s'intégrer dans des échanges d'expériences et de savoir-faire, comme l'ont montré différentes interventions (apiculture, techniques agricoles).

La dimension de **formation** est obligatoire (formation civique et citoyenne, premiers secours) sans pour autant faire de la mission de volontariat un stage ou un module d'études. L'un des principaux freins est la **charge administrative**, ce qui évolue avec la facilitation de l'obtention des visas. L'appui de France Volontaires dans différents pays facilite la mise en place de ces missions.

**Le frein financier** existe aussi (logement ou billets d'avion). Des associations partenaires de France Volontaires dans certains pays sont prêtes à financer des billets d'avion pour des jeunes ayant déjà eu une expérience de service civique afin de faciliter la réciprocité.

S'agissant du **logement**, les appels à projets Jeunesse peuvent s'avérer utiles dans le rapprochement des collectivités et des associations à condition que les missions s'inscrivent dans le cadre de jumelages ou de coopérations.

L'un des enjeux est de franchir un seuil en parvenant à mettre en place de véritables politiques régionales de volontariat international. Face aux phénomènes de repli identitaire et de montée des nationalismes, le besoin est plus fort que jamais.

**Désiré Adadé** présente sa mission France Volontaires qui consiste à sensibiliser le public, en particulier les lycéens, au volontariat international de réciprocité. Par ailleurs, il fera découvrir le Togo aux Français et favorisera la réalisation de projets franco-togolais.

**Pierre Revel** — Le Crij prévoit lui aussi un projet sur le Togo. Il est envisageable d'organiser en partenariat avec lui des journées d'animation sur le Togo à la faveur de la mission de Désiré Adadé.

**Aurélie Bouniort** — Pour rappel, **ce que nous nommons EDD est l'aboutissement d'une série d'appellations qui ont évolué au cours du temps :**

- éducation **au** développement durable (EDD),
- éducation à l'aide au développement et à la solidarité internationale (EADSI),
- éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (Ecsi),
- éducation à la citoyenneté mondiale (ECM),
- éducation **en vue du** développement durable (EDD).

Cette évolution sous-tend les trois grands axes du dispositif :

- ▶ **sensibiliser et informer** le public, scolaire ou autre,
- ▶ **pour comprendre** la complexité des enjeux en termes de santé, d'éducation, d'accès à l'eau, etc.,

▶  **dans le but d'agir et changer** les comportements.

L'accueil de volontaires favorise cette démarche basée sur une pédagogie interactive. La nouvelle plateforme régionale Éole va aider à faire aboutir ce type de projets.

**Monique Garrigues — La Plateforme Éole** est dédiée aux professionnels de la mobilité internationale. Elle a pour but de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande. Des groupes de travail ont été mis en place sur différents thèmes. L'atelier sur le développement de l'offre et de l'accompagnement du volontariat est prévu le 6 novembre à Toulouse. Un autre atelier est programmé le 7 novembre à Montpellier.

**Un participant(a)** — Je représente une petite association qui intervient au Burkina Faso sur une commune de 2000 habitants. Nous n'avons pas les reins assez solides pour organiser un accueil de volontaire. Nous devons nous appuyer sur une collectivité territoriale. Existe-t-il dans le département de l'Hérault une action de même type que celle qui s'est développée dans l'Aude ?

**Pierre Revel** — Non, pas à ma connaissance, mais il est souhaitable que cela se développe. Occitanie Coopération est prête à soutenir une initiative en ce sens.

**Aurélie Bouniort** — Concernant les Tandems Solidaires, Occitanie Coopération est en lien avec l'Académie de Toulouse et espère un contact prochain avec celle de Montpellier. Une expérience intéressante a été menée dans un lycée de l'Hérault qui a noué un partenariat avec un lycée du Burkina Faso. Cette expérience va permettre de montrer l'intérêt des Tandems Solidaires et possiblement d'obtenir le soutien de l'Académie de Montpellier.

**Pierre Revel** — Plusieurs projets sont en gestation dans des établissements scolaires de la région : une école de Lozère va accueillir une jeune volontaire du Ghana, une école de Carcassonne accueillera en septembre 2019 un volontaire venu d'Inde. Montrer des expériences réussies aux deux rectorats est une bonne démarche.

**Majlis d'Aboville** (Occitanie Coopération) — Occitanie Coopération sensibilise les collectivités en montrant des exemples de ce qui se passe sur leur territoire et dans les départements limitrophes. Des contacts ont été pris en ce sens avec le Département de l'Hérault qui se dit intéressé par la mobilité des jeunes. Je vous encourage à solliciter Occitanie Coopération qui pourra parler de cette initiative au Département à son niveau.

**Pierre Revel** — Il est aussi possible de se rapprocher d'autres acteurs. Sur Marseille par exemple, France



Volontaires a développé un partenariat avec l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville), qui est présente au plan national sur le sujet de l'hébergement. Elle peut proposer, en lien avec les bailleurs sociaux, un système de co-location solidaire (participation à un projet de quartier solidaire en échange d'un loyer à bas coût). ...

**Une participante (b)**—Merci à ceux qui nous ont fait part de leur retour d'expérience. Nous pensons accueillir un volontaire en réciprocité mais aimerions savoir comment se passe la préparation d'un volontaire étranger qui vient en France.

**Pierre Revel** —Cela fait partie des domaines où il existe une marge de progression. En interne, **un travail est en cours afin d'homogénéiser cette étape de façon à garantir un tronc commun de pratiques d'un pays à un autre.**

**Marie-Agnès Sablayrolles**—Il y a un travail à faire avec les volontaires qui ont séjourné en France, afin d'identifier les besoins avec le recul nécessaire. J'aimerais avoir le point de vue de Georges Mephisto-Homeky. D'une manière générale, les jeunes étrangers n'expriment aucun besoin, à la différence des jeunes français que je rencontre en Mission locale.

**Georges Mephisto-Homeky**—**Il est utile de prévoir une préparation avant le départ.** Certains jeunes africains n'ont jamais pris un escalator, jamais mangé de fromage, ne savent pas comment disposer des couverts à la française sur une table, etc.

La plupart des habitants des pays francophones d'Afrique sont des "copiés-collés" des Français, cela n'empêche pas de faire des mises au point sur l'organisation des transports, sur la manière de saisir une adresse française dans Google Map, sur la manière d'aborder un Français dans la rue. Le principal est d'avoir des éclaircissements dès la phase de préparation sur le contenu de la mission : en quoi consiste l'accompagnement des jeunes français dans une Mission locale ? De quel public s'agit-il ? etc.

**Participante (b)**— **Des échanges sont-ils organisés avec les volontaires avant leur arrivée ici ? Sur le contenu des missions par exemple ?**

**Marie-Agnès Sablayrolles**—Normalement, **la mission est construite avec le volontaire** en tenant compte du fait que chacun d'eux, à côté de cette mission, peut - en fonction de leurs talents ou savoir-faire - expérimenter d'autres choses. Il faut leur laisser cette souplesse d'aller sur d'autres terrains au cours de leur séjour, que ce soit pour se faire plaisir ou pour compléter leurs compétences. La mission se construit au fil de l'eau, à partir d'un socle de départ

qui permet de donner très vite matière à s'exprimer car ils viennent avec une très forte envie d'apprendre.

**Georges Mephisto Homeky**—Les anciens volontaires béninois ont eu à préparer cinq jeunes en attente de prendre le relais. Si un nouveau volontaire béninois venait à Montpellier, je pourrais le debriefier moi-même sur la ville.

**Participante (b)**— Concernant la montée en compétences des partenaires du Sud, il est nécessaire de les accompagner pour qu'ils développent le volontariat dans leur pays afin de ne pas être uniquement dans une logique de « guichet » consistant à recevoir et/ou envoyer du monde. Il faut monter en compétence sur l'enjeu fort que représente le retour et la réinsertion.

**Vincent Rousval**— **La mission en service volontaire européen est dès le départ assez clairement exposée aux jeunes.** D'ailleurs, ils



la choisissent en partie. Un entretien a ensuite lieu par Skype. Il y a toujours un organisme d'envoi qui organise une semaine de préparation, notamment sur le cadre administratif.

Au niveau du suivi en France, un regroupement de tous les volontaires est organisé au bout de deux ou trois semaines de séjour, si possible pendant un week-end ou des vacances afin de les faire voyager en leur donnant un point de chute.

Dans le cas du Burkina Faso, France Volontaires est sur place, ce qui permet d'éviter certains écueils de départ. L'organisme d'envoi est aussi chargé de faire le suivi au retour de la mission.

**Une participante (c)**— Je comprends qu'il faut bien préparer le départ et avec des partenaires fiables. Je travaille au sein d'un Centre d'accueil qui a besoin de volontaires à Saint-Louis du Sénégal. Ce Centre dispose de chambres équipées pour héberger les volontaires ; tous les habitants ne sont pas en capacité d'accepter de loger chez eux un jeune européen. La plupart des familles pensent que ces volontaires ont de l'argent et essaient de leur « arracher ». L'hébergement dans un Centre d'accueil permet d'éviter ce problème.

**Vincent Rousval**—Il existe un site recensant tous les organismes référencés pour les pays d'Europe, du Maghreb et du Caucase. Ces organismes ont la capacité de faire le lien avec les organismes français et d'accompagner des candidatures.

**Aurélie Bouniort** — **Idéalement, il faudrait appliquer la même préparation sur le service civique que sur le service volontaire européen.**

**Pierre Revel** — Dans le cadre de la réciprocité, il faut effectivement parvenir au même degré d'exigence sur la préparation au départ des volontaires étrangers accueillis en France que sur la préparation des jeunes Français envoyés à l'étranger. C'est un défi important à relever.

**Une participante (d)** — Le Secours catholique a un projet d'accueil qui en est au tout début de sa préparation. Je suis moi-même une ancienne volontaire et confirme que cette expérience est par nature « remuante ».

**Aurélie Bouniort** — Vous pouvez vous rapprocher d'Occitanie Coopération pour obtenir un appui, si vous le souhaitez.

Aurélie Bouniort remercie les participants et clôt l'atelier.

## CONCLUSION

Ces deux heures d'échanges et de témoignages ont permis :

- ▶ d'outiller les organisations souhaitant développer l'accueil de volontaires internationaux,
- ▶ de souligner l'importance de constituer un réseau partenarial afin d'assurer le succès de ces missions,
- ▶ de mettre l'accent sur les enjeux de la préparation départ de ces volontaires et de l'appui au retour,
- ▶ d'informer de l'existence de réseaux d'anciens volontaires (ayant réalisés une mission en France) dans les pays partenaires et de l'intérêt de ces dynamiques pour faciliter la réinsertion des volontaires.

### À RETENIR.

Il a été rappelé l'objectif de réciprocité fixé par la Région Occitanie de développer en 2019 d'une part les missions de service civique à l'international, d'autre part l'accueil de volontaires internationaux en service civique. Cette démarche est également soutenue au niveau national par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre notamment des appels à projets Jeunesse à l'attention des collectivités - appel à projets Jeunesse V qui sera lancé en décembre 2018, comme indiqué par Medhi Achour.

Prochaine réunion du groupe de travail «Développer l'offre régionale de volontariat» de la plateforme Éole animé par le Crij Occitanie début novembre, auquel France Volontaires participera aux côtés d'Occitanie Coopération.

## CONTRIBUER À L'ENTREPRENEURIAT EN AFRIQUE

animé par **Sophie Denogens** et **Richard Pempie**, Siad Midi-Pyrénées

### intervenants

**Raymond Sarr**, dirigeant de Jokosun (Sénégal)

**Éric Zongo**, fondateur de l'association Watineema (Burkina Faso)

**Richard Pempie** souhaite la bienvenue aux participants et présente le déroulé de la séance.

Après une présentation du Siad Midi-Pyrénées, **Sophie Denogens** propose d'écouter un premier témoignage.

**Raymond Sarr**, dirigeant de Jokosun — **Jokosun a pour vocation la fourniture d'énergie hors des réseaux électriques au Sénégal afin de rendre les utilisateurs autonomes.**

Le projet a démarré en 2015. Nous avons sillonné tous les villages du Sénégal. La démarche prioritaire consiste à vérifier que le marché a besoin du service proposé et qu'il est en capacité de le payer. Les Sénégalais en zone rurale sont occupés pendant la saison des pluies, ce qui les conduit à s'éloigner pour trouver de l'activité. Ce constat a amené à créer une entreprise dans le domaine du solaire.

Trois années ont été nécessaires à l'élaboration du projet pour déboucher sur une offre de kits solaires modulaires de 5 kW et 15 kW permettant d'accéder à l'éclairage, à l'information, à du froid ; plus généralement, permettant d'améliorer le confort de vie et de générer des revenus.

De nombreux membres de la diaspora ont leurs propres projets, notamment liés à l'agriculture, et sont soumis aux mêmes problématiques, ce qui œuvre en faveur d'une approche plus collective. Il est capital de construire des projets de façon collégiale et avec des personnes investies. **Les diasporas constituent le lien qui permet d'assurer la pérennité de ces projets.**

L'objectif du solaire est d'impacter le moins possible l'environnement de façon néfaste afin de construire une transition énergétique relativement stable. Il reste qu'il est difficile d'obtenir un financement dès le début du projet. J'ai donc mobilisé mes propres économies, mon entourage proche et mes amis de la diaspora. Je leur ai présenté un projet bien structuré en expliquant que l'objectif n'était pas de mettre en œuvre une action ponctuelle, mais de construire une activité pérenne, rentable économiquement, qui bénéficie à des personnes sur place. Ces personnes ont investi dans Jokosun, ce qui a permis d'installer

les premiers équipements et de former des équipes sur place. J'ai sollicité les banques et des business-angels mais ces derniers financent généralement des projets qui ont déjà vécu et qui génèrent de l'argent. De mon point de vue, la meilleure façon de trouver des financements consiste à solliciter son entourage. Le Siad ne finance pas mais peut créer une communauté qui permet de s'autofinancer.

**Richard Pempie** — **En Afrique, les prêts bancaires sont très chers et ne sont souscrits que pour du très court terme.**

**Une participante (a)** — Les clients de Jokosun sont de quel type, des particuliers ou des structures ?

**Raymond Sarr** — Des particuliers qui deviennent des entrepreneurs, car les personnes qui installent le système peuvent directement générer leur activité. Il y a trois ans, nous avons installé un kit avec un congélateur dans un village. Par la suite, le bénéficiaire de ce congélateur a fait le commerce de la glace. Jokosun vend des systèmes à des particuliers qui en profitent pour générer un impact collectif.

**Richard Pempie** — La personne qui crée de la glace peut conserver des aliments pour les autres, ce qui élargit l'impact de l'activité.

**Sophie Denogens** — On peut en déduire que l'entrepreneuriat peut constituer un levier pour le développement local et générer des emplois. Je propose que le groupe réfléchisse à la question suivante : **Comment pérenniser des projets de solidarité internationale par la création d'une activité économique viable ?** Qui souhaite intervenir ?

**Abdelhak Harraga, président du Cosim Occitanie et vice-président du Forim** — Il est souvent demandé à la diaspora d'être généreuse et impliquée et une moralité imposée lui est conférée. La diaspora a peine pour en arriver là où elle se trouve, je regrette qu'il lui soit demandé, en plus d'apporter de l'argent sur place, d'y rester.

**Richard Pempie** — Le volume des transferts de la diaspora est très important. Ceux-ci représentent



au moins 31 milliards d'euros sur l'Afrique subsaharienne. Beaucoup d'associations portent des projets humanitaires. Or, **le problème ne réside pas dans la création du projet mais dans la façon de le faire vivre** ; le volet économique ne doit pas être négligé.

**Un participant (b) — Pourrait-on avoir des précisions quant au niveau de rentabilité de l'entreprise Jokosun ?** Felwine Sarr, un économiste qui préconise de déplacer le regard par rapport à l'Afrique en cherchant des solutions endogènes, nous dit : « *L'Afrique n'a rien ni personne à rattraper* », considérant qu'il faut définir la réalité économique de l'Afrique. Il a fait savoir que l'économie informelle représente 85 % de l'activité en Afrique. Poser la question de la pérennité des activités nécessite d'étudier ce qui peut se passer de façon informelle. Il souligne l'intérêt de l'entrepreneuriat, mais également de l'importance de définir au préalable l'économie dont il est question.

**Raymond Sarr** — L'économie informelle constitue l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat consiste à chercher à résoudre un problème avec les moyens dont on dispose. Je ne pense pas que comparer l'économie formelle et l'économie informelle soit déterminant. L'installation de kits solaires nourrit l'économie informelle. Ainsi, le clivage entre les deux types d'économie est quasiment inexistant, d'autant plus en milieu rural.

**Un participant (c) — Est-ce que le développement d'une activité telle que celle de Jokosun, directement en lien avec l'économie informelle, répond à la question de pérenniser de tels projets ?**

**Raymond Sarr** — Pérenniser une activité nécessite que chaque service ou produit apporte de la valeur. La pérennité, au-delà du paramètre économique, est également liée à des aspects environnementaux et sociétaux. La diaspora a l'avantage d'être ramenée à la réalité au cours de ses déplacements dans son pays d'origine.

**Sophie Denogens — Comment les participants qui ont élaboré des projets appréhendent la pérennité de leurs actions ?**

**Une participante (d)** — Notre association soutient depuis deux ans des coopératives de femmes au Maroc. Je m'intéresse à la problématique de la pérennisation car la subvention de la Région arrivera à terme dans un an. Ces femmes produisent du couscous bio et sans gluten. L'Association aimerait les aider à le commercialiser tout en préservant leur indépendance.

**Sophie Denogens — J'en déduis que la coopérative n'a pas défini de modèle économique et dépend de subventions extérieures ?**

**Participante (d)** — La coopérative bénéficie de financements marocains, européens ainsi que ceux de la Région Occitanie.

**Sophie Denogens** — La notion de commercialisation devrait être abordée par les coopératives.

**Participante (d)** — La commercialisation ne suffit pas à faire vivre 29 femmes qui sont souvent veuves ou célibataires. L'Association a seulement réussi à faire venir leurs marchandises en France en vue de leur vente sur des marchés à Toulouse (Marché de solidarité et Marché de Noël). Nous nous inquiétons du devenir de l'activité une fois que les financements s'arrêteront.

**Richard Pempie — L'Association a déjà réalisé l'essentiel en créant une collectivité autour d'une coopérative.** La commercialisation des produits constitue effectivement le problème à résoudre. Il faut maintenant s'inscrire dans une démarche professionnelle d'importation de produits, puisqu'effectivement, vendre sur des marchés occasionnels ne suffira pas à dégager les revenus nécessaires. Il est donc nécessaire de se renseigner quant à la réglementation et de trouver des clients. Toute cette démarche d'entreprise demande de s'entourer des compétences appropriées.

**Sophie Denogens — Cette démarche passe par une étude de marché.**

**Un participant (e)** — J'ai accompagné une association qui cherchait de nouveaux financements au Cameroun. Elle avait l'habitude de recevoir des subventions pour distribuer des journaux destinés aux agriculteurs. Je suis intervenu pour les aider à se financer en développant une réelle activité économique. Tous les prérequis étaient opérationnels : contenu, savoir-faire, distribution... L'Association maîtrisait toutes les étapes mais restait cantonnée dans une démarche d'obtention de financements afin d'aider les plus pauvres. Or, les financements finissent toujours par s'épuiser. Le travail a donc consisté à repenser leur activité comme une entreprise, ce qui ne signifiait pas qu'il fallait oublier les plus démunis. Nous avons optimisé la diffusion du journal afin de dégager un peu d'argent, ce qui a permis de distribuer quelques exemplaires gratuits à la population-cible.



**Richard Pempie**— Cette démarche répond à la question de l'instauration d'un pont entre une démarche subventionnée et une démarche rentabilisée.

**Un participant (e)**— Il faut modifier le paradigme : les gens veulent trouver de l'argent pour soutenir une population. Une fois que les subventions sont tariées, ils se demandent comment faire.

La subvention pourrait plutôt servir d'amorçage afin de lancer l'activité économique, ce qui implique, dès le début du projet, de réfléchir en termes d'activité rentable ou partiellement rentable.

**Sophie Denogens**— Intégrer dès le départ un modèle économique facilite le processus.

**Un participant (f)**— Je souhaiterais revenir sur le projet d'export de couscous... À combien de tonnes par mois s'évalue cet import ? D'autre part je voulais souligner que les Africains ne souhaitent pas forcément investir dans une entreprise. À Madagascar, par exemple, il est très difficile de trouver des financements locaux.

**Raymond Sarr**— Certains amis sur place ont accepté d'investir dans mon entreprise. J'ai le sentiment qu'ils ont été convaincus par la présentation d'un projet stable, structuré et voué à être pérenne. Les investisseurs, en France comme en Afrique, sont rassurés par de tels projets.

**Participant (f)**— À Madagascar, notre association s'occupe des denrées agricoles distribuées et consommées sous 24 heures, ce qui nécessite de suivre le produit dès le départ.

**Un participant (g)**— Je travaille dans une association qui gère des activités génératrices de revenus. Elle ne dispose pas de subventions et se trouve confrontée à la problématique de reprise d'activité en cas de décès, de transmission à d'autres pays, etc. Ainsi, la dimension partage et réseau nécessite de trouver un apport d'argent supplémentaire. Certains problèmes sont donc plus liés à des questions d'organisation.

**Richard Pempie**— Ceci dépend de la notion de viabilité. Si l'Association ne parvient pas à dégager un autofinancement permettant de financer l'expansion de l'entreprise, alors elle n'est pas viable.

**Participant (g)**— Je précise que chaque atelier est rentable individuellement, mais le développement de l'activité pose problème.

**Richard Pempie**— Ce problème est commun à beaucoup d'entreprises, y compris en France : **se développer demande de disposer de trésorerie.**

**Une participante (h)**— Il est question ici de solidarité. Or, lorsqu'une association pose une demande de subvention, elle n'est pas une entreprise. Elle ne peut pas répondre à la question de l'évaluation du tonnage de couscous posée précédemment.

**Richard Pempie**— Je ne prétends pas que la démarche est facile.

**Participante (h)**— L'association n'en est pas à ce stade, mais je m'interroge sur ce qu'il conviendra de faire quand les subventions s'interrompent.

**Richard Pempie**— Les subventions, bien que positives, peuvent constituer un piège puisqu'elles sont vouées à s'arrêter. **Demander une subvention sans savoir comment procéder après, revient à éradiquer d'avance le projet.** Développer une activité économique n'a rien de honteux.

**Participante (h)**— Nous agissons dans une démarche de solidarité dans un contexte critique d'essoufflement. Nous essayons de rendre les personnes autonomes jusqu'à les rendre autosuffisantes même si la gestion du quotidien pose problème. Malgré tout, l'association persévère et s'emploie à les aider.

**Richard Pempie**— On pourrait citer d'autres exemples de coopératives de femmes qui ont réussi à créer de petites entreprises.

**Sophie Denogens**— **Les subventions n'étant pas pérennes, la création d'activités sur place en vue de générer des revenus constitue une solution parmi d'autres.** Certaines personnes qui n'avaient pas suivi de longues études sont parvenues à générer une activité modeste dans le cadre d'un entrepreneuriat.

## Comment pérenniser des projets de solidarité internationale par la création d'une activité économique viable ?

Le développement implique une amélioration durable des conditions de vie.

### Comment atteindre cet objectif ?

- ▶ mener des actions qui s'inscrivent dans le temps
- ▶ s'assurer de l'implication forte des populations locales (acteurs et bénéficiaires)
  - analyse des besoins sur le terrain : groupes de parole, arbre à palabres, entretien individuel...
  - prise en compte du contexte local : faire un état des lieux des projets existants, monter des partenariats avec d'autres associations locales, créer des synergies,



- transformer les bénéficiaires en acteurs.
- ▶ développer des partenariats avec les institutions locales et la société civile
- ▶ la pérennité financière
  - penser à « l'après-projet » : besoins primaires, besoins secondaires,
  - réfléchir en termes de « capacités » (A.SEN) : rendre capable et libre,
  - trouver un modèle économique à chaque projet : trouver des financements au Nord pour des projets au sud vs./ développer des activités économiques au Sud.
  - estimer les besoins financiers du projet nécessaires à son bon fonctionnement,
    - questionner les bénéficiaires sur leurs envies, leurs compétences, leurs besoins en formation,
    - développer des activités annexes au projet pour permettre de générer des fonds propres : ex. Amedischool.



## Les aspects méthodologiques à ne pas négliger

- ▶ **Évaluer l'idée**
  - définir le produit ou le service,
  - étudier et comprendre son environnement,
  - confronter les contraintes du projet et votre bilan personnel.
- ▶ **Étudier le marché**
  - définir avec précision quelle sera sa clientèle et se positionner face à la concurrence,
  - définir un niveau de prix acceptable par ses futurs clients,
  - déterminer et chiffrer les premières actions commerciales qui seront nécessaires pour capter sa clientèle.
- ▶ **Chiffrer le projet**
  - définir son modèle économique,
  - quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet,
  - le projet est-il rentable (recettes > charges ?),
  - les recettes encaissées par l'entreprise tout au long de la première année permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période ?
- ▶ **Rechercher le financement**
  - par les apports en capitaux réalisés par vous-même ou vos associés qui représentent les fonds propres de l'entreprise,
  - en financement indirect par des emprunts effectués auprès d'organismes financiers.
- ▶ **Choisir le statut social**

- choisir entre entreprise individuelle ou société,
- prendre en compte de nombreux critères : s'associer – patrimoine - besoins financiers – crédibilité du projet...

### ▶ C'est parti !

- l'immatriculation (guichet unique),
- l'installation : les locaux, la comptabilité, les documents commerciaux...
- les actions commerciales, etc. Les premières commandes,
- contrôler la montée en régime de votre entreprise : les indicateurs.

## Quel entrepreneuriat favoriser ?

### Développer des activités génératrices de revenus

La réalité du terrain est difficile : faible taux de scolarisation, enclavement de régions, niveau de pauvreté des acheteurs potentiels, accès aux financements. Mais peu importe la forme juridique, c'est l'impact qui compte !

- ▶ Des porteurs de projets qui ont une volonté d'entreprendre,
- ▶ une idée plus ou moins élaborée,
- ▶ la passion et la persévérance d'aller de l'avant au mépris des difficultés.

## Quel modèle économique ?

**Impact sociétal positif fort :** création d'emplois, directs ou indirects, amélioration des conditions de vie des populations, développement et la valorisation des savoirs traditionnels...

**Éthique d'intervention :** implication des populations et de la société civile, respect des cultures, développement durable.

## Comment soutenir et travailler avec les diasporas ?

D'après le Fonds international de développement agricole, plus de la moitié de l'argent perçu sur le continent par les familles de migrants est destinée à la satisfaction des besoins primaires tels que l'alimentation, le logement ou l'habillement. Plutôt que d'entretenir le maintien d'une économie de la subsistance, il convient de transformer ces transferts de fonds en projets de développement structurés pour la création d'entreprises africaines. Outre son apport financier, la diaspora africaine représente également un vivier de ressources humaines, de compétences et de savoirs pouvant contribuer au développement économique, notamment par la création d'emplois.

**La principale ressource en Afrique n'est pas dans le sous-sol, elle est sur son sol.**

**Quels partenariats favoriser pour inventer de nouvelles dynamiques de coopération** fondées sur une imbrication renouvelée avec les migrants, acteurs du co-développement ici et là-bas ?

**Éric Zongo**, artiste chorégraphe et marionnettiste — Je me suis investi au Burkina Faso, dont je suis originaire. J'ai créé un Centre artistique destiné à apprendre la danse et le maniement des marionnettes aux enfants. Très vite je me suis rendu compte que des enfants étaient en difficulté et que leurs parents n'avaient pas les moyens de les scolariser ; j'ai créé une compagnie en vue de les aider. Je fabriquais et vendais des marionnettes pour financer la scolarité des enfants. Au bout de quelques années, je me suis installé en France mais personne n'a pu prendre la relève sur place, les personnes étant trop occupées à trouver de quoi manger entre autres...

Des mères de famille m'ont demandé de les aider à financer leurs activités (élevage, agriculture...). Avec quelques amis, nous décidés de fonder l'association Watineema, qui a consisté à créer une ferme agro-écologique.

Lors de l'élaboration du business plan, la production du moringa est apparue intéressante et capable de générer suffisamment de revenus pour rendre la population plus autonome. Cependant, le coût de vente s'est avéré insuffisamment rentable compte tenu des coûts de production et de transformation.

L'Association n'a pas souhaité solliciter des subventions car un des objectifs était précisément cette autonomie. Elle a alors trouvé un laboratoire qui a accepté de transformer quelques tonnes de moringa, ce qui a permis de démarrer le projet et de former les femmes sur place.

Le modèle économique laisse entrevoir l'embauche de dix femmes. Elles pourront également profiter des deux hectares disponibles pour produire des légumes destinés à leur propre consommation.

Mais le projet va au-delà de la production de moringa. S'il fonctionne, il pourrait permettre d'alimenter le Centre culturel et d'embaucher un éducateur, toujours sans recourir à des subventions.

Ceci étant, nous sommes confrontés à un grand nombre de sollicitations que nous ne pouvons pas toutes satisfaire. Je propose donc aux jeunes de venir

présenter des projets afin d'étudier leur viabilité et de les rendre autonomes.

L'Afrique doit cesser de solliciter de l'aide et réfléchir par elle-même aux différentes façons de devenir autonome, d'autant que les ressources et compétences sont nombreuses. Je ne crois plus aux ONG car malgré leur nombre important au Burkina Faso, le problème de la famine est loin d'être résolu.

**Une participante (i)** — Le manque d'eau ne pose pas problème pour la culture du moringa ?

**Éric Zonga** — Trois mois de pluie par an sont insuffisants. Pour répondre à cette problématique, ils ont sollicité un minimum de subventions leur permettant de réaliser un forage. Ils ont ensuite souhaité être autonomes en ce qui concerne la production. Des personnes du village sont spontanément venues apporter leur aide. Le projet ne réussira que si tout le monde s'y investit, et plus il générera des revenus, plus il permettra d'embaucher des locaux.

Richard Pempie et Sophie Denogens remercient les participants et closent l'atelier.



## COOPÉRATION INTERNATIONALE, LE POINT DE VUE DES ACTEURS INTERNATIONAUX

animé par Nathalie Bathellier

### INTERVENANTS

**Julia Gony**, présidente de Terres en Mêlées Madagascar

**Robert Ansama Togo**, maire de Pel Maoudé, Mali,

**Abdou Diomé**, enseignant et coordinateur du projet Ciel, Sénégal.

**Autour de projets menés dans leur pays respectif, cette Conversation ouverte vise à recueillir les impressions et points de vue des acteurs internationaux sur les coopérations tissées avec les acteurs d'Occitanie, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus.**

**Julia Gony** — Terres en Mêlées Madagascar est une association malgache qui utilise le rugby comme outil d'éducation au service du développement durable. L'éducation par le rugby favorise l'émancipation des jeunes filles, la mixité filles-garçons et l'éducation des jeunes à la citoyenneté mondiale.

L'association a été créée en 2014, à l'occasion de la venue à Madagascar d'un joueur du Stade toulousain venu développer le rugby sur la Grande Île. Ce sport est très populaire dans la capitale, Tananarive, mais peu pratiqué dans les autres régions. La pratique a donc été développée auprès des enfants dans le sud-ouest de l'île sur la Côte Saphir, une région assez isolée.

Des partenariats ont été tissés entre Terres en Mêlées Madagascar et des organismes publics malgaches : le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Jeunesse et des Sports, mais aussi l'Ambassade de France, Tozzi Green (entreprise agricole italienne), les filiales malgaches de la Société générale et d'Orange. Nous comptons également parmi nos partenaires : la Région Occitanie, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse. L'association est très soutenue. On est vraiment dans une dynamique multi-acteurs.

Comme il s'agit d'un projet d'éducation, il était logique d'approcher le ministère de l'Éducation malgache ainsi que celui de la Jeunesse et des Sports. Terres en Mêlées France est la marraine de Terres en Mêlées Madagascar et l'a mise en relation avec ces partenaires internationaux.

**Nathalie Bathellier — Quel est le lien entre ce projet d'éducation, de santé et d'environnement et le rugby ?**

**Julia Gony** — Le rugby est une porte d'entrée : c'est un sport très fédérateur. D'autres activités ont été insérées autour de sa pratique, comme l'éducation environnementale ou la prévention en santé-hygiène. Nous avons également créé la TEM Academy en partenariat avec des acteurs locaux privés afin de mener des actions RSE en direction des communautés locales.

**Nathalie Bathellier — Qu'apporte la mise en place d'équipes mixtes garçons-filles ?**

**Julia Gony** — À Madagascar, comme dans beaucoup d'autres pays, la pratique d'un sport se fait toujours avec les garçons d'un côté et les filles de l'autre. Les filles sont souvent marginalisées et c'est par le rugby qu'on essaie de les émanciper. L'idée est de faire la démonstration qu'elles sont non seulement capables de jouer au rugby, mais aussi de s'affirmer dans la vie quotidienne et de prendre leur avenir en main.

**Nathalie Bathellier — Robert Ansama-Togo vous êtes le maire de Pel Maoudé au Mali. Vous allez nous présenter le projet Djengué'Na. C'est aussi le nom de cette statue représentant une mère nourrissant des jumeaux...**

**Robert Ansama Togo** — Cette statue a été baptisée le 17 février 2017 à Bamako en présence de Yvette de Peyer, représentante de la commune du Vigan et initiatrice du projet. Les jumeaux symbolisés par la statue représentent les communes du Vigan et de Pel Maoudé, située dans la région de Mopti au Mali.

À l'origine de ce partenariat, 120 femmes sont venues solliciter la mise à disposition d'un périmètre maraîcher à l'ancien maire de la ville et à Yvette de Peyer qui séjournait alors au Mali. Cette demande a rapidement débouché sur la problématique de l'approvisionnement en eau potable et en eau agricole. Le projet est ainsi passé d'un projet maraîchage à un projet « eau, hygiène, assainissement et sécurité alimentaire ».

Dans cette région, la corvée d'eau est réservée aux femmes et aux enfants. La réalisation de puits à grand diamètre soulage les enfants qui ont alors le temps et la chance d'aller à l'école. Les femmes ont également du temps pour s'occuper des enfants, de leur santé et de leur hygiène. En dehors des puits à grand diamètre, la création de jardins potagers améliore la



sécurité alimentaire du village. Les femmes peuvent aussi en retirer un revenu. Le projet concerne les neuf villages de la commune et les 13 hameaux, soit 17 384 habitants au total.

**Nathalie Bathellier — Tous les villages ont pu se mettre d'accord ?**

**Robert Ansama Togo** — Le choix n'a pas été facile car le besoin se faisait sentir partout. Les priorités ont été fixées en commun accord avec les chefs de village, les chefs coutumiers, les leaders religieux et les services étatiques de santé et d'assainissement.

**Nathalie Bathellier — Qui sont les partenaires ?**

**Robert Ansama Togo** — Le premier partenaire est la commune du Vigan, que nous remercions beaucoup pour son appui sans faille. L'Agence de l'eau et le ministère des Affaires étrangères sont également impliqués dans le financement. L'appui de la commune du Vigan s'inscrit dans la loi Oudin (dispositif 1% eau). La commune apporte un soutien financier, mais aussi un soutien moral et administratif.

**Nathalie Bathellier — Je propose de donner la parole à Abdou Diomé, coordonnateur du projet Ciel (Centre d'information, d'insertion, d'éducation et de loisirs) au Sénégal.**

**Abdou Diomé** — Je remercie Occitanie Coopération de me donner l'opportunité de parler de ce projet. Je viens de la commune de Khombole, à une centaine de kilomètres à l'est de Dakar, mais surtout d'un quartier défavorisé de cette ville où l'État ne peut pas apporter des solutions à tous les problèmes. Il faut donc des initiatives venues de la base pour organiser de l'entraide entre les habitants, en illustration du dicton « Aides-toi, le ciel t'aidera », d'où le projet Ciel. Ce projet concerne toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales, de la préscolarisation - pour l'apprentissage du français, langue officielle du pays - jusqu'aux mamans, sachant qu'en Afrique ce sont les femmes qui sont à la base de tout, et en particulier de l'éducation.

Les femmes se sont organisées en Groupement d'intérêt économique dans le but de développer des activités génératrices de revenus. Le fait que les enfants aillent à l'école leur en laisse le temps.

Le projet s'adresse également aux personnes handicapées afin de lutter contre la mendicité, en créant une activité de micro-jardinage au niveau de l'abri provisoire du Ciel pris en charge par des partenaires français.

En 1997, nous avons également mis en place une activité d'initiation à l'informatique à destination des jeunes afin de les mettre en contact avec cet outil indispensable qu'est l'ordinateur.

Les pères de famille sont également concernés, sachant qu'il n'ont pas d'autre activité que l'agriculture, et ce, durant la saison sèche qui dure 10 mois. Après les 2 mois de saison des pluies, ils rentrent à la maison et sont sans activité. Ils ont été regroupés au sein d'un Comité des Sages du quartier et s'impliquent dans l'accompagnement de l'activité de la centrale d'achats. Ils sont eux aussi impliqués, si bien que le Centre communautaire est vraiment transversal.

**Nathalie Bathellier — Qui sont vos partenaires financiers ?**

**Abdou Diomé** — Les porteurs du projet sont des jeunes. Dans le cadre d'un programme de l'Unesco nous avons accueilli la Mademoiselle Marquestaut qui avait collecté des fournitures scolaires pour nos élèves. Nous avons souhaité faire un geste en retour et avons mis en place un Club Unesco Jeunes dans le village de Kombhole, que la population s'est désormais approprié, ce qui a facilité beaucoup les choses.

**Nathalie Bathellier — Je reviens vers vous, Julia. Pourriez-vous nous indiquer le type de difficultés auxquelles on doit faire face lorsqu'on pilote un projet tel que le vôtre ?**

**Julia Gony** — À Madagascar, il y a des compétences en matière d'éducation et d'animation, et une bonne connaissance du public et du terrain. Mais les associations ont du mal à trouver des financements pour réaliser leurs projets.

Heureusement, il existe des financements étrangers ou européens, mais avant même que les financements arrivent, ces partenaires disent aux intervenants de terrain ce qu'ils doivent faire et comment le faire, et même à quel moment communiquer. Ce fonctionnement ne convient pas à Terres en Mêlées Madagascar qui estime qu'elle a les compétences nécessaires à ses actions.

Un mode de fonctionnement a pu être trouvé avec Terres en Mêlées France qui apporte de quoi répondre aux besoins exprimés. C'est grâce à ce mode de fonctionnement que Terres en Mêlées Madagascar perdure : parce que les projets et les besoins viennent des acteurs locaux.

L'association est dirigée par des Malgaches ; la présidente est une femme, de même que la responsable administrative et financière, ce qui est très rare dans ce pays.

Les freins les plus fréquents se rencontrent au stade du montage administratif du dossier de financement, et de la production de factures pour justifier ces financements. À Madagascar, il n'existe pas de tickets de transports, ni de tickets de caisse pour l'achat de légumes sur les marchés... Or ces dépenses sont incontournables.



L'association essaie petit à petit de dépendre de moins en moins de financements étrangers et de trouver des financements locaux en s'appuyant sur des entreprises installées sur l'île, comme des hôtels par exemple. L'objectif est de devenir autonome, ou tout au moins d'être soutenu par des financeurs qui ne cherchent pas à diriger les projets au motif qu'ils contribuent à leur financement. S'ils font les choses à la place des Malgaches mais qu'ils partent au bout de deux ou trois ans, c'est comme si rien n'avait été fait.

**Nathalie Bathellier — Robert Ansama Togo, de quelle manière le classement de la région malienne en zone rouge impacte-t-il votre projet ?**

**Robert Ansama Togo** — Nous aimerions beaucoup accueillir les Français qui apportent leur aide, au premier rang desquels les représentants de la mairie du Vigan.

Les habitants de Pel Maoudé ne ressentent pas le risque de la même façon puisqu'ils arrivent à mener leurs activités normalement. Ils ont fait appel à Caritas Mopti pour assurer la maîtrise d'ouvrage des puits et du système d'adduction, en lien avec les services techniques de l'État.

**Nathalie Bathellier — Le choix de Caritas Mopti est-il un choix des acteurs locaux ?**

**Robert Ansama Togo** — Un appel d'offres a été lancé et le choix, au Vigan d'une part, et à Pel Maoudé d'autre part, s'est porté sur Caritas-Mopti, en compétition avec une demi-douzaine de postulants. Caritas connaît bien la zone et les techniques d'ouvrage en matière d'eau et d'assainissement. Le projet avance car Le Vigan a installé un système d'antenne permettant de communiquer par internet et Skype avec la commune de Pel Maoudé et de suivre l'avancement des travaux. Des photos prises sur les chantiers sont envoyées systématiquement.

Cette communication crée une confiance entre les partenaires et motive la population. C'est un soutien moral et un soutien technique sous forme de conseil. Un projet d'aménagement de cent latrines publiques et familiales va être lancé dont les caractéristiques techniques et le montage financier seront appréciés simultanément par les deux communes. En lien avec ce chantier, un périmètre maraîcher sera aménagé, dont la surface sera en rapport avec la quantité d'eau nécessaire aux cultures.

Ce projet doit voir le jour en juin 2019 : il manque actuellement 73 000 € pour assurer son financement et la formation à une bonne gouvernance de la gestion de l'eau des élus.

**Nathalie Bathellier — Le pays apporte-t-il son aide pour l'entretien de ces installations ?**

**Robert Ansama Togo** — Le pays aide à entretenir les installations mais la population s'est constituée elle-

même en Comités de gestion des ouvrages. Ils seront en mesure d'entretenir eux-mêmes les installations en cas de petite panne. C'est très important. L'eau des orages est vendue (20 litres pour 10 francs CFA soit un centime d'euro, 100 litres pour 60 francs) afin d'avoir l'argent nécessaire pour réparer en cas de panne.

**Nathalie Bathellier — Quel est l'intérêt de la visite des équipes du Vigan sur place ?**

**Robert Ansama Togo** — C'est très important, car ne pas voir le bienfaiteur de telles réalisations mettrait la population mal à l'aise. Certes, Bamako est à 800 kilomètres, mais il y a de grandes villes plus proches, comme Ouagadougou à 300 kilomètres. Les visiteurs peuvent se faire escorter par l'armée malienne pour visiter les ouvrages, ne serait-ce que pour deux jours. Notre souhait est de faire venir les personnes du Vigan sur place, ce qui encouragera les efforts de la population.

**Nathalie Bathellier — Abdou Diomé, le projet que vous nous présentez a démarré il y a quinze ans, à quelles difficultés avez-vous été confronté ?**

**Abdou Diomé** — Les premières difficultés viennent des Sénégalais eux-mêmes. Selon moi, la coopération et la solidarité ne doivent pas signifier « argent » mais correspondre à des échanges gagnant-gagnant. Les différences culturelles posent réellement problème. La méconnaissance du terrain par les partenaires pose problème.

Il faut une volonté et un engagement des bénéficiaires du projet et qu'ils comptent sur eux-mêmes avant de compter sur le Centre Ciel.

Lorsque ce projet a été initié, il a eu la chance de bénéficier d'un accompagnement de l'Ambassade de France qui a vite compris que l'alphabétisation des femmes était une dimension essentielle. L'Ambassade a octroyé des fonds pour une valeur de 8000€, ce qui a permis d'acheter des livres ; puis, elle a adhéré au projet de construction du Centre en contrepartie de l'implication des populations et de la mairie.

Les fondations ont été réalisées dans le cadre d'un chantier solidaire et l'Ambassade s'est engagée à hauteur de 80 000€ du fait du soutien de la mairie et de l'État du Sénégal. Selon le protocole d'accord, il ne devait pas y avoir de taxes, mais une TVA de 18% a été appliquée au premier versement. Cela a bloqué le projet pendant plusieurs années.

Le fait que les partenaires ne viennent pas sur le terrain est aussi un facteur bloquant : en venant, ils se rendraient compte qu'il n'est pas possible d'obtenir des factures auprès de paysans auxquels le Centre



achète de la nourriture. Les différences culturelles sont levées plus facilement en étant sur place car, réciproquement, des habitants sénégalais ne comprennent pas qu'un financement soit conditionné par la production de factures.

La co-construction et la présence sur le terrain sont des préalables indispensables à l'avancement et la réussite des projets.

Il faut être persévérant, car rien ne peut aller contre un projet a fortiori si la population se l'est approprié. Si les habitants sont les décideurs de leur propre projet, ils ne se laisseront pas décourager par des facteurs bloquants, au contraire ils y trouvent une raison supplémentaire de mener à bien ce projet.



**Nathalie Bathellier — Malgré cela, l'inauguration du Centre a-t-elle pu avoir lieu ?**

**Abdou Diomé** — Oui, le 25 février, en présence de certains membres du Club Unesco. Il est dirigé par une femme impliquée dans un programme de renforcement nutritionnel. Elle était bénévole dans ce Centre depuis 1997, et a été nommée directrice afin de d'œuvrer également à l'égalité femme-homme. Elle avait été bénévole pendant 20 ans ; il était indispensable de lui permettre d'avoir un revenu et de maintenir son travail au Centre qui accueille deux cents très jeunes enfants en pré-scolarisation.

**Nathalie Bathellier — Julia Gony, pouvez-vous nous donner un aperçu des résultats et impacts de votre projet à Madagascar ?**

**Julia Gony** — Grâce aux activités proposées autour de la pratique du rugby, dans une ville qui, sans être vraiment reculée était assez statique, les enfants ont pu s'ouvrir et accueillir des enfants d'autres villes et villages. Certains d'entre eux n'avaient jamais voyagé et ont pu ainsi partir de chez eux pour la première fois de leur vie. Des parents un peu réticents par rapport au rugby et aux « étrangers » d'une manière générale ont pu évoluer dans leur regard et comprendre que tous les étrangers ne sont pas des voleurs d'organes, qu'ils peuvent aider et accompagner, pour contribuer à l'éducation des enfants.

**Nathalie Bathellier — J'ai cru comprendre que le taux de grossesses précoces avait diminué, cela a-t-il un rapport avec votre action ?**

**Julia Gony** — Oui, une évaluation du projet a été faite en 2016 sur l'année 2014 et effectivement, le taux de grossesses précoces dans les zones d'activité de Terres en Mêlées a considérablement diminué. Neuf filles sur dix ont pu être sensibilisées et ont sensibilisé

à leur tour dans les villages voisins à propos de ces grossesses précoces.

Du fait de leur marginalisation dans la société malgache, les filles sont souvent brutalisées par les garçons et amenées à avoir des relations sexuelles très jeunes.

Le rugby étant un sport de contact, il permet de s'affirmer et les filles qui le pratiquent ont conscience de pouvoir se défendre physiquement. Les valeurs de respect et la notion du collectif sont renforcées. Le collectif est déjà très fort dans les brousses où tout le monde s'occupe d'un nouveau-né, où les enfants s'occupent des plus petits : cet état d'esprit s'est renforcé.

**Nathalie Bathellier — Robert Ansama Togo, quelles avancées ont été constatées depuis la création de votre projet il y a quatre ans ?**

**Robert Ansama Togo** — Les bénéfiques sont immenses, je ne pourrai pas tous les citer, mais j'en citerai quelques uns :

- ▶ l'accès à l'eau potable dans un village vous sauve la vie,
- ▶ le temps gagné à ne plus faire les corvées d'eau permet aux filles d'aller à l'école,
- ▶ la santé s'améliore avec la présence des latrines,
- ▶ intéresser les villageois à la réalisation des ouvrages est très essentiel,
- ▶ les éleveurs ont de l'eau disponible pour leurs animaux dont ils se servent aussi pour fertiliser les champs,
- ▶ toute la communauté est intéressée par l'exécution de ces travaux qui permettent aux entrepreneurs locaux de proposer des emplois. Chaque point d'eau est géré par un fontainier rémunéré au mètre cube d'eau, avec un système de rotation qui permet de retenir les jeunes sur le territoire,
- ▶ le périmètre maraîcher offre une activité de jardinage aux jeunes filles et aux jeunes garçons qui peuvent alimenter leur famille ou se créer un revenu en vendant leur production,
- ▶ un animateur a été recruté sur place, si bien lorsque ce projet sera terminé, il sera pris en charge par la collectivité et sera pérenne,
- ▶ la population a vu son projet se réaliser.

**Nathalie Bathellier — Le projet permet-il d'éviter l'exode des jeunes ?**

**Robert Ansama Togo** — L'intérêt du Centre est de faire intervenir plusieurs acteurs, et comme il porte un

message interculturel, il permet aux jeunes français de montrer aux jeunes sénégalais que la France n'est pas un eldorado. Ainsi les clichés tombent à l'occasion de débats entre jeunes.

Les jeunes sénégalais peuvent ainsi croire en eux-mêmes et comprendre que vivre dans la dignité sur son propre territoire n'a pas de prix, comparé aux risques pris pour partir à l'aventure.

Comme à Madagascar, c'est également bénéfique sur le plan des mariages et des grossesses précoces liés au décrochage scolaire ; dans le Centre, les filles sont sensibilisées à ce risque et à l'existence de moyens contraceptifs, ce qui est généralement un tabou.

Il existe aussi au sein de Ciel, un club sportif qui permet aux jeunes de voyager et de partir dans des clubs d'élite.

Les femmes qui croyaient qu'elles ne pouvaient pas accéder à l'alphabétisation peuvent désormais se prendre en charge dans des activités très simples. Certaines marchandises sont achetées de façon groupée, ce qui fait diminuer leur prix de revient et sont revendues avec une marge perçue en partie par les femmes qui réalisent les ventes.

Les personnes handicapées, au lieu de mendier, font du maraîchage sur table et du micro-jardinage afin de se prendre en charge. Les femmes aussi pratiquent le maraîchage.

Les enfants qui n'étaient pas en contact avec la langue française avant d'aller à l'école donnent aujourd'hui les meilleurs résultats scolaires de Khombole, parce qu'ils ont eu la chance de bénéficier d'une initiation au français en préscolarisation.

Enfin, ce projet étant soutenu par des partenaires étrangers, il permet de bénéficier d'une véritable solidarité internationale grâce aux Clubs Unesco, à la Région Occitanie, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse.

Les jeunes de Khombole comprennent que d'autres jeunes sont prêts à les aider et veulent s'engager dans la voie de la professionnalisation (maçonnerie, électricité, mécanique, plomberie...).

Dans un pays naissant, à la moyenne d'âge très faible, il faut que les jeunes parviennent à obtenir un travail de façon concrète, en gagnant de l'argent en participant à la construction des maisons, y compris la leur.

Arriver à une solidarité internationale à partir de ce projet fait partie des objectifs : en France, les enfants dans les cantines rassemblent ce qu'ils ne mangent pas afin de le donner aux animaux ; il n'est pas question de reproduire ce modèle, mais au moins de parvenir à fournir une alimentation correcte pour lutter contre la malnutrition. L'ouverture est une chance pour que les jeunes de Khombole puissent savoir ce qui se passe ailleurs. C'est pourquoi **l'objectif est de faire du Centre un lieu d'accueil et de rencontres**

**international, tout en permettant de rester sur son territoire, contribuer à son développement tout en s'ouvrant aux autres.**

Il faut que les jeunes arrêtent de se tuer en traversant la mer et de croire que s'ils viennent en France ils trouveront un emploi. Cela ne se passe pas comme cela. Beaucoup de jeunes français ont des difficultés et je le dis aux jeunes sénégalais du Centre afin qu'ils impriment bien que ce n'est pas parce que quelqu'un est français qu'il a de l'argent. Le cliché « Blanc = argent » doit tomber, au profit du principe « Si tu ne travailles pas, tu ne t'en sortiras pas ».

**Nathalie Bathellier—Eric Doulcier, vous êtes le maire de Vigan, pourriez-vous nous dire quelques mots à propos du partenariat qui lie votre commune à celle de Pel Maoudé ?**

**Éric Doulcier** — Nous sommes bien sur un partenariat gagnant-gagnant. Le Vigan apprend beaucoup, ne serait-ce que par la rencontre et l'échange direct. J'espère pouvoir me rendre à Pel Maoudé, dans un pays apaisé, et peut-être avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les trois projets que nous venons d'écouter donnent du courage pour se battre en faveur de ces territoires. Le Vigan reçoit aussi des jeunes africains qui ont traversé le désert et la mer Méditerranée, ce qui n'est pas la meilleure forme de soutien : il vaut mieux accompagner les projets forts et structurants portés par les populations africaines elles-mêmes, porteurs d'espoirs, de richesses et surtout d'humanité.



**Michel Tarran** — La société civile est aussi notre sujet. Elle a effectivement un rôle à jouer d'une part, mais de grandes difficultés à le jouer d'autre part. Le point positif est la multiplicité des acteurs (associations, collectivités, entreprises, chambres consulaires) qui parviennent à obtenir des résultats très concrets et très efficaces.

Le Ministère est profondément convaincu de l'importance de la société civile. Des instructions ont été données par le secrétaire général du Quai d'Orsay aux ambassadeurs pour qu'ils y travaillent : la société civile française lorsqu'elle est active dans les pays d'accréditation et la société civile de leur pays d'accréditation. Les ambassades de France, dans la mesure du possible, doivent contribuer à la structuration et à la consolidation de cette société civile, car son existence est l'un des critères d'une société démocratique. Le Ministère est inquiet de voir son fonctionnement entravé, car contrairement à ce qu'on pourrait croire, nous ne sommes pas dans une dynamique de renforcement universel des droits des citoyens à fonctionner en dehors des structures étatiques. Je ne parle pas des trois pays représentés autour de la table, mais il n'est pas besoin d'aller très loin pour faire ce constat. En Europe, dans certains pays, la liberté d'action des acteurs de la société civile est en régression.

Je remercie Occitanie Coopération pour son accueil et pour la qualité des témoignages. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, conjointement avec la Région, soutient les différentes initiatives rassemblées lors de ce colloque. C'est le succès d'un RRMA que de parvenir à mettre autour de la table les acteurs associatifs, économiques, académiques et les collectivités territoriales. Ce soutien du ministère se concrétise par une aide à la structuration de ces réseaux régionaux multi-acteurs.

Occitanie Coopération est l'un des plus anciens RRMA dont le nombre augmente chaque année. Ce soutien se manifeste aussi par le fait que le Ministère souhaite associer les RRMA à la consultation menée dans le cadre de l'élaboration de la future loi sur le développement et la solidarité qui viendra remplacer la Loi Canfin de 2014. Cette loi devrait être présentée en 2019. Un tour de France destiné à consulter les acteurs régionaux en amont sera organisé et la région Occitanie en sera une des étapes.

**Henri Arévalo** — Je souhaiterais souligné tout d'abord que les trois intervenants que nous venons d'entendre nous exposer leurs actions, représentent la société civile comme une grande partie des participants de cette huitième édition de l'Agora. La société civile en Afrique de l'Ouest a toujours eu à lutter pour trouver sa place dans le jeu politique et le jeu social.

Je remercie Michel Tarran pour sa confiance et son invitation à participer à l'élaboration de cette Loi. Occitanie Coopération sera partie prenante au processus, la Région se montrant particulièrement volontariste sur cette thématique comme l'a montré cette 8<sup>e</sup> Agora. Faire intervenir des porteurs de projet venus du Sud montre les progrès réalisés dans la réciprocité.

En tant que président d'Occitanie Coopération, je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. L'objectif de ce grand rendez-vous annuel est d'encourager la motivation des acteurs de ce secteur, de leur donner envie d'aller plus loin et de se mobiliser.

Je formule le vœux de voir en Occitanie une centaine de collectivités se mettre en mouvement, à l'image de la commune du Vigan. Il faut continuer à travailler pour convaincre de la nécessité de s'impliquer dans la coopération et la solidarité internationales.

Occitanie Coopération travaille avec les autres RRMA et en relation avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale. Au regard des urgences, il faut agir au plus près des enfants et des jeunes pour porter des messages de tolérance et d'ouverture au monde. C'est de ce côté-là que se prépare l'avenir de la planète et de l'humanité tout entière. Le soutien de l'Agence française de développement est attendu. L'équipe de la Région Occitanie, Carole Delga et Guillaume Cros, sont très engagés dans la mise en place de ce programme d'éducation en 2019.

La prochaine Agora se tiendra du côté de Montpellier. Le Département de l'Hérault vient d'ailleurs d'adhérer au RRMA, comme l'est déjà le Département de l'Aude. Il ne reste donc plus que onze départements à convaincre.



# AGORA

& des coopérations  
des solidarités internationales 8<sup>e</sup>

LES ACTES

tél. 05 32 26 26 73 - [equipe@oc-cooperation.org](mailto:equipe@oc-cooperation.org) - [www.oc-cooperation.org](http://www.oc-cooperation.org)

 **occitanie  
coopération**

solidarité internationale et développement

observatoire régional - accompagnement et formation des porteurs de projet  
éducation à la citoyenneté mondiale - appui aux politiques publiques - animation territoriale

Réseau régional multi-acteurs des coopérations et des solidarités internationales

